

Photo de la couverture : *Côme-Séraphin Cherrier* vers 1850
Photo : Livernois

© Aubin-Blanchet recherches historiques
Georges Aubin, 1942-
Renée Blanchet, 1941-

Imprimerie Élite
Saint-Rémi, QC

ISBN (papier) : 978-2-924900-97-0
ISBN (numérique) : 978-2-924900-98-7

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2025
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

CORRESPONDANCE

1826 - 1882

Côme-Séraphin Cherrier

Correspondance
1826 - 1882

7^e mille

Texte établi avec introduction et notes
par
Georges Aubin

Aubin  Blanchet
recherches historiques

SIGLES et ABRÉVIATIONS

AD	Alexandre Dumas (notaire)
AUM	Archives de l'Université de Montréal
BAnQ-Q	Bibliothèque et archives nationales du Québec (Québec)
BAnQ-VM	Bibliothèque et archives nationales du Québec (Vieux-Montréal)
<i>BRH</i>	<i>Bulletin des recherches historiques</i>
CP	Charles Prévost (notaire)
<i>DBC</i>	<i>Dictionnaire biographique du Canada</i>
DBV	Denis-Benjamin Viger
DEP	Denis-Émery Papineau (notaire)
<i>DPQ</i>	<i>Dictionnaire des parlementaires du Québec</i>
FSM	François-Samuel Mackay (notaire)
JAP	Jean-Antoine Panet (notaire)
JB	Joseph Belle (notaire)
JMC	Joseph-Marie Cherrier
LB	Louis Bourdages (notaire)
LBD	Louis-Benjamin Delagrave (notaire)
LC	Louis Chaboillez (notaire)
LG	Louis Guy (notaire)
LJP	Louis-Joseph Papineau
MABD	Michel-Amable Berthelot-Dartigny (notaire)
Mic.	Microfilm
M.P.P.	Membre du Parlement de la province
NBD	Nicolas-Benjamin Doucet (notaire)
NGB	Narcisse Gaudry/Bourbonnière (notaire)
RPCQ	Répertoire du patrimoine culturel du Québec
ZJT	Zéphirin-Joseph Truteau/Trudeau (notaire)

INTRODUCTION

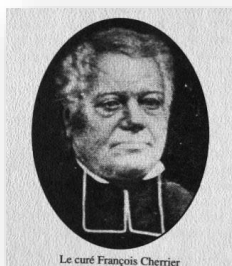
En 1891, Wilfrid Laurier, député libéral de Québec à la Chambre des communes, disait de Côme-Séraphin Cherrier, qu'il était un homme « aux instincts libéraux contenus par des coutumes conservatrices... Il ne descendit pas dans l'arène elle-même ; mais il était un spectateur passionné¹. » Qui était donc ce libéral-conservateur avant l'heure, grand spécialiste du droit, professeur brillant auprès des frères Dorion et autres, docteur en droit et doyen de l'Université Laval à Montréal, habitué à prendre la parole en toutes circonstances, énonçant en politique des idées claires contre l'Union de 1841 ou la Confédération de 1867 ? Malgré son patronyme flamboyant, on peut dire qu'il eut des origines modestes. Un regard sur ses ancêtres s'impose.

Venu de la Sarthe, l'ancêtre Cherrier, notaire et marchand, s'établit à Longueuil où il épouse Marie Dubuc² (1716-1806). Le couple aura treize enfants dont Joseph-Marie, père de Côme-Séraphin.

¹ Dans Sir Antoine-Aimé Dorion, *chevalier, juge en chef de la Cour d'appel, ancien ministre de la Justice*. Hommage du journal La Patrie, Montréal, Des Presses de « La Patrie », 1891, p. 9-10. Repris dans Yvan Lamonde, *Antoine-Aimé Dorion et le déclin du libéralisme républicain et émancipateur*, Québec, PUL, 2023, p. 32.

² Extrait des *Mémoires d'un patriote* d'Amédée Papineau (édition de 2021) : « À une petite lieue du village, le long du fleuve, auprès d'une de ces grandes maisons de pierres brutes presque cachées sous l'abondant mortier blanc qui les joint, à deux étages, dont l'intérieur est presque enfoui sous terre, à larges cheminées, à toitures raides pour rejeter les neiges, à contrevents solides peints en vert ou en rouge, et près desquelles se groupent four, puits, écuries, étables, vastes granges – habitations qui dénotent la richesse des terres et des habitants de la vallée du Saint-Laurent, et dont ne diffèrent souvent les manoirs seigneuriaux que par leurs plus grandes proportions, mais sans plus d'ornementation – mon père arrête la voiture pour me dire : – Voici la maison de ma grand-mère maternelle, la Dubuc qui épousa le notaire Cherrier, de Saint-Denis ; et ce lierre gigantesque que tu vois là, saisi de deux côtés par la clôture du jardin et qui n'a pas moins de six pieds de diamètre, fut planté par cette grand-mère. »

Parmi les treize enfants, tous nés à Longueuil, on en compte huit qui atteignent l'âge adulte. La première-née de la famille est prénommée Marie-Charlotte (1743-1820) ; épouse du chirurgien Lartigue, elle est mère du premier évêque de Montréal. Le deuxième se nomme François (1745-1809) ; prêtre, il sera vicaire peu de temps à Boucherville avant de passer à la cure de Saint-Denis-sur-Richelieu où il reste pendant quarante ans. Sa présence en ce lieu y attirera plusieurs membres de sa famille.



Périne-Charles Cherrier (1746-1823), épouse de Denis Viger, est mère de Denis-Benjamin Viger et mère adoptive de Côme-Séraphin Cherrier, son neveu.

Joseph-Marie Cherrier (1749-1830), marchand et cultivateur, père de Côme-Séraphin. Il vit à Québec, Repentigny, Saint-Hilaire et Saint-Denis-sur-Richelieu.

Marie-Anne Cherrier (1751-1843) a épousé Toussaint LeCavellier, voyageur, marchand de fourrures et truchement chez les Amérindiens. Son mari lui a sans doute laissé une petite fortune qu'elle place en rente viagère chez son beau-frère Joseph Papineau et ensuite chez son neveu LJP. Veuve sans enfant pendant soixante-cinq ans, elle adopte sa nièce Rosalie, fille de Joseph-Marie.

Rosalie Cherrier (1756-1832), épouse de Joseph Papineau, notaire. Mère de dix enfants dont cinq atteignent l'âge adulte. Il

existe plusieurs lettres conservées de Rosalie Cherrier, épouse de Joseph Papineau. Pourtant les Archives ne contiennent aucune lettre de Rosalie à son fils aîné Louis-Joseph. Elle écrivait au son, attachait ensemble des syllabes qui ne devaient pas l'être. Elle aurait eu l'habitude de priser le tabac : on la voit ici avec une tabatière en main.



Rosalie Cherrier

Benjamin-Hyacinthe-Martin Cherrier (1757-1836), député, arpenteur, à Saint-Denis-sur-Richelieu.

Séraphin Cherrier (1762-1843), médecin, marchand, député, à Saint-Denis-sur-Richelieu. Dernier-né de la famille.

LA MÈRE DE CÔME-SÉRAPHIN

Marie-Josèphe Gaté/Bellefleur (1760-1801), mère de Côme-Séraphin Cherrier, est née à Québec, baptisée à Charlesbourg le 4 avril, fille de Louis Gaté et de Geneviève Cardinal (1724-1790).

Louis Gaté/Bellefleur (1724-1775), père de Marie-Josèphe, est originaire de Cholet (Maine-et-Loire). Le surnom Bellefleur lui vient de son engagement dans la marine, où depuis longtemps la mode des surnoms réjouit les cœurs des camarades. À Québec, il devient caporal dans la compagnie de Beaujeu, puis sergent de la compagnie de Gaspé. Avec cette dernière compagnie, le sergent

Gasté³ engage son honneur en prenant part à la célèbre bataille de Sainte-Foy en avril 1760. Il dut fêter ensuite cette victoire éphémère avec ses coéquipiers.

Geneviève Cardinal avait épousé d'abord Gabriel Brias/Latreille à Montréal en 1743. Quelques enfants nés de ce mariage moururent dans la petite enfance. Un seul survivra, Gabriel Latreille fils – qu'on retrouvera plus loin.

Geneviève Cardinal, veuve de Brias/Latreille, épouse à Québec en janvier 1756 le militaire Louis Gasté/Bellefleur. Marie-Josèphe Gaté sera sa fille chérie, née en 1760 ; ainsi, la mère de Côme-Séraphin Cherrier lance son premier cri vital en pleine crise de la conquête de la Nouvelle-France par les Britanniques. Les coups de canon, les gros mots anglais incompris envahissent les quartiers de Québec quotidiennement, courses de chevaux interminables, même la nuit, siège de la ville... Cependant, les Gaté demeurent à Québec, rue de la Fabrique. C'est dans la même rue que se trouve un voyageur qui souhaite devenir marchand. Il se nomme Joseph-Marie Cherrier. Avec une Marie-Josèphe, Joseph-Marie est assuré de former un couple gracieux et béni des dieux. Ils se marient donc le 20 janvier 1777, après avoir signé un contrat de mariage⁴, la veille, dans la maison de Geneviève Cardinal, veuve du militaire Gaté depuis deux ans. Le contrat en est un de communauté de biens ; cependant chacun sera responsable de ses dettes ou hypothèques. Cherrier avantage sa future épouse d'un douaire, assez original, calculé non en louis mais en shillings : 2 000 shillings. Après tout la *Province of Quebec* est une colonie britannique depuis plus de quinze ans.

Présents au mariage : Benjamin-Hyacinthe-Martin Cherrier, arpenteur, et Séraphin Cherrier, médecin, frères du futur époux, venus de Saint-Denis-sur-Richelieu ; des amis de l'époux Cherrier sont venus aussi à la fête : François Leguay père et fils, de Chambly, aussi François Valin (1739-1779), horloger et marchand à

³ On trouve diverses orthographes du patronyme : Gaté, Gatté, Gasté, etc. Marie-Josèphe elle-même écrit Guaté.

⁴ Contrat de mariage de JMC et Marie-Josèphe Gaté/Bellefleur. MABD, 19 janvier 1777.

Québec, et Marie-Geneviève Paquet, son épouse. Du côté de l'épouse Gaté, on trouve Louis Gaté, son frère, ses amis Jean-Baptiste Guéraud, marchand, et Marie-Josette Provost, son épouse, en fait ses parrain et marraine ; aussi Pierre Marchand, Joseph Noël, sacristain ou bedeau à Notre-Dame de Québec, et Marie-Geneviève Allaire, son épouse.

Et la nouvelle famille Cherrier se mettra en branle le soir même.

LE PÈRE DE CÔME-SÉRAPHIN

Joseph-Marie Cherrier, marchand ou « bourgeois », comme l'écrit le notaire qui rédige son contrat de mariage, épouse Marie-Josèphe Gaté à Québec, le 20 janvier 1777. Après son mariage, JMC⁵ accueille la veuve Gaté (Geneviève Cardinal) dans sa maison. Celle-ci avait, comme on l'a dit, un fils de son premier mariage, Gabriel Latreille fils (1750-1795) qui avait probablement quitté la maison maternelle.

Le 4 décembre 1790, Geneviève Cardinal/Leroux (1724-1790), mère de Marie-Josèphe Gaté/Bellefleur, est « inhumée sous son banc dans l'église cathédrale et paroissiale » de Québec, âgée de 66 ans. La famille de J.M. Cherrier vit à Québec jusqu'en 1793. En février 1794, elle est rendue à Repentigny ; on peut supposer que le déménagement⁶ a eu lieu au cours de l'été ou de l'automne de 1793.

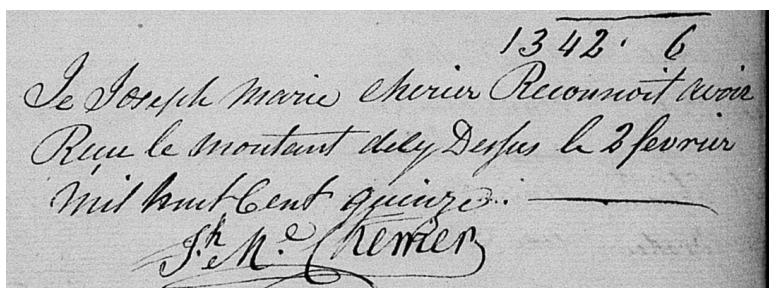
Après Repentigny, le père Cherrier, veuf, déménage à Saint-Hilaire où a lieu son 2^e mariage (Saint-Hilaire, 16 novembre 1807) avec Archange Morier, veuve de Jean Poitras, potier. Suite à la mort de sa deuxième épouse, en novembre 1814, Cherrier organise chez lui, à Saint-Hilaire, une vente des mobiliers⁷ qui lui ap-

⁵ Les lettres JMC, souvent utilisées ici, désignent Joseph-Marie Cherrier, père de Côme-Séraphin.

⁶ Échange entre John Blackwood & comp. et J. Marie Cherrier et son épouse, AD, 22 mars 1793. À cette date, Cherrier habite encore à Québec, rue de la Fabrique.

⁷ Vente de mobiliers chez Joseph-Marie Cherrier. LBD, 31 janvier 1815.

partiennent, y inclus ceux du défunt Eustache Morier (1736-1814), son beau-père, qui vient de mourir presque le même jour que sa fille. Dans un contrat de neuf pages, tout y passe pêle-mêle : des mitaines, un catéchisme, une longue-vue, une paire de raquettes, marteau, théière, sucrier, boîte à tabac, sas de laiton, onze livres, sans en préciser les titres, une paillasse, un couvre-pieds, trois cochons, deux vaches, vingt bottes de foin, dix minots de patates, etc. Cette vente procure à Cherrier une somme de 1 342,6 £. Deux jours plus tard, sa signature le confirme :



1342.6
Je Joseph Marie Cherrier Reconnoît avoir
Reçu le montant dely Desfus le 2 fevrier
Mil huit Cent quinz.
J. M. Cherrier

Il emménage finalement à Saint-Denis en 1815 où résident plusieurs de ses parents. Il a encore quinze ans à vivre. Quinze mois de veuvage le conduisent à un troisième mariage (Saint-Denis-sur-Richelieu, 25 février 1816) avec Françoise Drolet, veuve de Pierre-Basile Besse. Cette dernière lui survivra.

Venant l'été de 1830, JMC, faible et sentant la mort venir, demande au notaire de lui préparer un testament⁸. Le vieux notaire Bourdages, qui vient de fêter ses 66 ans, député de Buckingham, et qui sera élu dans le nouveau comté de Nicolet en 1830, s'installe à la table de Cherrier tout en l'observant du coin de l'œil. Il se met à rédiger : « Au mandement de sieur Joseph-Marie Cherrier, ancien marchand, demeurant au bourg de Saint-Denis, dans le comté de Richelieu, district de Montréal, le notaire, sous-

⁸ Testament de Joseph-Marie Cherrier, LB (1764-1835), 13 juillet 1830, minute 3685.

signé, se serait transporté en la demeure dudit sieur Joseph-Marie Cherrier où étant il aurait trouvé ledit sieur Joseph-Marie Cherrier malade de corps, languissant, allant et venant néanmoins dans sa maison, mais sain d'esprit, mémoire, jugement et entendement... »

Cherrier dit vouloir donner une somme de 300 £, ancien cours, à Athalie Gosselin⁹, petite-fille de Françoise Drolet, sa femme actuelle, et deux couverts en argent, « le tout livrable à sa majorité. » Tous ses autres biens sont légués à Françoise Drolet, son épouse, qu'il institue sa légataire universelle.

Et, pour exécuter ce testament, il nomme Séraphin Cherrier (1762-1843), son jeune frère, médecin et marchand à Saint-Denis, qui avait aussi été maître chantre et député du comté de Richelieu à la Chambre d'assemblée. JMC a demandé d'agir comme témoins à son testament Louis-Édouard Hubert, bourgeois, et Antoine Poirier, maître d'école.

Avant de mourir, le vieux marchand Cherrier, bourgeois à la retraite, aura-t-il le temps de régler ses comptes avec Olivier Chamard, marchand ? Le même notaire Bourdages le certifie¹⁰. De son écriture hésitante, le notaire, accompagné de son confrère Louis Chicou/Duvert, révèle que l'ancien marchand Cherrier et sa femme doivent à Olivier Chamard une somme de 669 £ « pour balance de compte de magasin. » Il s'agit aussi d'une donation¹¹ faite en 1824 par Cherrier et sa femme, Françoise Drolet, à Olivier Chamard : un « lopin de terre de trois emplacements de 60 pieds carrés » situé chemin du Roi à Saint-Denis, en profondeur à la rue Morin, borné au nord par la rue Saint-Joseph, de l'autre côté par Joseph Mignault, contenant une maison et d'autres bâtiments.

⁹ Athalie Gosselin, baptisée Nathalie à Montréal en décembre 1811 ; elle demeure dans la maison de JMC depuis longtemps.

¹⁰ Arrêté de compte entre JMC et Olivier Chamard, LB, 16 août 1830, minute 3694.

¹¹ Donation par JMC et *uxor* à Olivier Chamard, LB, 18 octobre 1824, minute 3218.



Louis Bourdages
1764-1835

En retour, Olivier Chamard versera une rente viagère de 600 £ aux donateurs leur vie durant.

Cherrier, ancien marchand de Québec, cultivateur à Repentigny et marchand à Saint-Hilaire et à Saint-Denis, rend l'âme à Saint-Denis-sur-Richelieu le 19 août 1830. On lui a fêté ses 81 ans au printemps. Quatre jours après sa mort, Séraphin Cherrier, son frère, comparaît devant le notaire Bourdages et déclare renoncer à la charge d'exécuteur du testament de son frère.

LA FAMILLE DE JOSEPH-MARIE ET DE MARIE-JOSÈPHE

À Québec, dans la maison de la rue de la Fabrique, où vivent Joseph-Marie Cherrier et sa femme Marie-Josèphe Gaté/Bellefleur, avec la grand-maman Geneviève Cardinal et parfois aussi une très jeune servante nommée Thérèse Bertrand¹², les

¹² Thérèse Bertrand, dont la naissance est enregistrée (Québec protestant) le 13 mai 1769, n'avait donc que 9 ans à son entrée comme orpheline dans la maison Cherrier. Son père, François Bertrand, était absent du pays depuis huit ans ; sa mère, Marie-Anne Deveau, était morte à l'Hôtel-Dieu de Québec. Engagement de Thérèse Bertrand au sieur Joseph-Marie Cherrier, JAP, 24 août 1778. Cet engagement sera résilié le 30 mai 1780, en présence de Marie-Louise Deveau, tante de l'orpheline. Cherrier

enfants viennent au monde, plus de treize à Québec, et quatre autres, les derniers, à Repentigny, où la famille Cherrier s'installe en 1793.

À Québec, la famille Cherrier ne roule pas sur l'or. Joseph-Marie, conjointement avec son épouse a fini par ouvrir un magasin, rue de la Fabrique. Ils ont dû emprunter auprès de George Borne¹³, marchand, et de Charles Grant et John Blackwood, marchands anglais associés sous le nom de *Grant & Blackwood Co.* et aussi auprès de Mathieu Lymburner¹⁴.

En 1781, ils doivent 666 £ à George Borne, « pour le prix des marchandises qu'ils reconnaissent avoir achetées et reçues de Borne. » Une somme qu'ils promettent de rembourser, « en or ou argent seulement » au sieur Borne en faisant deux versements annuels de la moitié de cette dette. En garantie, ils hypothèquent leur maison de la rue de la Fabrique, une maison en pierre à deux étages, d'environ 25 pieds au niveau de la rue, le terrain joignant vers l'arrière celui de la veuve Pélissier ; au nord-est, se trouve la maison du notaire Charles Voyer, de l'autre côté, celle d'Augustin Lemire, serrurier. Cette maison leur appartient par sentence d'adjudication par licitation, devant la cour des prérogatives, depuis le 23 avril 1779. Sur leur maison, les Cherrier déclarent tenir une hypothèque « ancienne et privilégiée » de 2 000 £ au notaire Jean-Antoine Panet ; aussi une autre somme hypothécaire de 12 000 £ à la veuve Gaté, leur mère et belle-mère.

Trois ans plus tard, la situation financière des Cherrier ne s'est guère améliorée. On pourrait croire même qu'elle s'est dégradée. En 1784, le notaire Panet leur rend une seconde visite pour mettre au clair certaines dettes. Les Cherrier s'engagent à rembourser *Grant & Blackwood Co* à raison de petits versements étalés sur

déclare avoir « livré les hardes et linges à l'usage de Thérèse Bertrand, et les parties se tenant respectivement quittes de tous comptes de fournitures et services jusqu'à ce jour. »

¹³ Obligation de Joseph-Marie Cherrier et sa femme envers George Borne, JAP, 6 juillet 1781.

¹⁴ Obligation de JMC et son épouse envers Charles Grant et John Blackwood, associés, et à Mathieu Lymburner. JAP, 7 mai 1784.

six ans, en janvier, avril, juillet et octobre de chaque année. Ils avouent devoir encore 100 £ à Borne, marchand, et ils s'engagent à verser une pension annuelle de 665 £ à veuve Gaté, leur mère et belle-mère.

En verront-ils la fin un jour ?

Des dix-sept enfants de J.M. Cherrier et Marie-Josèphe Gaté/Bellefleur, douze auraient atteint l'âge adulte.

1. Marie-Josèphe (1777-1784) morte à Québec à 6 ans.
2. Joseph-Marie (1778-1821) sera instituteur (« maître d'école ») et mourra à Longueuil dans des circonstances nébuleuses. Augustin Chaboillez, curé à Longueuil, écrit le 7 mai 1821 : « Joseph-Marie Cherrier, ci-devant maître d'école, qui avait manqué depuis le 2 d'août de l'année dernière [1820], sans qu'on pût savoir ce qu'il était devenu et qui a été retrouvé avant-hier, dans l'endroit de cette paroisse communément appelé la Pointe Verte, et apparemment mort par accident. » Le curé ajoute qu'il était âgé d'environ 42 ans. Sont présents à l'inhumation Hippolyte Cherrier, frère du défunt, et Romuald Trudeau, apothicaire à Montréal.
3. Geneviève – *Vevette* – (1779-1832). Premier mariage (Repentigny, 22 janvier 1798) avec François Guay, notaire ; 2^e mariage (Montréal, 27 mai 1811) avec Joseph Charlebois, marchand, boulangier – c'est le quatrième mariage de Joseph Charlebois. Présence de LJP et de sa sœur Rosalie, Louis-Michel Viger, etc. ; 3^e mariage (Montréal, 24 avril 1815) avec François-Pierre Trudeau (1764-1845), marchand, veuf de Marguerite Weilbrenner. Présence d'Olivier et Hippolyte Cherrier, frères de l'épouse, Denis-Benjamin Viger, cousin, et Marie-Périne Viger, cousine.
4. François-Xavier-Alexis (1780-?), baptisé à Québec le 29 novembre 1780. Il vit encore en septembre 1802 et signe « François Cherrier » ; il est alors en compagnie de son frère Joseph-Marie. Voir le notaire Charles Voyer, 9 septembre 1802, acte inclus dans LG, inventaire, 25 septembre 1802.
5. Charles-Benjamin (1782-?). Il exercera le métier de sellier. Benjamin est âgé de 20 ans lors de la tutelle de 1802. Il épouse

(Samford, Haut-Canada, église presbytérienne, 11 novembre 1828) Eliza Hudson, née aux États-Unis. Au recensement de 1851, il a 70 ans et habite avec sa femme à Chippawa, comté de Welland, Bas-Canada.

6. Séraphin-Marie (1783-1784), né à Québec ; inhumé à L'Ancienne-Lorette.

7. Louis-Michel (1784-?), baptisé à Québec le 30 septembre 1784. Louis a 18 ans lors de la tutelle de 1802.

8. Georges-Hippolyte (1786-1828), manchonier (fourreur), marchand de pelleteries à Montréal. Hippolyte est âgé de 16 ans lors de la tutelle de 1802. Il épouse (Montréal, 17 juin 1811) Marie-Anne Roy, fille mineure d'André Roy, boucher, et de Josette Monarque. Présence de Rosalie Papineau, Angelle Cornud, André-Augustin Papineau, Joseph-Marie Cherrier fils, Marie Cherrier (veuve Lartigue), etc. Décédé à Montréal le 31 décembre 1828.

9. Félix-Olivier (1787-1849). Il a pour parrain François Baillairgé, peintre et sculpteur, de Québec. Olivier a 15 ans lors de la tutelle de 1802. Il épouse (Prairie du Chien, Wisconsin, 1817) Marie-Céleste Courtois ; ils auront 9 enfants. Décédé à Prairie du Chien, Wisconsin ; inhumé au cimetière Saint-Gabriel.

10. Pierre-Séraphin (1788-1789), né à Québec le 20 décembre 1788 ; décédé après un mois de vie.

11. Louis-Flavien (1788-1832), né à Québec le 20 décembre 1788, jumeau de Pierre-Séraphin. Flavien a 13 ans lors de la tutelle de 1802. Décédé célibataire à Montréal à 43 ans.

12. Timothée-Léon (1790-1880). Il a épousé (Saint-Martin, Laval, 21 juin 1824) Julienne Delaunay. Les nouveaux mariés partent peu de temps après pour le Haut-Canada. Timothée-Léon Cherrier est décédé à 90 ans à Hamilton, comté de Wentworth, Ontario.

13. Séraphin-Édouard (1792-1882). Édouard a 10 ans lors de la tutelle de 1802. Il réside à Lachine l'année de son mariage (Kahnawake, Saint-François-Xavier du Sault-Saint-Louis, 6 mars 1821) avec Catherine Giasson, fille mineure de défunt Ignace Giasson et de Marie-Louise de Sakepé ; présence d'Hippolyte, Flavien et Timothée-Léon Cherrier, frères. Décédé à 89 ans à La Prairie, près de Montréal. Grand-père d'un autre Côme-Séraphin Cherrier (1848-1912).

14. Charles-Denis (1794-1794), né à Repentigny, décédé après 13 jours de vie.

15. Marie-Sophie (1796-1810), née à Repentigny ; Sophie a 6 ans lors de la tutelle de 1802. Inhumée à Montréal à 14 ans.

16. Côme-Séraphin (1798-1885), né à Repentigny le 22 juillet 1798. Appelé Côme, il a 5 ans lors de la tutelle de 1802. Adopté par sa tante Périne-Charles Cherrier. Avocat, il épouse (Montréal, 18 novembre 1833) Mélanie Quesnel, veuve de Michel Coursol.

17. Rosalie (1800-1879). À Repentigny, au baptême de Rosalie, sa dernière enfant, J.M. Cherrier est dit cultivateur. Elle a 3 ans lors de la tutelle de 1802. Rosalie sera adoptée par sa tante Marie-Anne Cherrier, veuve LeCavelier. Elle épouse (Saint-Denis-sur-Richelieu, 31 juillet 1821) Louis Cheval/St-Jacques. Réputée chouayenne (antipatriote), elle tire sur la foule des bruyants charivariastes devant sa maison, en blesse deux et est emprisonnée à Montréal. Elle mourra à l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe et sera inhumée à Saint-Hilaire. Signature de deux de ses fils : Guillaume Cheval et Charles St-Jacques.

À Repentigny, la maison où naît Côme-Séraphin abrite huit enfants d'âge mineur. Deux autres s'y ajouteront : lui-même Côme-Séraphin, et sa jeune sœur Rosalie, la dernière de la famille. Cette maison a été acquise lors d'un échange entre John Blackwood et J.M. Cherrier en mars 1793. Au cours de cet échange, Blackwood cède une « partie de terre » qu'il possède à Repentigny, mesurant trois arpents de front sur le fleuve et vingt arpents de profondeur, avec une maison en pierre et d'autres bâtiments ; Blackwood cède encore « une autre partie de terre sur la rivière L'Assomption, côté est de la première partie de terre¹⁵. » Le marchand Blackwood en échange met la main sur la maison Cherrier de Québec, rue de la Fabrique.

La mère *Guaté*, comme elle écrit son patronyme, fatiguée de ses dix-sept accouchements, ne profitera guère de cette nouvelle maison à Repentigny ; elle n'a plus la force de s'occuper de ses nourrissons, malgré l'engagement de Marie Lachapelle, domestique. Elle tourne de l'œil le 3 septembre 1801, à l'âge de 41 ans. Il

¹⁵ Les mots de ces contrats laissent croire que la maison de JMC à Repentigny était située très près de l'embouchure de la rivière L'Assomption.

faudra, de toute urgence, placer les plus jeunes enfants. Côme-Séraphin, avant-dernier de la famille, ne connaîtra pas tous ses frères et sœurs. Il est envoyé à Montréal, au tout début du 19^e siècle, dans la famille de Denis Viger, époux de Péline-Charles Cherrier. Tante Péline-Charles devient la mère adoptive de Côme-Séraphin.

Il y a un inventaire¹⁶ des biens de défunte dame Gaté et de JMC. L'inventaire est mené par le notaire Louis Guy, avec les commissaires-priseurs (évaluateurs) Joseph Noiseux et François Payet, tous deux de Repentigny. Ajoutons aussi que J.M. Cherrier a été élu tuteur¹⁷ de ses dix enfants mineurs ; et que François Leguay (1760-1807), notaire, son gendre, est choisi comme subrogé tuteur (ou tuteur substitut). JMC a voulu élire tuteur et subrogé tuteur à ses enfants, pour « veiller à la conservation de leurs biens, droits et personnes. » Une grande assemblée de parents et amis se tient en présence du juge Panet et du protonotaire James Reid. Pour représenter les mineurs, en ce mois de septembre 1802, sont présents Denis Viger, oncle des mineurs, Denis-Benjamin Viger, cousin, François LeGuay, beau-père (de Geneviève Cherrier), Vincent Dufort, cousin, François Papineau, arpenteur, François LeGuay fils, notaire, Pierre Huguët/Latour, orfèvre, et Michel LePallieur (1770-1813), voyageur.

L'évaluation des biens monte à 1 879 £. Cependant les dettes sont criantes : 9 466 £. Après l'inventaire, la vente¹⁸ des effets rapporte 1 356 £. Et JMC reçoit du notaire un acompte de 716 £, le jour même de la vente :

¹⁶ Inventaire des biens de défunte Marie-Josèphe Gaté et Joseph-Marie Cherrier. LG, 25 septembre 1802, minute 69.

¹⁷ La demande de tutelle est adressée au juge Pierre-Louis Panet (1761-1812), le 23 septembre 1802. BAnQ-VM, CC601, Mic. 1806.

¹⁸ Vente des effets de la communauté entre le sieur Joseph-Marie Cherrier et feu dame Josèphe Gaté, son épouse, LG, 27 septembre 1802, minute 70.

Reçu de Monsieur Guy, Notaire, la somme de
Sept cens Seize livres, cinq Sols, à compte du
Montant de la Vente des biens Mubles de Ma
Communauté -
à Montréal le 27^e Juin 1802 -
ARCHIVES NATIONALES
DU QUÉBEC
MONTREAL
J. M. Lottinville

Avant de partir de Repentigny, JMC vend sa terre à Jacques Lemaître/Lottinville (1764-1833), de Trois-Rivières. Cette vente a été ordonnée par une assemblée de notables¹⁹, les mêmes que lors de l'élection du tuteur, plus Louis Guy, notaire qui a dressé l'inventaire. Pour éponger ses dettes, Cherrier vend²⁰ sa maison en pierre avec l'étable, la grange et la laiterie ; il vend aussi son autre terre sur la rivière L'Assomption. Mais le vendeur se réserve son logement, à lui et à sa famille, et le logement de ses animaux, foin et grains, dans les bâtiments, cave et grenier, jusqu'au printemps prochain [1804], avec le droit de prendre du bois de chauffage « pour son utilité seulement. » Et Jacques Lemaître/Lottinville paiera comptant « ce qui sera nécessaire pour payer les dettes de la communauté » de Cherrier.

¹⁹ Le 29 septembre 1802. Voir le document qui suit la tutelle du 23 septembre 1802, dans BAnQ-VM, CC601, Mic. 1806.

²⁰ Vente par Jean-Marie Cherrier à Jacques Lottinville et sa femme [Marie-Josèphe Rocheleau], LC, 20 mai 1803, minute 5910.

ESQUISSE DE LA VIE DE CÔME-SÉRAPHIN CHERRIER

À Montréal, le printemps est aux portes de la maison Viger, angle nord-est des rues Saint-Paul et Saint-Vincent. Faisant fi du renouveau de la nature, la mort aussi rôde. Denis Viger (1741-1805), artisan, charpentier, sculpteur, père adoptif de Côme-Séraphin et père de Denis-Benjamin, meurt²¹ dans sa maison en juin 1805. Il avait, avec les années, acquis un immense terrain de 50 000 pieds carrés français, où il avait bâti une potasse, commerce qui rapportait gros à cette époque. Péline-Charles hérite des avoirs de son époux décédé ; à la suite du partage des biens familiaux, veuve Viger et sa fille Péline (1780-1820) s'occupent du développement des terrains de la rue Saint-Paul : elles y font construire plus de sept maisons à revenus. Ainsi la tante de Côme-Séraphin mène grand train et est vue comme la riche dame du quartier de la rue Saint-Paul à Montréal.

Côme-Séraphin est mis au collège des sulpiciens à Montréal ; il y restera pendant dix ans. Après quoi, à 18 ans, il entreprend des études de droit. Dans sa famille d'adoption, il y a un cousin, Denis-Benjamin Viger, déjà avocat depuis l'année 1799. Il suit assidûment ses cours, admiratif de ce grand cousin, beaucoup plus âgé que lui, qu'il traite un peu comme le père qu'il a si peu connu, en l'appelant « oncle ». Il est vrai que Côme-Séraphin a revu son père lors de la signature du brevet²² d'apprentissage auprès de

²¹ Sur le vif, LJP écrit à son frère, le 20 juin 1805 (*Lettres inédites*, p. 29) : « Tu sais probablement la mort de mon oncle [Denis] Viger. Tu te rappelles combien il nous aimait, l'union de nos familles. Nous sommes tous très affligés ici. Ils sont dans l'accablement chez lui. Au regret de sa perte, il nous faut ajouter le partage de l'affliction de ceux qui survivent, la crainte que la faible santé de ma tante n'en soit ébranlée. Ma cousine [Périne], toujours si malade, en est vivement affectée. » LJP revient plus tard sur la mort de son oncle Viger : « Tout jeunes que nous étions, nous l'avons soigné, nous avons pour la première fois vu ensemble et de près combien est horrible cette affreuse mort, quand elle frappe une famille unie dans son chef, puis combien cela s'est souvent répété dans nos communs parents, les tiens et les miens. » LJP à son cousin L.M. Viger, dans *Lettres à sa famille*, Paris, 22 août 1841.

²² Brevet d'apprentissage de Côme-Séraphin Cherrier avec Denis-Benjamin Viger, écr., CP, 24 août 1816.

Denis-Benjamin Viger. Ce père envieux, Côte-Séraphin l'a-t-il reconnu ? « Fut présent le sieur Joseph-Marie Cherrier, demeurant en la paroisse S^t Denis, lequel pour faire le bien et avantage de sieur Côte-Séraphin Cherrier, son fils, âgé de 18 ans, l'a engagé en qualité de clerc avocat pour cinq années consécutives, à commencer de ce jourd'hui... »

Denis-Benjamin, député depuis longtemps, a déjà une longue expérience des gens et des choses. Il a enseigné le droit à LJP ; il l'enseignera ensuite à Étienne Chartier et à Charles-Ovide Perreault, figures marquantes du mouvement des patriotes. Il vient d'épouser en 1808 Marie-Amable Foretier (1778-1854), fille du seigneur Pierre Foretier de l'île Bizard. Le couple n'aura qu'une seule enfant, qui mourra en 1814 à l'âge de 8 mois.

Cherrier accompagne-t-il DBV aux États-Unis²³ en 1819, notamment à Middlebury ? Cette année-là, il n'avait pas fini ses études de droit. On serait porté à le croire, en lisant sa première lettre (1826) publiée dans ce livre.

En septembre 1822, Cherrier est déclaré apte à « pratiquer le Droit dans toutes les cours de justice de Sa Majesté dans cette province » [Bas-Canada]. Le jeune diplômé semble s'intéresser aux plaidoiries : défendre une cause en cour. Le travail est ardu, les avocats en 1822 sont assez nombreux²⁴. Aussi il s'associe avec Louis-Michel Viger, son cousin plus âgé, pour se faire une solide réputation. Tout en entreprenant de donner des cours à de jeunes clercs, il s'attaque à une première cause qui le rendra célèbre. En 1827, James Stuart, procureur général du Bas-Canada, est défait par Wolfred Nelson aux élections dans le comté de William Henry (Sorel). Stuart poursuit plusieurs électeurs qui n'avaient pas le droit de voter, prétend-il. Cherrier prend cette cause en main et

²³ « Viger effectue un voyage aux États-Unis en 1819, voyage qui lui inspire la tenue d'un journal dans lequel il transcrit, sous forme de lettres, les entretiens qu'il a eus avec des Américains. » Lavallée, M. (2013). La pensée nationaliste de Denis-Benjamin Viger (1809-1837). *Mens*, 14(1), 41-89. <https://doi.org/10.7202/1032622ar>

²⁴ Quinze Bas-Canadiens sont admis au barreau en 1822. Voir « Commissions d'avocats de la province de Québec, 1765-1849 », par Francis-J. Audet, dans *BRH*, Vol. XXXIX, octobre 1933, p. 577-596.

réfute le chef d'accusation de Stuart ; il gagne sa cause. Le procureur général Stuart, dont la réputation est maintenant entachée, sera rappelé à Londres plus tard.

Une autre belle occasion de faire voir ses talents se produit au cours de l'année 1832. Une élection dans le Quartier-Ouest de Montréal en avril-mai est ponctuée de violence. Le dernier jour de l'élection, opposant Stanley Bagg et Daniel Tracey, un canon est placé à l'entrée du poll. Cherrier, lui, est à l'intérieur, ce qui lui permet d'observer les comportements des *bullies* du candidat Bagg pour qui tous les moyens sont bons pour favoriser son élection. Le Dr Tracey, candidat des Patriotes, est élu de justesse, au prix de trois innocents tués par les volontaires de l'armée. La rue Saint-Jacques, où se tient l'élection mémorable, portera quelque temps le nom de « rue du Sang ».

C.S. Cherrier – sa correspondance en fait foi – participe étroitement à l'enquête qui porte sur l'événement tragique. Il blâme l'officier rapporteur de l'élection et, bien sûr, les MacIntosh et Temple, militaires, qui sont responsables de la mort des trois citoyens le 21 mai 1832. Il a cependant de la difficulté, avec son collègue William Walker, à garder en prison les deux comparses responsables de la fusillade. L'impartialité d'un juge ramollit-elle en présence de militaires ?

À fréquenter Frédéric-Auguste Quesnel, Côme-Séraphin Cherrier tombe sous le charme de Mélanie Quesnel, sa sœur. Elle est veuve de Michel Coursol, marchand de fourrures dans le Haut-Canada, et mère d'un jeune homme de 14 ans, Charles-Joseph, appelé à étudier le droit auprès de son second père, à devenir avocat, juge et maire de Montréal. Les invités au mariage de Côme-Séraphin sont en grand nombre. On remarque surtout l'imposant Joseph Papineau, notaire, son fils Louis-Joseph, orateur à la Chambre, et Jacques Viger qui a dû entonner un petit couplet de son cru pour souligner l'événement. Mélanie Quesnel-Coursol était née à Boucherville, fille de Joseph Quesnel, poète aimable et spirituel. Elle avait étudié au couvent de Boucherville, appris l'anglais à Québec, et, après la mort de ses parents, avait habité à Montréal chez son frère Frédéric-Auguste, avocat.

Le soir des noces, les réjouissances se poursuivent dans la maison Quesnel (frère de la mariée), où se sont retirés les nouveaux époux, Cherrier s'apprête à entrer dans le lit nuptial quand il essuie un charivari organisé par le mouvement patriote. On est en novembre 1833, quelques mois avant les *92 Résolutions*, et les esprits sont aiguisés d'un côté et de l'autre. Les charivaristes reprochent à C.S. Cherrier, nouveau marié, de s'être acoquiné avec les Quesnel, une famille qui a abandonné le parti patriote pour devenir bureaucrate. On connaît, il est vrai, Timoléon Quesnel, son frère, médecin à L'Acadie, antipatriote notoire ; Frédéric-Auguste lui-même, de tendance modérée, appuiera, le printemps suivant, une partie des *92 Résolutions* mais les rejettera dans leur ensemble.

Pour éviter que les charivaristes n'augmentent leur tapage nocturne et le rende interminable, Cherrier se présente à la fenêtre, un verre de vin à la main, déclarant hautement et d'une intelligible voix, qu'il boit « au patriotisme ».

Pendant toute l'année 1834, Cherrier prend la parole sur les tribunes publiques pour mousser les *92 Résolutions*, fer de lance du parti patriote. Il se présente aux élections et est élu député patriote de Montréal. Le Bas-Canada est en effervescence, il demande l'élection des conseillers législatifs, emprunte le même chemin vers l'indépendance de l'emprise anglaise, comme les États américains l'avaient fait : boycott des produits étrangers. Cherrier est sur le podium à côté de LJP lors de la grande assemblée de mai 1837 à Saint-Laurent, et il s'adresse à la foule après Papineau. Quelques mois plus tard, il prend la parole à une assemblée tenue à Saint-Constant. En compagnie de son collègue Toussaint Peltier, il soulève l'enthousiasme en déclarant que les habitants étaient « écrasés par la Couronne de l'Angleterre, qu'il fallait absolument détruire tout commerce avec l'Angleterre ; qu'il fallait s'organiser afin d'abattre la tyrannie ». Un témoin affirme que « le but des discours de Peltier et Cherrier tendait à exciter les habitants à la révolte, si le gouvernement anglais ne leur accordait pas ce qu'ils avaient demandé dans les *92 Résolutions*. » Un autre témoin, digne de foi selon les autorités, a entendu crier

pendant l'assemblée : « To hell with the Queen » et « Hurra for Papineau. »

Cherrier se présente ensuite à Québec vêtu d'étoffe du pays. Il en faut plus pour plaire à des autorités crispées. Le 1^{er} décembre 1837, les avocats Cherrier et Peltier sont arrêtés et incarcérés dans la prison neuve du Pied-du-Courant. Accusés de haute trahison envers le gouvernement de Sa Majesté, ils risquent la peine de mort, même sans procès. Car la loi martiale proclamée et l'*habeas corpus* suspendu, l'accusé est à la merci d'un pouvoir tyrannique.

D'une santé précaire, maigrelet, chétif, Cherrier souffre de l'emprisonnement, surtout après avoir été déménagé dans la vieille prison. Ordre de Colborne, dit-on. L'épouse du prisonnier obtient cependant la permission de lui envoyer chaque jour un petit dîner qu'elle fait transporter par son fils Charles-Joseph.

La santé délabrée de Cherrier le ramène chez lui, avec une permission spéciale, en mars 1838, grâce à l'intervention de Michael O'Sullivan²⁵, solliciteur général ; il doit demeurer chez lui pour y poursuivre son incarcération.

Le Bas-Canada, privé de gouverneur officiel et dirigé au jour le jour par un Conseil spécial, attend un sauveur venu de Londres, un certain lord qui pourrait faire maison nette dans les prisons et mener une enquête sur les déboires des Canadas. Libéré depuis mars, mais « emprisonné chez lui », Cherrier devient libre de ses allées et venues le 28 juin 1838 par la Proclamation d'amnistie de Durham. Entre-temps, il a perdu son seul fils, né pendant son emprisonnement, et mort après quelques jours de vie. Son père spirituel DBV est encore derrière les barreaux, car il a été arrêté aussi, pour avoir soutenu financièrement des journaux patriotes. Cherrier a perdu aussi Emma, sa fille aînée, âgée de 4½ ans. Douleur incommensurable. Mais Cherrier, comme le poète, est un homme de foi : « Je sais que le fruit tombe au vent qui le secoue, que l'oiseau perd sa plume et la fleur son parfum ; que la création

²⁵ Les renseignements sur la vie de Mélanie Quesnel, épouse de Cherrier, proviennent d'une biographie manuscrite de cette dame (écrite probablement par sa fille Philomène Cherrier). Voir ce manuscrit de 72 pages à BAnQ-Q, P43/2.

est une grande roue qui ne peut se mouvoir sans écraser quelqu'un²⁶. » Il se relève et continue sa route. Son bureau a pignon sur la rue Saint-Vincent, angle Saint-Amable. Il y passe des heures à étoffer des dossiers, voyage de la cour à sa maison en coup de vent. Il est nommé conseiller de la reine, preuve d'une sagesse remarquable. Le gouvernement de l'Union des Canadas est à peine commencé que le gouverneur Bagot lui offre le poste de solliciteur général. Cherrier, qui a quitté la politique active, refuse pour des raisons de santé, dit-il. Il accepte cependant d'être juge de paix. Alors que D.B. Viger se présente aux élections dans le comté de Richelieu en 1844, Cherrier refuse courageusement de faire partie d'un ministère qui « répudie le gouvernement responsable et qui viole la constitution. »

Il est de toutes les causes sociales importantes. Membre de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, il fait partie de l'organisation d'une grande soirée publique dans les salles du Marché Bonsecours pour la « colonisation des townships ». Papi-neau, revenu d'exil, y prend la parole ; Cherrier aussi. Son discours, souvent applaudi, est reproduit dans le journal *L'Avenir*. Le but de cette association est de garder les citoyens ici au lieu de les voir partir pour la grande Union américaine du sud.

En 1859, David Torrance, secondé par Simon Valois, propose C.S. Cherrier à la mairie de Montréal. Refus de Cherrier « pour raison de santé ». Le public se rebiffe et fait paraître un long article dénonçant la santé supposément précaire du candidat potentiel, pourtant présent depuis longtemps sur toutes les tribunes :

« Sans doute ce M. n'a point la force ni la santé d'un Milon de Crotone, mais cependant il se porte toujours assez bien pour que les citoyens en soient encore à se demander le nom du médecin qui lui donne ses soins. Mais à toutes nos assemblées publiques, soit qu'il s'agisse du siège du gouvernement, des *docks*, ou d'autres questions d'intérêt général, n'a-t-on pas le plaisir d'y voir M. Cherrier y prendre une part très active ? Et dans toutes nos

²⁶ V. Hugo, « À Villequier », *Les Contemplations*.

réunions de tempérance, de Saint-Vincent de Paul, de Saint-Michel, de la propagation de la foi, de lectures publiques, &c, n'y invite-t-on pas toujours M. Cherrier à prendre la parole ? Ce qu'il fait constamment avec plaisir, et cela pendant des quarts d'heure, sans que l'état de sa santé fasse trembler pour ses jours ses nombreux amis et auditeurs. Tenez, M. l'Éditeur, nous nous rappelons toujours les belles paroles que nous avons entendu prononcer à M. Cherrier dans une de ces réunions : "Le bon citoyen, disait-il, est un homme de sacrifices, d'abnégation. Il doit renoncer à ses aises, à ses commodités, lorsque l'intérêt public le demande. Si la Providence l'a placé au-dessus de ses concitoyens par son éducation, ses connaissances, son aptitude aux affaires, il se doit tout entier à ses concitoyens, à sa ville, à sa patrie. Le sacrifice de sa santé, de sa vie même, s'il le fallait, ne serait point trop exiger de lui, il n'aurait point à se plaindre de son sort, car il est citoyen avant tout, et il est beau, &c, il est glorieux de mourir pour sa patrie". Voilà les nobles paroles que nous avons applaudies dans M. Cherrier. Aujourd'hui nous n'exigeons pas un si glorieux sacrifice de ce monsieur. Nous lui demandons seulement qu'il veuille bien se rendre aux vœux unanimes de tous ses concitoyens, et qu'il mette en pratique les sentiments qu'il a si noblement exprimés. Que ce monsieur n'alarme donc plus ses concitoyens avec l'état de sa santé. Nous serions prêts au besoin à lui assurer une vie aussi longue et aussi bien remplie que celle de son très respectable et très vénéré oncle, l'hon. D.B. Viger²⁷. »

La leçon n'eut aucun effet sur le moral de Cherrier. Côme-Séraphin est de plus en plus porté à soutenir ouvertement l'Église : il conseille l'évêque Bourget dans ses démarches légales. Appelé à dire quelques mots lors de la Saint-Jean-Baptiste de 1850, il déclare qu'il n'a pas pour habitude de parler sans préparation, mais que cependant il fallait promouvoir l'union des Canadiens. Les bouleversements de l'Europe, l'anarchie, etc., étaient

²⁷ La longue protestation signée : 6 000 électeurs, paraît dans *La Minerve*, 17 février 1859, p. 2.

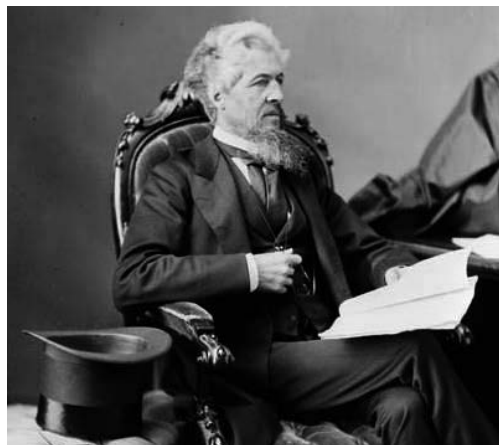
autant d'événements qui devaient nous faire sentir « la nécessité d'unir la religion aux fêtes nationales afin de conserver le bon ordre dans la société. »

Les années 1854-1855 sont riches en événements. L'épouse de DBV succombe au choléra. Toussaint Peltier quitte cette terre, y laissant d'éclatants témoignages de l'estime publique qu'il inspirait. C'est l'occasion de mentionner qu'il avait refusé – comme Cherrier – le chapeau de juge que le gouvernement lui avait demandé d'accepter. On grava sur la tombe de Peltier les mots *Vir probus*.

Cherrier, qui a perdu des maisons lors de l'incendie de Montréal en 1852, reste bien nanti financièrement. Les biens de Marie-Amable Foretier, épouse de Viger, tombent dans les goussets de son mari qui, par son testament, donne à peu près tous ses biens à Côte-Séraphin. Ainsi, ce dernier et ses deux filles, Philomène et Louise, seront bientôt propriétaires de terrains et d'édifices dans l'île Bizard – où les Foretier ont un manoir ; et de plusieurs maisons et terrains longeant la rue Saint-Denis (nommée en l'honneur de Denis Viger, père de DBV), jusqu'à la rue Cherrier (nommée en l'honneur de Côte-Séraphin) et au-delà.

En même temps se règle la question du régime seigneurial. Cherrier se range du côté des seigneurs. Un de ceux-là risque de perdre beaucoup : Louis-Joseph Papineau, son cousin, est propriétaire de la seigneurie de la Petite-Nation, sur l'Outaouais. Vaste domaine dont une grande partie n'est pas encore concédée. Tous ces espaces en franc et commun soccage n'appartiendront plus au seigneur si le régime tombe. Cherrier travaille avec Christopher Dunkin²⁸, avocat ; ils réussiront à vendre l'idée d'une récupération loyale, par les seigneurs, des biens qui leur appartiennent, sans que les pertes en soient considérables.

²⁸ Christopher Dunkin (1812-1881), avocat, journaliste et éditeur, fera paraître plusieurs adresses qu'il prononça devant la Chambre d'assemblée au sujet des réformes seigneuriales. *DPQ*.



Christopher Dunkin

Cherrier fera paraître chez Lovell en 1855 un résumé (110 pages) de son plaidoyer sur les questions soumises à la Cour seigneuriale. Il en reçoit les remerciements sincères de la Commission seigneuriale.

Faut-il ajouter ici que la même année il reçoit un doctorat honorifique en droit, envoyé par les jésuites de l'Université St. John de New York ? Plus tard Cherrier participera au mouvement, avec le collège Sainte-Marie, visant à doter Montréal d'une église pour les jésuites.

Il fait partie maintenant et pour longtemps des séances du Cabinet de lecture paroissial, fondé pour la promotion des bons livres, initiative de l'évêque Bourget qui s'attaque aux « mauvais livres » de la bibliothèque de l'Institut canadien. Cherrier ouvre de nouvelles voies pour l'éducation. En plus de sa présence aux conseils de l'École normale Jacques-Cartier, il veille à la création d'une université à Montréal où le droit sera enseigné. Il en devient le doyen, le premier professeur, et se méritera plus tard un di-

plôme orné d'un sceau : *Deo favente haud pluribus impar.* « Avec la grâce de Dieu, à nul autre pareil. »



Doctorat en droit de l'Université Laval
À Cosmas-Seraphinus Cherrier, 3 mai 1878
BAnQ-Q, P43

Les dernières années de la vie de Cherrier se passent en œuvres charitables, déplorant comme toujours, et interminablement, la précarité de sa santé. Peu de politique, si ce n'est pour dénoncer le projet de confédération canadienne. Il donne des terrains pour la construction d'une école des sourdes-muettes, dirigée par les sœurs de la Providence. Le terrain, au haut de la rue Saint-Denis, et la bâtisse, où vivent 167 élèves et 27 religieuses,

sont évalués en 1876 à 112 000 \$. Il avait donné un autre terrain, en 1873, pour construire sur la rue Sainte-Catherine, près du presbytère Saint-Jacques, à Montréal, une chapelle dédiée à Notre-Dame de Lourdes. L'artiste Napoléon Bourassa y avait dressé les plans architecturaux. Cette petite église, rénoverée et toujours debout, fait aujourd'hui presque partie de l'UQÀM.

Lié d'amitié avec L.O. David et P.J.O. Chauveau, Cherrier vivra ses dernières années près de ses deux filles et de sa petite-fille. « M. Cherrier vient d'entrer dans sa quatre-vingt-quatrième année. Quoiqu'il ait été un peu indisposé pendant quelques jours, sa santé est aussi bonne en général qu'elle a jamais été. Personne ne démontre avec plus de force qu'une heureuse et verte vieillesse est la récompense d'une bonne vie et qu'on peut vivre longtemps avec une santé délicate. Nous nous demandions, il y a quelque temps, s'il y avait sept sages dans le pays. M. Cherrier en est certainement un²⁹. »

Chauveau fera l'éloge de Mélanie Quesnel, épouse de Cherrier³⁰. Joseph Doutre, invité du barreau, prend la parole en janvier 1885, quelques mois avant la mort de Cherrier, et déclare que « Notre vénérable doyen, monsieur Côte-Séraphin Cherrier, dans un banquet que nous lui avons donné pour célébrer le 50^e anniversaire de son admission au barreau, a placé sous nos yeux tout ce qu'il était possible de recueillir du passé jusque-là (1872). Il y a déjà douze ans de cela et nous sommes tous heureux de constater la condition vivace des facultés brillantes dont M. Cherrier a donné de si fréquentes preuves durant les 62 années de sa carrière professionnelle³¹. »

Il meurt à 86 ans le 10 avril 1885. Quatre jours plus tard, le convoi part de sa résidence, le 316, rue La Gauchetière, pour se rendre à l'église Saint-Jacques. Après la messe, chantée par Mgr

²⁹ L'article, probablement de la plume de L.O. David, paraît dans *La Tribune*, 29 juillet 1882, p. 2.

³⁰ On trouve le texte de Chauveau à la fin de la biographie de Mélanie Quesnel, manuscrit de 72 pages. BAnQ-Q, P43/2. Le texte de Chauveau couvre les pages 62-72. Le texte est reproduit ici en annexe.

³¹ *La Patrie*, 16 janvier 1885, p. 1.

Fabre, le convoi se met en marche vers le cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. « Les drapeaux sont en berne sur tous les édifices publics et sur plusieurs maisons privées³². »

Quelques mois plus tard, Honoré Mercier fait l'éloge du disparu : « Il lisait beaucoup, même dans les dernières années de sa vie ; on trouve de nombreuses preuves des recherches continues et savantes qu'il faisait en feuilletant les livres dont il avait l'habitude de se servir. On connaît ses auteurs favoris par la place qu'ils occupaient dans sa bibliothèque ; et les nombreuses annotations qu'ils contiennent. C'était une intelligence d'élite et un cœur d'or ; et il savait toujours rendre service tout en vous offrant des excuses pour la liberté qu'il prenait en vous obligeant... M. Cherrier était un orateur élégant malgré un léger bégaiement qui rendait sa parole quelque peu difficile³³. »

Georges Aubin

L'Assomption, 10 février 2025

³² *La Minerve*, 15 avril 1885, p. 1.

³³ *La Patrie*, 19 octobre 1885, p. 1 ; *Le Peuple*, 24 octobre 1885, p. 2.

CORRESPONDANCE

À F. Hall
BAnQ-Q, P1000, D933

Professor F. Hall³⁴
Washington College
Hartford, Connecticut

Montréal, 12 janvier 1826

Mon cher Monsieur,

Il y a déjà quelques mois que j'ai répondu à la lettre que vous aviez eu la bonté de m'adresser vous-même longtemps avant, et qui m'apprenait que vous étiez fixé à Hartford. Je m'étais engagé à vous écrire sous peu. En outre de cet engagement, que je désire d'autant plus de remplir, qu'il me procure l'occasion de vous témoigner l'estime que je conserve toujours pour vous, le désir d'avoir de vos nouvelles, et en particulier de madame Hall est un autre motif pour moi de le faire. On m'a dit que la santé de madame Hall n'avait pas été excellente depuis votre séjour à Hartford et qu'elle avait été obligée de voyager pour l'améliorer. Prenant autant d'intérêt que je fais à ce qui la regarde, je serais très flatté d'avoir de vous quelques détails sur ce sujet, et d'apprendre que madame Hall a éprouvé du bien de ses voyages. Vous m'obligerez en me le mandant aussitôt que vos occupations vous le permettront.

³⁴ Frederick Hall (1780-1843), professeur de chimie et de minéralogie. *Statement of Washington College*, Hartford, Connecticut, 1824, p. 4. Il a enseigné d'abord les mathématiques et la philosophie au collège de Middlebury, Vt. en 1805-1824. Cherrier aurait été un de ses élèves.

Depuis que je vous ai écrit, j'ai eu le plaisir de voir à Montréal M. R. Bates³⁵, de Middlebury, et son épouse³⁶ qui y sont venus passer quelques instants avec M. Gale, de Washington. Son épouse est une dame de leur connaissance. Je n'ai pas besoin d'ajouter combien il m'a été agréable de voir enfin à Montréal quelques-unes des personnes dont j'avais fait une connaissance un peu particulière à Middlebury. Mon oncle³⁷ et moi, nous nous sommes efforcés de rendre à M. Bates et sa société le court séjour qu'ils ont fait parmi nous aussi agréable que possible, et ils m'ont paru être entièrement satisfaits. Cela aurait été plus que suffisant pour nous dédommager du soin que l'on prend pour accueillir un étranger, si leur société elle-même ne nous avait pas offert un dédommagement encore plus agréable. Après avoir employé le seul jour qu'ils ont passé parmi nous à parcourir Montréal et ses environs, ils ont passé la soirée à la maison où ils ont rencontré quelques dames qui parlaient leur langue. Il ne manquait que deux personnes pour rendre ce cercle encore plus aimable. Je n'ai pas besoin de les nommer. L'estime que vous et madame Hall m'avez à si juste titre inspirée vous le dit assez.

Il m'est inutile d'ajouter que Middlebury et les personnes que j'y ai connues ont été l'objet d'une partie de mes conversations avec M. Bates et son épouse, et que vous et madame Hall en particulier y avez été mentionnés avec plaisir. Le plaisir que j'ai éprouvé me fait pressentir quelle satisfaction vive je goûterais de pouvoir passer une semblable soirée avec vous à Montréal. Puis-je encore me flatter d'en jouir ?

Mon oncle la partagera cette satisfaction, comme il partage les sentiments d'estime que conserve toujours pour vous votre serviteur et sincère ami.

C.S. Cherrier

³⁵ Robert Bull Bates (1789-1841), avocat, politique ; à Middlebury, Vt. dès 1813 où il pratiqua pendant vingt ans ; ensuite à Albany et New York où il est décédé.

³⁶ Abigail Page a épousé (Middlebury, Vt, 9 mai 1816) Robert B. Bates.

³⁷ « Mon oncle », c'est-à-dire son cousin Denis-Benjamin Viger.

Veillez prier madame Hall de recevoir mes saluts et ceux de mon oncle.



À Jacques Viger

Ma Saberdache bleue, Vol. 8 – BAnQ-VM, Mic. 1217, p. 172-173

J^s Viger, Éc^r chez J.B^{te} René Hertel de Rouville

À St. Hilaire

Ou chez l'Hon^{ble} P.D. Debartzch

À St. Charles

Montréal, 29 août 1827

Mon cher Monsieur,

Gosselin, arrivé hier au soir de Québec, rapporte que le bruit y courait que votre commission d'inspecteur³⁸ était révoquée. Viger, qui n'ajoute pas de foi à ce bruit, a cru cependant qu'il était à propos de vous en mander quelque chose. Papineau ainsi que moi avons, comme lui, jugé à propos que vous en fussiez informé. Un exprès doit partir dans quelques instants et j'en profite pour vous écrire ce peu de mots.

J'ai été ce matin au bureau de poste pour savoir si quelques lettres seraient venues de Québec à votre adresse. M. Williams³⁹ m'a répondu qu'il n'en avait point vu, ce qui me persuade davantage que cette nouvelle n'a aucun fondement. Cependant, puisque l'on en parlait à Québec, il me paraît juste que vous en soyez instruit, afin que vous puissiez prendre les démarches que vous

³⁸ Jacques Viger est inspecteur des ponts et chaussées à Montréal.

³⁹ James Williams, maître de poste à Montréal, de 1816 à 1828.

pourriez croire convenables. En tout événement, il serait, ce me semble, sage de votre part d'écrire à Québec.

Quant à la source de ce bruit, je ne puis rien vous mander de positif. Gosselin avait entendu dire cela à un M. Drolet, avocat, le même que celui qui a étudié dans le greffe de M. Lévesque ; d'autres personnes le répétaient aussi.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que nous nous flattons tous qu'une semblable nouvelle ne se réalisera point⁴⁰.

Votre dévoué serviteur.

C.S. Cherrier



À Jacques Labrie
BAnQ-Q, P417/18 ; 10.1

Au docteur Labrie
À Saint-Eustache

Montréal, 21 octobre 1829

Mon cher docteur,

Je vous remercie de la déduction que vous avez voulu faire sur le compte de ma belle-sœur, et vous envoie de suite les trois £ courant, au moyen desquelles vous la tenez quitte. Elle n'a pas l'argent, mais je préfère le lui avancer et régler de suite ce compte.

⁴⁰ Jacques Viger ajoute, au bas de cette lettre : « Cette nouvelle ne s'est point en effet réalisée... mais rien n'empêche, toujours, que je dise : Merci, mes bons amis. L'occasion de ce cancan de Québec était le paragraphe des journaux de Montréal dont parle M. Debartzch dans sa lettre du 20. »

Veillez faire agréer mes saluts à madame Labrie et croire à la sincérité des sentiments d'estime avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre ob. servit.

C.S. Cherrier

P.-S. Aurez-vous la bonté de m'envoyer un petit reçu.



À Jacques Viger

Ma Saberdache bleue, Vol. 9 – BAnQ-VM, Mic. 1217, p. 1-7

J^s Viger, Éc^r
Montréal

Québec, 14 janvier 1831

Cher Monsieur et ami,

Qui l'aurait cru que vous, la droiture même, surtout après dîner, vous débiteriez, dans votre épître du 11, par... le dirai-je ! J'y répugne... par une imposture. Eh quoi ! La Mère Lafricain, en parlant des dignitaires de la famille, de notre cousin l'Adorateur par exemple, aurait-elle eu raison de vous qualifier d'imposteur des chemins.

– Eh, diable, que veux-tu dire ? Explique-toi donc.

– Je veux dire que, dès le début, vous m'avez trompé ; vous avez voulu m'effrayer par un calcul mensonger de tout ce que me coûterait votre épître : tant pour la poste, tant pour le facteur. Cependant elle m'est parvenue franche de port et je n'ai rien boursillé. Je suis donc en droit de conclure que vous m'avez trompé, à moins qu'on ne dise que les gens de la poste, hommes conscien-cieux, n'aient résolu de me faire payer votre œuvre ce qu'elle valait. Rien... je me trompe... la peine de vous lire.

Je vous vois crier à l'ingratitude, à l'injustice. Ô oui, sans doute, vous avez raison. Eh bien je me rétracte, vous demande mille pardons, vous fais mille remerciements de vos charmantes lignes, qui n'ont d'autre défaut que d'être en trop petit nombre. Hélas ! qu'il est peu d'écrivains et surtout de parleurs à qui on reproche la brièveté ! Votre épître, toute brève qu'elle est, mérite réponse. Mais vous faut-il une réponse enjouée, spirituelle, aimable comme vos propos ! Répondez-vous oui ? Insistez-vous ? De dépit je brise ma plume et garde le silence. Mais non, vous êtes trop judicieux pour exiger qu'on vous réponde avec autant d'esprit que vous en mettez dans la correspondance. Ce serait mauvais calcul de votre part, et beaucoup des vôtres demeureraient sans réponse à ce compte ; seul vous feriez les frais de la causerie.

– Au fait, au fait, avocat.

– Soit, j'y suis.

Vous aurez vos commissions de bataillon ; M. Vassal⁴¹, que j'ai vu, me les donnera et aussi celles de M. Mondelet. Je me chargerai du tout. Et l'ami Douglass ? Je l'ai vu et lui ai fait part de ce qui le regardait. Une femme à Pâques ! c'est assez tôt... ha ! ha ! ha ! Voilà qui l'a fait rire de deux notes plus haut que de coutume. Jugez si les voûtes de l'édifice n'en ont pas résonné. Puisse-t-elle, cette femme, être mélancolique et pleureuse ! Quel heureux ménage ! puisque des contrastes naît, dit-on, l'harmonie.

Que vous dire maintenant ? Quelque chose qui ne soit pas trop sérieux. L'autre jour, j'ai vu la Mère Saint-Martin⁴². Elle m'a dit que Lady Aylmer a un goût décidé pour les couvents, qu'elle visite souvent. Dans son dernier voyage en France, elle a reçu des services essentiels de la part d'un des frères⁴³ de la supérieure des

⁴¹ François Vassal de Monviel (1759-1843), officier de milice, adjudant général, impliqué dans l'organisation de la guerre de 1812-1815.

⁴² Mère Saint-Martin : Marie-Angélique Viger (1770-1832), religieuse apothicaire à l'Hôtel-Dieu de Québec. Sœur de Louis-Michel Viger.

⁴³ Note de Jacques Viger : « le Dr McLoughlin, de Paris. » En effet, John McLoughlin (1784-1857), né au Bas-Canada, figure éminente de la Hudson's Bay Company, au fort Vancouver, en Colombie [État de Washington]. DBC.

Ursulines⁴⁴. Aussi, en a-t-elle témoigné sa reconnaissance à cette dernière. Celle-ci, suivant l'usage du bon vieux temps, en a profité pour lui parler d'un procès que sa maison a avec le gouvernement, qui dure depuis longtemps, et dans lequel elle est menacée d'une injustice. Lady Aylmer a pris intérêt à cette affaire et a promis d'envoyer, à nos bonnes Mères, Mathieu⁴⁵ qui leur ferait rendre justice. En effet, Mathieu est venu, quelques jours après, trouver ces bonnes dames et leur a fait voir qu'il s'était mis au fait de tout : il leur a fait espérer justice.

– Eh Mathieu ! quel est-il ?

– Votre gouverneur et le mien.

Jugez si nos Mères ont admiré cette bonhomie de langage, qui a rappelé aux anciennes le temps passé. Vous pourrez imaginer qu'elles augurent bien de cette administration.

Votre ami, M. Neilson⁴⁶, préside à la session de quartier. Quelque avocat me disait, à cette occasion, que depuis qu'il n'y avait plus d'homme de loi sur le banc, les choses allaient mieux ; et M. Neilson dit que s'il n'y avait pas d'hommes de loi pour plaider devant la Cour, les choses iraient encore mieux. Avec de semblables données, il sera facile de simplifier le système. Vous voyez que l'on est près, ici, de la perfection. À propos de la Cour de session de quartier, grands débats, dit-on, entre le procureur général⁴⁷ et le major Perrault⁴⁸, greffier de la paix. Le premier se plaint que celui-ci lui enlève ses anciennes et meilleures pratiques, en les traduisant devant la session de quartier. On con-

⁴⁴ Marie-Louise McLoughlin (1780-1846), sœur du Dr John McLoughlin, était chez les Ursulines à Québec, sous le nom de Mère Saint-Henri. *DBC*.

⁴⁵ Mathieu = Matthew Whitworth-Aylmer (1775-1850) ou lord Aylmer, administrateur puis gouverneur du Bas-Canada, de 1830 à sa destitution en 1835. Lady Aylmer est Louisa Anne Call. *DPQ*.

⁴⁶ John Neilson (1776-1848), originaire d'Écosse, député de Québec, de 1818 à 1834.

⁴⁷ James Stuart (1780-1853), avocat, procureur général du Bas-Canada, de 1825 jusqu'à sa suspension par le gouverneur, le 9 septembre 1831, après une requête de la Chambre d'assemblée. *DBC*.

⁴⁸ Joseph-François Perrault (1753-1844), greffier de la paix en 1795, gardien des archives et protonotaire, favorise l'éducation laïque. *DBC*.

seille au major de n'en pas démordre. Il est en possession ; c'est beaucoup par tout pays : il aurait tort de lâcher prise.

J'allais passer à des objets plus graves, quand j'ai été interrompu agréablement par la lecture de votre belle et longue épître du 12. Oh ! celle-ci n'était pas venue franche de port, mais combien 10 pence coûtent peu à donner en retour de si jolies choses. Et ce style, comme il est naturel ! Et ce ton, comme il est vraiment épistolaire ! En vérité, je serais prolix, si je voulais en relever toutes les qualités ! Et la prolixité ne fut jamais mon défaut. Qu'il est heureux de pouvoir ainsi se garantir des défauts de famille !... Mais, à demain ; je vais tâcher de remplir vos désirs. Vous méritez que je sois ponctuel à accomplir vos commissions.

15 janvier. Aussitôt mes affaires de Cour terminées (et elles l'ont été promptement, car la Cour n'a pas siégé faute de quorum), à la besogne pour le cousin Viger.

Je viens de voir M. Daly⁴⁹. Il s'est occupé de suite de ce que vous lui demandez ; je me flatte que je pourrai vous le porter. Quant aux Vues des anciens bâtiments de Québec, M. Neilson les a eues dans le *Strand* : c'est une rue qui a une demi-lieue de longueur. Vous voilà bien informé. Vous voyez que l'information ne vient pas d'un homme de loi, quoique d'un juge : le premier aurait donné un Bill of particulars. Cependant, je vais ajouter ce que l'on trouve au bas de ces vues ; cela pourra vous aider à trouver la boutique ; si elle n'est pas tenue par le même individu, on pourra peut-être découvrir son successeur. « Published 1761, by Richard Short & Ths Jeffreys, Corner of St. Martin's lane, Charing Cross. »

Quant à maître Jacques, je n'ai pu encore le voir, quoique j'y sois allé deux fois ; mais il ne pourra se soustraire longtemps aux poursuites actives de votre agent.

M. Daly vient de me dire que le bill des paroisses, celui des Juifs et un troisième (je suppose, celui des Méthodistes) avaient reçu la sanction royale. Il ne m'a pas recommandé de secret, ce-

⁴⁹ Dominick Daly (1798-1868), originaire d'Irlande, secrétaire du gouverneur du Bas-Canada à Québec. *DBC*.

pendant il me dit bien des choses que je ne dois pas publier : ainsi, vaut mieux ne pas citer son nom. Vous voyez que je deviens discret à votre école. Encore un mot, et je finis de vous ennuyer.

Le cousin [Louis-Joseph] Papineau m'a donné pour M. Neilson une lettre dans laquelle il lui a mandé, entre autres choses, qu'il était de mauvaise humeur. L'ami Neilson dit que ce n'est pas une nouvelle si nouvelle qu'il faille en faire mention dans une lettre. Qu'en pensez-vous ? Du reste, mille amitiés au cousin Papineau, si vous le voyez. En dépit de sa mauvaise humeur, on l'estime encore ici. On le dit fait pour être un orateur. Et nous ? Pour être des parleurs, sans doute. Eh bien, parlons donc.

M. Demers, les dames Turgeon se rappellent de M. J. Viger avec plaisir. On le dit homme d'esprit. Est-ce une nouvelle à mettre dans une lettre, comme la mauvaise humeur du cousin Papineau ? Je vous le demande. Il faut n'en avoir pas à raconter pour s'y arrêter... Je finis donc. Aussi bien, il y a longtemps que vous me le criez.

Veuillez offrir mes assurances de respect à Mme Viger et à vos demoiselles, et me croire votre dévoué, etc.

C.S. Cherrier

Je dois passer la soirée chez le colonel Voyer⁵⁰. Mme Vassal⁵¹ a été malade depuis quelque temps du rhumatisme. Je serai encore ici jeudi prochain ; au moins, c'est tout probable. Si vous avez quelque autre commission, vous pouvez m'en charger.



⁵⁰ Jacques Voyer (1771-1843), de Québec, notaire, lieutenant-colonel pendant la guerre de 1812.

⁵¹ Louise Perrault, fille des défunts Jacques Perrault, marchand à Québec, et Charlotte Boucher de Boucherville, a épousé (Boucherville, 18 janvier 1796) François Vassal de Monviel, « lieutenant d'une compagnie au premier bataillon des royaux fusiliers. » *DBC*.

À Jacques Viger

Ma Saberdache bleue, Vol. 9 – BAnQ-VM, Mic. 1217, p. 7-11

J^s Viger, Éc^r
Montréal

Québec, 19 janvier 1831

Mon cher Monsieur,

Moi, demeurer en arrière et ne vous envoyer qu'une épître, quand j'en ai reçu de vous deux charmantes ! Et moi aussi, j'ai à cœur l'honneur de la famille. Du reste, quoique j'adopte encore le format in-folio, rassurez-vous. Je vous promets de ne pas remplir mes trois pages ; ainsi, courage, commencez à me lire, sans dépit.

Des nouvelles... vous en êtes friand. Eh bien, j'en ai une à vous donner, mais une qui vous étonnera plus que le changement de dynastie arrivé en France ; car en parlant de celle qui vient d'être expulsée, on avait dit, il y a longtemps : ça ne tiendra pas. Ma nouvelle vous surprendra plus que la séparation de la Belgique d'avec la Hollande ; car il était évident pour tout bon politique que l'union de ces deux pays dégénérerait, comme beaucoup d'autres unions, en une séparation forcée.

Peste soit des avocats et surtout des avocats bavards ! Eh, mon cher Monsieur, pourquoi cette distinction ? Ne le sont-ils pas tous plus ou moins, bavards ! Votre expérience a dû vous l'apprendre.

– Mais ta nouvelle ?

– Eh bien, ma nouvelle, tout étonnante qu'elle soit, s'est répandue avec la rapidité de l'éclair, et tout le monde a voulu y croire. J'en conclus qu'elle faisait plus de contents que de mécontents. Sa conclusion n'est-elle pas juste ? Je vous le demande au nom de la logique même.

– Mais l'impatience me gagne, elle me maîtrise et de dépit je vais mettre en pièces ta maudite lettre.

– Et comment la saurez-vous, ma nouvelle, si dans votre courroux vous réduisez en poudre la page qui doit vous la donner.

Voyons... Mais il me revient que, lorsqu'on débite des nouvelles tant soit peu importantes, il faut citer ses auteurs. C'est votre méthode ; elle ne peut manquer d'être bonne et, par égard pour vous, je vais la suivre.

Or ma nouvelle, je la tiens en premier lieu de M. Hamel ; son clerc l'a apprise de M. Perrault, le greffier, à qui M. Daly l'avait annoncée. Je la tiens en second lieu de M. Brunet, qui a vu un monsieur, lequel monsieur avait appris d'un autre monsieur que M. Daly avait dit que l'on pouvait gager £100 sur la vérité de cette nouvelle.

Êtes-vous satisfait ? Puis-je maintenant venir au fait ? ou vous faut-il encore, M. l'Incrédule, d'autres preuves, d'autres citations ? Bon Dieu, qu'il faut se garder de vœux téméraires ! Je crains de remplir mes trois pages, avant de pouvoir dire ma nouvelle. Je commence donc.

C'est une destitution et non une démission. Vous rappelez-vous de la distinction qu'il faut faire sur la signification de ces deux mots ? Si ma mémoire me sert bien, vous l'avez étudiée, lorsque, pour purger la milice des mauvais sujets qui la déparaient, on a cassé et destitué certains officiers et que d'autres ont été mis sur une liste des *Retired Officers*⁵². Je vous réfère donc à vos recherches grammaticales d'alors, pour l'intelligence de ma nouvelle. Que la science de la grammaire est utile ! Ne la perdez jamais de vue, pas plus que moi, je perds de vue ma nouvelle.

Or donc, je vous disais que c'était une destitution. Mais quoi ! le feu vous monte au visage, vous vous fâchez sérieusement, vous jetez là ma lettre et vous voilà frappant du pied et maudissant le bavard éternel qui vous fait perdre peut-être un temps précieux. Je vous en prie, calmez votre impatience ; votre colère m'intimide ; je n'ose achever et vous courez risque de perdre tout le fruit de votre lecture ; vous touchez au moment, vous êtes au port, et vous iriez de dépit vous jeter sur un écueil ! Si l'impatience vous surmonte, interrompez ma lettre pour un moment et prenez Sénèque : il a un chapitre admirable sur la pa-

⁵² Note de Viger : Sous le lord Dalhousie.

tience. Le cousin Papineau y a puisé toute celle dont il fait preuve si souvent, quand il m'écoute. Il vous indiquera la page et le nombre du chapitre.

Je m'imagine que Sénèque vous a rendu à la patience et [je] continue mon récit. Eh bien ! cette destitution, c'est celle du procureur général⁵³. Quoi, vous en doutez ! Et ne pensez-vous pas qu'il l'ait mérité ? Et moi aussi, qui le pense, j'en doute également : je ne le crois même pas. On ne le croit pas, non plus, aujourd'hui. Il n'en est pas moins vrai qu'il y a deux jours, tout le monde ici avait l'air de le croire. Comme on avait mis en jeu le nom de M. Daly, je n'ai rien eu de plus pressé que de le voir. Il n'avait rien dit de ce qu'on lui prêtait, et avait seulement parlé de ce qu'il avait entendu dire, comme beaucoup d'autres. Qui a créé cette nouvelle très improbable ? Je n'ai pu encore m'en assurer.

Une autre nouvelle, c'est que l'on a accepté, en Angleterre, la résignation du juge en chef⁵⁴ de son siège dans le Conseil exécutif, et qu'on l'a remercié de l'avoir donnée dans les circonstances présentes.

Je n'ai pu avoir copie de tous les arrêts du Conseil et des intendants que vous aviez demandés : l'on n'a pu même en découvrir qu'un seul ; à mon retour, pour vous parler de cela plus au long. Méchant comme je vous connais, vous vous disposez à me reprocher d'avoir noirci tout mon papier, malgré mes promesses ; eh bien, je vous arrache ce plaisir et finis brusquement.

Je ne sais si vous pourrez me lire. Je vous écris à la hâte. Si vous ne pouvez me déchiffrer, tant mieux pour vous... autant d'ennui que vous sauverez.

Votre serviteur et ami.

C.S. Cherrier

Mes civilités les plus respectueuses à Mme Viger et à vos demoiselles. Au cousin Louis, mille amitiés. Ne manquez pas de lui

⁵³ Note de Viger : M. James Stuart.

⁵⁴ Note de Viger : l'hon^{ble} Jonathan Sewell.

faire part de la nouvelle ; seulement, sauvez-lui le préambule. Il est homme aussi à jurer et pester : il n'aura pas lu Sénèque.

P.-S. Je décachète, pour vous prier de dire à Mme D.B. Viger que sa cause ne sera pas discutée dans ce terme ; il n'en sera question qu'en avril.

Je partirai vendredi matin. Si Viger le désire, il pourra se préparer à partir samedi soir. Du reste, on m'a assuré qu'il n'y aura aucune difficulté pour l'élection de l'orateur



Circulaire adressée aux électeurs du Quartier-Ouest

Enquête devant la Chambre d'assemblée du Bas-Canada
sur les événements du 21 mai 1832, à Montréal, p. 167

Montréal, 9 mai 1832

Messieurs,

Comme l'élection du Quartier-Ouest est chaudement contestée, nous prenons la liberté de vous prier de venir voter demain pour le Dr Tracey ; c'est la candidat populaire, soutenu par les Canadiens contre les bureaucrates.

Tout à vous.

L.H. La Fontaine
C.S. Cherrier⁵⁵

⁵⁵ Interrogé par M. Young au sujet de cette lettre, C.S. Cherrier a répondu : « Je sais que j'ai signé des lettres écrites dans le même sens. Quant à celle-ci, je ne l'ai pas écrite moi-même ; mais je puis l'avoir signée. Si l'original m'était produit, je serais à même de dire si cette copie est exacte. M. Young : – Ne regardez-vous pas cette lettre comme un appel aux préjugés et aux passions des personnes auxquelles elle était adressée ? C.S. Cherrier : – Je ne la considère pas telle. »

J. Donegani
 Antoine Voyer
 John McDonell
 François Sanspitié

Votre vote est absolument nécessaire, sans le secours des Canadiens, nous serons bientôt dans la minorité.



À Louis-Joseph Papineau
 BAC, MG24, B2, Mic. 15789, p. 1606-1609

L'honorable L.J. Papineau
 Québec

Montréal, 1^{er} décembre 1832

Mon cher cousin,

Je vous ai écrit jeudi dernier une longue et ennuyeuse lettre. Je vais aujourd'hui vous en écrire une courte qui vous intéressera parce qu'elle vous apprendra que madame Papineau, qui a été assez gravement indisposée, éprouve un soulagement marqué. Quand je vous ai écrit, elle était prise d'une fièvre qui l'a depuis beaucoup incommodée, et elle a craint que ce ne fût une nouvelle attaque de celle dont elle a été malade cet été. Mais, hier soir, elle m'a dit que ce n'était qu'une révolution de bile. Vous ne vous attendez pas à ce que je vous donne une explication médicale de cette maladie ; je serais assez en peine de le faire. Mais ce que je puis vous dire, c'est que les remèdes que madame Papineau a pris lui ont procuré du soulagement et qu'elle est aujourd'hui mieux, quoique dans l'effet d'une nouvelle médecine.

Votre frère Augustin a couché dans votre maison pendant l'absence de T. Bruneau qui était allé à Sainte-Geneviève assister

aux funérailles de son cousin Téléphore Kimber⁵⁶ et qui n'a été de retour qu'hier. Mlle Robitaille s'est constamment tenue auprès de votre épouse. Je vous donne tous ces détails parce que je sais que dans l'éloignement et pour quelqu'un aussi sensible et susceptible d'inquiétude que vous sur le sort de ceux qui lui sont chers, ils ont un prix inappréciable. Je ne vous aurais même pas écrit aujourd'hui, si j'étais bien sûr que M. Théophile⁵⁷ le ferait, ce dont je ne puis m'assurer. Je suis en effet bien occupé.

Mondelet est arrivé d'hier soir, et quand il ne serait pas enclin à s'offrir comme candidat, il y serait forcé et entraîné par le parti écossais, qui aura dans cette occasion, comme dans quelque autre, le secours de quelques Canadiens insensés. Je suis mortifié de compter parmi eux des hommes comme M. Jos Parthenais, Souigny et quelques autres citoyens respectables. Mais ils sont en petit nombre, et la presque totalité des électeurs de Montréal et les habitants des campagnes sont furieusement indisposés contre Mondelet⁵⁸ et résolus à s'opposer à son élection de toute leur influence et de toutes leurs forces.

Je me flatte que plusieurs de ceux qui sont nécessaires ici pour diriger cette élection ne seront pas appelés (avant qu'elle soit

⁵⁶ Antoine-Téléphore Kimber (1804-1832), notaire de 1825 à 1832, cousin de Théophile Bruneau par sa mère (Robitaille). Frère du Dr René-Joseph Kimber. Il épouse (Sainte-Geneviève, 3 juin 1828) Marie-Anastasie Berthelot, fille de Charles-Alexis Berthelot et de Charlotte-Adélaïde Champlain. Louis-Joseph Papineau et Ignace Robitaille sont présents à ce mariage, dont l'officiant est René-Olivier Bruneau. Antoine-Téléphore Kimber, décédé à Rigaud, est inhumé à Sainte-Geneviève le 29 novembre 1832, âgé de 28 ans. Présence de Théophile Bruneau, de Jean-Baptiste Dumouchel, etc. « Décédé [de paralysie] à Rigaud, ces jours derniers, A.T. [Antoine-Téléphore] Kimber, écuyer, notaire, après une maladie de quelques mois. » *La Minerve*, 29 novembre 1832, p. 3.

⁵⁷ Théophile Bruneau (1801-1854), frère de Julie et beau-frère de LJP. Avocat, il avait appris le droit auprès de C.S. Cherrier. Brevet de Théophile Bruneau à Côte-Séraphin Cherrier, NBD, 25 mai 1824, minute 11731.

⁵⁸ Cherrier parle ici de Dominique Mondelet (1799-1863), avocat, juge. Il avait voté contre le bill des Fabriques et il venait d'être nommé conseiller exécutif. Cette nomination l'obligeait à laisser son siège de député, et Mondelet refusait.

terminée) devant la Chambre pour y rendre témoignage sur les événements du 21 mai. La présence des messieurs Donegani, Nelson, Perrault, Beaubien, Cherrier et Roy sera nécessaire pour assurer le succès de l'élection de M. Portelance⁵⁹.

Nous avons les plus justes motifs de confiance, mais il nous faut de l'activité, de la prudence et du courage. Nous nous assemblons ce soir pour nous organiser. Nous avons déjà vu plusieurs des personnes influentes de campagne et, demain, nous parcourons l'Île en tout sens. Plus je réfléchis à l'expulsion de Mondelet et plus je suis frappé de la justesse des raisons données à l'appui de cette résolution.

3 heures. Je viens d'apprendre que madame Papineau est beaucoup mieux. Adieu, cher cousin. Je vous souhaite santé et courage. Vous avez besoin de l'un et de l'autre.

Votre affect. cousin.

C.S. Cherrier

P.-S. Viger éprouve un mieux qui le mettra en état, je pense, de profiter des premiers chemins d'hiver pour descendre.



⁵⁹ Louis Roy-Portelance (1764-1838) se présenta comme candidat patriote dans Montréal, en 1832, mais il n'y eut pas d'élection. *DPQ*.

À Louis-Joseph Papineau
BAC, MG24, B2, Mic. 15789, p. 1621-1624

L'honorable L.J. Papineau
Québec

Montréal, 8 décembre 1832

Mon cher cousin,

J'applaudis à vos efforts énergiques pour faire obtenir au pays la réparation des outrages dont il a été la victime le 21 mai. Je partage vos espérances et veux bien seconder vos travaux de tous ceux dont je suis capable. Les citations contenues dans votre lettre du 6 décembre à votre épouse⁶⁰ sur l'illégalité de l'intervention de la force armée m'ont procuré une vive satisfaction. D'un autre côté, nous sommes plongés ici dans des difficultés inextricables. Le parti écossais a pris la résolution de présenter Mondelet au Quartier-Ouest et, quoiqu'il y ait parmi ces bons apôtres des hommes qui, comme Gale, trouvent la pilule trop forte à avaler et qui peint Mondelet de renégat, d'inconséquent (inconsistant), la presque totalité d'eux se réunira en sa faveur. Walker avec qui le Dr Nelson et M. Roy sont entrés en négociation, se refuse au désir des Canadiens et tout en pestant contre le mauvais traitement qu'il éprouve des marchands qui le rejettent pour accueillir Mondelet repoussé par son comté. Il a la faiblesse de ne pas vouloir rompre avec ceux qui l'outragent en ce moment. Que faire ? Nous aurions besoin, pour être sûrs du succès, de pouvoir opposer à Mondelet un homme qui aurait quelques amis parmi les Écossais et y pourrait par ses liaisons y opérer une division salutaire. Nous craignons le résultat de la lutte qui va s'engager si nous ne pouvons la soutenir qu'au nom d'un Canadien, même le plus populaire. Et puis cette lutte pourrait être encore ensanglantée. Plusieurs de nos amis ont l'air de le croire et cette prévoyance fatale diminuera peut-être leur énergie. Toutes ces considérations nous

⁶⁰ Voir Louis-Joseph Papineau, *Lettres à Julie* (édition de 2000).

font regretter vivement que la Chambre n'ait pas pris occasion de ce qui s'est passé pour retarder l'émanation du *writ*. Peut-être aussi que la chose n'était pas praticable. Laisser l'élection de Mondelet se faire sans opposition, comme quelques-uns y sont enclins, me paraît, dans les circonstances présentes, une chose impossible. S'engager dans une lutte dont l'issue non seulement peut n'être pas favorable mais même accompagnée d'un résultat aussi funeste que celui dont nous avons été témoins en mai, est un parti que l'on ne peut embrasser qu'avec répugnance. C'est vraiment une cruelle alternative. Quant à moi, ni le courage ni une volonté ferme d'empêcher, à quelque prix que ce soit, l'élection de Mondelet, ne me manqueront. Seulement, je ne désire pas me charger seul d'une aussi pesante responsabilité. Je vois avec plaisir que le Dr Nelson est aussi, lui, disposé à ne ménager ni temps ni peine pour faire échouer Mondelet, qui sera soutenu par des Canadiens comme Jules Quesnel, qui n'a pas l'esprit de repentir. L'injure cruelle commise contre son frère, à ce qu'on a préféré un homme aussi jeune que Mondelet. Assurément, que la nomination de Mondelet au Conseil exécutif est un soufflet bien et dûment appliqué au King's Counsel qui avait montré assez de complaisance pour l'administration.

Tout cela entre nous. J'ai des raisons de ne pas m'exprimer trop lestement. Sur le compte d'un homme qui m'a souvent accordé une hospitalité généreuse et qui, dans quelques occasions, m'a rendu justice.

3½ heures. On a vu Auger⁶¹ qui dit que le juge en chef ne donne jamais à Delisle la charge qu'il donne aux grands jurés. Delisle n'en fait qu'une simple mention sur son registre.

Nous n'en sommes venus encore à aucune détermination relativement à ce que nous ferons au sujet de l'élection du Quartier-Ouest. M. Donégani n'est pas encore prêt à descendre, attendu la situation de son épouse. Il pense que dans la semaine qui suivra celle qui va commencer, il pourra laisser sa famille.

⁶¹ Pierre Auger, premier commis au greffe de la paix, à Montréal.

J'ai vu aujourd'hui votre épouse ; elle est bien mieux et sur la voie d'un entier rétablissement. Le cousin Jacques part demain matin pour Québec.

Adieu, cher cousin. Je vous souhaite santé et courage. Vous avez besoin de l'un et l'autre.

Votre affect. cousin.

C.S. Cherrier

P.-S. Je n'ai pas besoin de vous dire que je vous écris en courant.



À Jacques Viger

Ma Saberdache bleue, Vol. 9 – BAnQ-VM, Mic. 1217, p. 83-85

J. Viger, Éc^r
Québec

Montréal, 15 décembre 1832

Mon cher Monsieur,

Vous êtes bien aimable, mais vous le serez encore davantage, si vous me rendez un service à peu près semblable à celui que vous m'avez demandé. À votre sollicitation, j'ai écrit que vous étiez indisposé et que vous ne pouviez vous rendre au temps dit. Eh bien, moi, je vous demande non d'écrire, ce qui coûte parfois à quelques membres de la famille, mais bien de parler, ce qui ne leur a jamais coûté. Dites donc que je ne puis partir pour Québec que demain. Et quelle excuse ai-je à offrir ? Dites que je suis indisposé, et cela quand, au vu et su de toute une ville je vais et je reviens, et que l'on me voit tous les jours vaquer à mes affaires. Non seulement dites-le, mais persuadez-en ceux qui seraient

tentés de blâmer ma paresse ou de me reprocher mon retard. Persuader aux gens qu'il fait clair en plein jour, voilà qui est facile, et ce n'est pas à un homme d'esprit et d'imagination fertile comme vous qu'il faut le proposer ; mais convaincre les incrédules, comme le cousin Papineau, et les amener à avoir une foi implicite, aveugle, au moyen de laquelle on leur persuade qu'en plein jour il fait nuit. Voilà qui est digne de vous. C'est de même que l'on se fait une réputation d'homme d'esprit et de ressource, ou qu'on la soutient quand, comme vous, on la possède déjà. Si la tâche vous paraît trop rude, eh bien dites qu'il m'a été impossible de partir plus tôt et que le bien de l'enquête a exigé que je demeurasse ici jusqu'à demain.

Chose importante : Malo, qui était fort malade, lors de votre départ, est en état d'assister au bureau de police. On craint qu'il n'intrigue auprès des *bullies* qui ont donné leurs affidavits. L'un d'eux, Étienne Bernêche dit Lavictoire, est en ce moment à Québec. Vous aurez les affidavits de quelques autres à la Chambre ; il serait à propos de les appeler devant le Comité le plus tôt possible, de peur qu'on ne les fasse esquiver. J'emporte avec moi plusieurs notes de témoignage d'un grand nombre de témoins que nous avons vus depuis votre départ. Malheureusement, le nombre de travailleurs ici est petit ; et puis, on éprouve des obstacles. Des personnes qui pourraient donner à la Chambre des renseignements utiles répugnent à le faire. Je crois cependant qu'en dépit de tous ces obstacles, nous pouvons réussir à faire ressortir en grande partie la vérité.

M. Mondelet⁶² père part aussi demain et craint que son rhumatisme, m'a-t-on dit, ne l'empêche de se rendre. Il s'en plaint fort. Jobin⁶³ était absent, quand l'ordre de la Chambre est arrivé. On lui a écrit immédiatement de revenir. Je ferai en sorte d'être de bonne heure, lundi, à Québec.

⁶² Jean-Marie Mondelet, coronaire.

⁶³ André Jobin, notaire et magistrat. Pendant l'élection du Quartier-Ouest, il était « occupé à prendre des affidavits dans l'entrée du vestibule du poll. »

Un mot sur vos dames. Elles se portent bien. Je les ai vues souvent et, ce matin, j'ai dit à Mme Viger ce que Papineau mandait de vous : que vous étiez mieux et n'aviez pas le loisir d'écrire.

Quant à moi, je vous prie d'excuser ma négligence apparente. Je vous écris à la hâte. Avez-vous appris la mort de votre tante André Viger, décédée⁶⁴ il y a quelques jours ? Elle thésaurisait pour la terre et, je pense aussi, pour le ciel. Hélas ! je crains que plusieurs de ses neveux ne l'imitent pas.

Tout à vous.

C.S. Cherrier

P.-S. Je rougis de mon griffonnage.



Jacques Viger à Mme Jacques Viger⁶⁵

Ma Saberdache bleue, Vol. 9 – BAnQ-VM, Mic. 1217, p. 136-138

Mme J^s Viger
Montréal
(*Extraits*)

Québec, 19 janvier 1833

Ma chère belle,

⁶⁴ Marie-Anne Daguilhe (1750-1832), décédée à Terrebonne le 10 décembre 1832, avait épousé (L'Assomption, 3 septembre 1770) André Viger, fils de Jacques Viger et de Marie-Louise Ridday. André Viger (1746-1808) est un oncle de Jacques Viger à qui Cherrier écrit.

⁶⁵ Même si elle n'est pas de Cherrier, je reproduis cette lettre qui a une grande importance pour le rôle de Cherrier dans l'enquête sur les meurtres du 21 mai 1832 à Montréal.

Depuis jeudi, Cherrier est à la barre et je crois qu'il en a pour toute la séance de ce matin et peut-être de lundi prochain, car il est, dans ce moment, entre les mains de Cuvillier⁶⁶, et ce monsieur est fort tenace. Son témoignage est important ; il a fortement compromis le pauvre St-George⁶⁷, dont les oreilles ont terriblement allongé au récit du témoin.

Le témoignage de l'Américain Smith⁶⁸ (déchargé hier) a beaucoup plu. Il a été donné avec tout le flegme possible et a porté à plomb : il n'y a pas à déconcerter des gens froids et tranquilles comme ce témoin ; il a désespéré Cuvillier qui, malgré toutes ses transquestions, n'a pu le faire revenir sur ses pas ou se contredire. Les connétables, selon lui, sont bien les premiers agresseurs de la scène du 21, et cela sans provocation aucune de la part des partisans de Tracey.

Le Dr Nelson est un coq de témoin. Il est aussi caustique que décidé et positif, et Cuvillier a eu du déboire avec lui. Ses transquestions n'ont servi qu'à rafraîchir la mémoire du témoin sur quantité de faits et de particularités que l'interrogatoire en chef ne lui avait pas donné occasion de citer, et qu'il a débités d'autant plus volontiers sur les questions de Cuvillier qu'il était certain que ce n'était pas cela que Cuvillier voulait faire connaître. Il est parti et vous porte billet et imprimés.

⁶⁶ Cherrier donne un long témoignage sur les violences manifestées au cours de l'élection du Quartier-Ouest et les meurtres du 21 mai 1832 ; il est interrogé par trois magistrats : Leslie, Cuvillier et Young, au cours de cinq séances (séance 25 à séance 29) tenues entre le 17 et le 22 janvier 1833. Voir *Enquête devant la Chambre d'assemblée du Bas-Canada sur les événements du 21 mai 1832*, à Montréal, Québec, 1833, p. 143 à 169.

⁶⁷ Hippolyte St-George-Dupré (1798-1834), avocat, officier rapporteur (*returning officer*) à l'élection du Quartier-Ouest de Montréal. Fils d'Hippolyte St-George-Dupré, commissaire dans le département des transports, et de Louise Curot, il a épousé (Québec, 2 mai 1822) Sophie Lindsay, fille de William Lindsay, greffier de la Chambre d'assemblée, et de Marie-Anne Melvin. *La Minerve*, 14 août 1834, p. 3.

⁶⁸ Hosea Ballou Smith (1798-1868), marchand à Montréal, originaire du Massachusetts.

Trudeau⁶⁹, dont le témoignage n'est pas sans mérite, est aussi déchargé, mais encore ici. La Chambre fait venir MM. Larocque⁷⁰ et Donegani pour le 23. Le tour du Dr Beaubien viendra bientôt après, je crois.

Les Delisle⁷¹ sont dans de mortelles langueurs. St-George est un peu plus rassis que de coutume. Je ne sais s'ils ont quelque pressentiment de ce qui les menace, mais, quant aux deux premiers au moins, je crois qu'ils se croient mieux être chez eux qu'ici.

La Chambre se dégarnit tous les jours. Cette désertion des membres semble jeter de la défaveur sur l'importance de la mesure relative au 21 mai, et désole le doyen et autres bons patriotes. On sévira, je crois, contre St-George et les Delisle.

[...]

Adieu, ma chère amie ; continuez à vous porter mieux, ainsi que les enfants. Saluts et amitiés à qui il appartient.

Votre ami.

J. Viger

Tout va bien dans votre famille ici et chez vos amis de Montréal.

⁶⁹ Michel-François Trudeau (1808-1853), étudiant en médecine en 1831 ; médecin patriote, baptisé à Montréal avec les prénoms de « Jean-François », fils de Michel Trudeau, marchand, et de Claire Aussem. Émigre à St. Louis, Missouri en 1836. *Médecins et patriotes* (édition de 2006).

⁷⁰ Joseph-Félix Larocque (1786-1866) avait été « un des actionnaires de la Compagnie de la Baie d'Hudson, pour le commerce des pelleteries, résidant dans la cité de Montréal, » maintenant à la retraite. *Enquête devant la Chambre d'assemblée...* DBC.

⁷¹ Les Delisle : Benjamin Delisle (1789-1866), grand connétable (*High Constable*), et John Delisle, greffier de la paix. Le grand connétable sera emprisonné le 4 mars 1833, « coupable d'une violation des privilèges de la Chambre pour avoir donné un faux témoignage devant le comité spécial nommé pour enquêter sur les événements du 21 mai 1832. » *Chronologie parlementaire*.



À Louis-Joseph Papineau
BAC, MG24, B2, Mic. 15789, p. 1684-1687

L'honorable Ls J. Papineau
Orateur, &c
Québec

Montréal, 23 février 1833

Mon cher cousin,

Si je ne suis pas un des plus habiles délégués et courageux défenseurs de la bonne cause, il faut au moins que je sois bien attaché à ceux qui la défendent avec succès, pour répondre à leurs épîtres, quand dès le début elles sont aussi ironiques que celle que je reçois de vous. Eh bien je vais répondre à des sarcasmes injustes par de la générosité et me venger en vous donnant quelques détails sur la santé de madame Papineau.

Elle a éprouvé une indisposition assez grave depuis une couple de jours. Ce matin, elle éprouve un mieux qui doit ne vous laisser aucun souci. Je suis allé la voir ce matin tout exprès pour vous parler avec plus d'espérance de sa situation. L'accès violent de fièvre qu'elle avait éprouvé est dissipé ; elle se flatte même de pouvoir vous écrire lundi prochain. Elle a commencé à être indisposée jeudi dernier, et c'est la raison pour laquelle elle ne vous a pas écrit.

En cas que personne ne vous écrive aujourd'hui, je le fais moi-même, à la hâte. Maintenant que j'ai rempli ce devoir d'amitié, venons aux affaires.

Vous n'avez pas d'idée de la multitude de soins qui m'occupent et divisent mon attention, dans un temps où, par là même qu'elle n'est pas très forte, j'aurais besoin de la concentrer. Je suis chargé de la défense de plusieurs personnes dans la Cour criminelle

prochaine. Elles sont accusées de faits relatifs à la dernière élection, et comme j'ai une réputation au-dessus de celle que peut-être je mérite, ils n'ont de confiance qu'en moi, d'autant que les autres avocats qu'ils connaissent sont absents.

Pour satisfaire les pétitionnaires qui contestent l'élection de Berthelet, il m'a fallu aussi donner quelque attention à cette enquête que mon associé M. Laberge⁷² conduit avec assiduité. On n'a entendu qu'un seul témoin, et il a prouvé des faits de corruption suffisants pour faire expulser M. Berthelet⁷³, pour peu qu'ils soient prouvés par d'autres témoins.

Nul doute qu'il est préférable de soumettre de nouveaux *indictments* [accusations] aux grands jurés. J'ai toujours été de cet avis, et si je vous ai parlé d'un pressentiment, c'était pour vous faire part de l'opinion de Walker, que je n'ai jamais goûtée. Si le grand juré était composé d'hommes instruits et capables de s'engager d'eux-mêmes dans cette démarche, à la bonne heure ! Mais composé tel qu'il le sera, j'y vois des difficultés.

Vous me recommandez d'encourager Walker. À peine ai-je pu le voir quelques instants. Demain, il m'a fixé une heure où je dois le rencontrer et conférer avec lui.

Vous parlez de nos hésitations. J'avoue que j'en ai, moi, en songeant combien je suis étranger aux formes de la procédure criminelle et combien je suis isolé. Si je pouvais compter efficacement sur le secours de Walker et que je lui visse un peu plus de zèle, je me sentirais bien plus fort et plus confiant. Au reste, soyez persuadé que je vais faire tous mes efforts pour répondre à vos vues, que je sais être conformes aux véritables intérêts du pays et aux principes de la justice.

⁷² Denis-Aristide Laberge (1809-1840), après des études de droit auprès de Denis-Benjamin Viger, devient avocat et s'associe à C.S. Cherrier.

⁷³ Antoine-Olivier Berthelet (1798-1872), fils de Pierre Berthelet et de Marguerite Viger. Élu député de Montréal-Est lors d'une élection partielle, le 6 avril 1832. Le 7 janvier 1833 s'ouvre à Montréal la Cour d'enquête sur la contestation de l'élection de Berthelet. En mars 1834, l'avocat William Walker se retire du dossier de contestation.

J'ai été forcé de laisser ma lettre pour aller assister Laberge à l'enquête de l'élection de Berthelet. Il me faut finir *ex abrupto*. Vous y perdez, car je fais en écrivant comme en parlant. Il me faut dire bien des choses inutiles avant d'avancer à quelque chose de bon.

Mille amitiés à Ls Viger, à qui je ne puis écrire aujourd'hui.
Votre affectionné cousin.

C.S. Cherrier



À Louis-Joseph Papineau
BAC, MG24, B2, Mic. 15789, p. 1690-1693

L'honorable L.J. Papineau
Orateur, &c
Québec

Montréal, 26 février 1833

Mon cher cousin,

Voici bien un nouvel incident. Nous avons un grand juré composé de personnes qui n'entendent pas un mot d'anglais. Berthelot, le notaire, qui était absent hier, est arrivé ce matin et a déclaré, aussi lui, ne pas entendre suffisamment l'anglais.

Question : La Cour avait-elle le droit de fournir aux jurés un interprète qui pût les assister ? J'ai pensé que oui. Walker a la même opinion. Ce matin, la Cour, composée du juge en chef, MM. Pyke et Rolland, a décidé qu'ils n'avaient aucun droit de leur donner un interprète ; que ce mode entraînait des inconvénients très graves, puis que le rapport du juré roulerait entièrement sur cet interprète et a en conséquence ordonné que les grands jurés procéderaient en Cour lorsque les témoins ne pourraient pas par-

ler leur langue. Quant aux *indictments*, comme ils sont en langue anglaise, du moment où un *indictment* leur est soumis, la Cour leur en fait faire la traduction sous ses yeux, par le clerc de la Couronne. Ensuite, on procède à faire entendre les témoins. Les jurés ont rejeté déjà deux bills qui ont été soumis ce matin. Ils avaient entendu les témoins sur le premier dans leur chambre ; quant au second, un témoin avait été entendu en Cour et, d'après son témoignage, j'avoue que je pensais qu'ils rapporteraient un bill, cependant ils ont rejeté le bill, ce qui a excité un peu d'étonnement. Cependant il peut se faire que les témoins, qu'ils ont entendus à la suite du premier, les ait convaincus que l'accusation n'était pas fondée. Je dois vous ajouter que ce matin, M. Ogden⁷⁴ a cité un cas arrivé dans l'État de Massachusetts, cité dans les *Rapports de Massachusetts*, que l'on trouve à la bibliothèque du Conseil législatif. Un Suédois fut produit comme témoin devant les grands jurés. Ils ne peuvent l'entendre et la Cour ordonna que son témoignage serait interprété mais en Cour. Qu'allons-nous faire ? Walker est décidément d'opinion qu'on ne doit pas soumettre de nouveaux *indictments* relativement aux événements du 21 mai devant des jurés qui procéderont en Cour. Et puis, ce matin, il m'a fait une autre difficulté. Il dit qu'il faut que l'*indictment* soit signé par le clerc de la Couronne, signature qu'on ne pourra obtenir. À cela j'ai répondu qu'il fallait le tenter et constater ce refus. Mais j'avoue que la nouvelle pratique peut offrir d'excellentes raisons de ne pas soumettre d'actes d'accusation qui sont exposés à être rejetés, car dans un cas comme celui-ci, les jurés seront beaucoup plus exposés à ressentir l'influence de la Cour que si l'accusation était soumise d'après le mode ordinaire.

Il peut se faire que vous pensiez que toutes ces difficultés peuvent être surmontées facilement, mais quant à moi, je les crois très sérieuses, et ce d'autant plus qu'il n'est personne en ce moment à Montréal qui puisse m'aider. Depuis plusieurs jours, j'ai

⁷⁴ Charles Richard Ogden (1791-1866), solliciteur général du Bas-Canada ; sera procureur général en 1833. *DBC*.

fait des perquisitions pour savoir dans quel temps les témoins assignés par l'officier de la Couronne l'avaient été dans le dernier terme au soutien des *indictments* soumis contre les militaires. Je n'ai pu encore le découvrir. Je ne sais qui a pu vous faire croire que c'était Dupéré qui les avait signifiés. Il n'a rien à faire avec cette besogne. C'est Shiller qui est chargé de ce soin, et il a su employer quelque autre huissier pour cette besogne. On n'a pu découvrir qui.

La Fontaine et Rodier avaient été assignés comme témoins. Ne peuvent-ils pas se rappeler quand ils l'ont été ? Je dois vous ajouter que le zèle s'est assurément refroidi parmi nous. Il m'a fallu courir pour ainsi dire après les électeurs de Tracey, qui sont accusés de parjure et qui paraissaient avoir entièrement oublié qu'ils étaient sous le poids d'une semblable accusation. Il faut que je me charge non seulement de plaider leur cause, mais voir à tous les détails.

3 heures. Je viens d'apprendre que les jurés avaient rapporté comme vrais quelques bills. Je viens d'envoyer voir comment était madame Papineau, avant de fermer ma lettre. Elle m'a fait dire qu'elle était bien mieux.

Adieu, cher cousin. Je suis excédé de fatigue et fort mal portant.

Votre dévoué cousin.

C.S. Cherrier

P.-S. Si vous ne pouvez m'écrire, Viger le fera et me communiquera ce que vous voulez me faire savoir. J'ai reçu les papiers que Viger m'a envoyés par la diligence et ceux que vous avez eu la bonté de m'envoyer vous-même par M. Scott.



À Jacques Viger

Ma Saberdache bleue, Vol. 9 – BAnQ-VM, Mic. 1217, p. 165-167

J^s Viger, Éc^r
Québec

Montréal, 28 février 1833

Mon cher Monsieur,

J'ai remis votre lettre à M. Forbes⁷⁵ et il doit vous répondre aujourd'hui.

D'après ce qu'il m'a dit de cette transaction, il s'est cru autorisé, d'après la conversation qu'il a eue avec vous, à dire au colonel MacIntosh⁷⁶ que s'il déclarait le nom des magistrats qui avaient donné l'ordre de tirer, les procédés contre les militaires seraient suspendus. Il m'a ajouté qu'il vous avait demandé à vous-même s'il pouvait considérer cette proposition comme venant de la part de ceux qui pouvaient arrêter les procédés adoptés contre les militaires, et que vous avez dit : oui. Quant au nom de M. Papineau, il m'a dit positivement que vous n'aviez pas fait usage de ce nom, ni aviez aucunement désigné M. Papineau comme étant l'auteur de cette proposition. Il ne se rappelle pas qu'il ait été question du nom de Papineau dans cette conversation. Il n'a pas pu me dire

⁷⁵ « M. [Charles John] Forbes (1786-1862), D.C.G. [député commissaire général], est venu me trouver pour m'informer qu'il avait reçu une visite de M. Jacques Viger, pendant laquelle ce monsieur avait suggéré à M. Forbes, sachant qu'il était mon ami et me voulait du bien, de me proposer de donner le nom du magistrat ou des magistrats qui m'ont ordonné de tirer, et que ce serait un moyen pour faire arrêter les procédures contre moi et le militaire sous mes ordres. M. Forbes parut entendre clairement que cette proposition venait de M. Papineau... » Extrait d'une lettre du 29 mai 1832, écrite par A.F. MacIntosh au secrétaire militaire. *Le Canadien*, 25 février 1833, p. 1 ; *L'Écho du pays*, 7 mars 1833, p. 2. *DBC*.

⁷⁶ Alexander Fisher MacIntosh, lieutenant-colonel du 15^e régiment et « commandant les troupes de Sa Majesté ». C'est lui et Henry Temple qui sont responsables de la mort des trois Canadiens le 21 mai 1832, pendant le dernier jour de l'élection du Quartier-Ouest à Montréal.

non plus s'il en avait été question dans la conversation de lui, M. Forbes, avec le colonel MacIntosh ; du moins, s'il en a été question, M. Forbes n'a pas cité M. Papineau comme étant l'auteur de la proposition en question. M. Forbes s'est borné à dire positivement au colonel MacIntosh, d'après ce que vous lui aviez dit, que cette proposition venait de la part de ceux qui avaient le pouvoir de suspendre les procédés. Ainsi, d'après l'exposé de M. Forbes, vous avez agi comme une personne employée par un parti, pour faire cette proposition ; ce qui, ce me semble, ne s'accorde pas avec l'idée que vous donnez dans votre lettre de ce qui s'est passé. Au lieu d'être une simple discussion, c'est une négociation que vous avez été chargé d'entamer. M. Forbes m'a ajouté qu'il avait écrit au secrétaire militaire qui, en novembre, lui avait adressé une lettre à ce sujet. D'après ce qu'il m'a lu rapidement de cette lettre, j'ai compris qu'il avait écrit que la première partie de l'extrait de la lettre du colonel MacIntosh communiquée récemment à la Chambre était exacte. Il m'a dit qu'en vous écrivant il tâcherait de se rappeler les circonstances, aussi bien que possible. Entre nous, je crains qu'on ne trouve, d'après son exposé, que vous avez été plus loin qu'il ne paraît, d'après le vôtre, si je le comprends bien.

Veuillez excuser la précipitation avec laquelle je suis forcé de vous écrire, le faisant au milieu d'interrogations fréquentes.

Je suis, avec estime, votre dévoué servit^r.

C.S. Cherrier



À Louis-Joseph Papineau
BAC, MG24, B2, Mic. 15789, p. 1697-1700

À l'honorable L.J. Papineau
Orateur &c
A Québec

Montréal, 23 mars 1833

Mon cher cousin

La lettre du voisin, M. Jacques Viger, ne m'est parvenue qu'hier, dans un temps où j'étais occupé des enquêtes. J'ai vu le Dr Nelson qui n'a pas cru à propos d'aller chez le shérif avec moi ; M. Donegani, quoique poursuivi en ce moment par le shérif⁷⁷ et ayant quelque intérêt à ne pas trop le harceler, avait consenti à m'accompagner. Cependant le docteur a cru que je ferais mieux de prendre Ovide Perrault, toujours disposé à aider et seconder ceux qui sont engagés dans la cause sainte de la Patrie. Il était près de 4 h quand nous avons pu aller chez le shérif et le temps accordé par la loi pour avoir accès à ses livres était expiré. Je lui ai demandé à voir la liste originale des grands jurés de la ville. Il m'a dit qu'il ne l'avait pas, qu'elle était à sa maison ; ce qui m'a moins étonné d'après ce que le cousin Jacques m'avait mandé. J'ai pensé de suite que c'était dans quelque but particulier que le shérif n'avait pas cette liste. Je dois ajouter qu'il nous a dit qu'il enverrait la chercher, si nous voulions, et, par une maladresse que je me reproche vivement, quoiqu'elle n'ait eu aucune suite, j'ai consenti à attendre, et Perrault était de cet avis. Mais, réflexion faite, j'ai vu de nouveau le shérif immédiatement et lui ai dit que j'avais besoin de voir la liste que je lui ai demandée. Il était alors dans la rue. Il m'a dit qu'il allait l'envoyer chercher. Je me suis rendu à son bureau avec M. Perrault ; et, peu de temps après il y est arrivé lui-même et Perry⁷⁸, son député, s'y est aussi trouvé. Je

⁷⁷ Louis Guzy (1770-1840), shérif de Montréal à partir de 1827. *DBC*.

⁷⁸ Francis Perry, député shérif. « 29 février 1832. Il a plu à Son Excellence le

suis porté à croire qu'il avait été non chez le shérif, mais au greffe où il avait été chercher la liste originale, déposée dans ce dernier bureau. Par parenthèse, j'ai pris immédiatement les 16 premiers noms qui se trouvaient sur cette liste. Mais ce n'était pas elle que je voulais voir. Je pris bien des pourparlers avec le shérif, qui m'a donné mille réponses évasives et avait l'air de ne pas comprendre ce que je lui demandais. Il m'a dit que l'autre liste était chez lui et qu'on ne pouvait la voir ce soir, qu'il avait de la compagnie à dîner ; que je voulais sans doute objecter à quelque juré ou lui faire payer l'amende et le persécuter. Et tout cela dit d'un ton fort emporté. Et moi de conserver mon sang froid et de dire que par la loi j'avais le droit d'avoir accès à cette liste. Je veux y retourner ce matin.

Il m'est impossible de commenter sur tout ceci. Mais je dois vous observer que quelque étrange que me paraisse la conduite du shérif, je ne pense pas qu'il puisse altérer les listes originales, telles qu'elles ont été faites et déposées dans son bureau. Car d'après la loi, un double doit être déposé au bureau du shérif, et l'autre au greffe de la Cour du banc du roi. Comment falsifier l'une sans falsifier l'autre ? Je dois vous ajouter que le shérif m'a dit que non seulement [Frederick] Goedicke mais aussi un jeune Delisle avaient été employés à faire ces listes. Je pense qu'ils auront remis leurs listes ou notes au shérif qui s'en sera servi pour faire sa propre liste originale, et il peut bien n'avoir pas adopté l'autre que les huissiers avaient suivie et en avoir ainsi une autre. Je ne prétends pas dire qu'il l'aura fait sans aucun autre objet que celui de remplir un devoir et d'exécuter une loi.

gouverneur en chef, de faire les appointements suivants, savoir : Francis Perry, écuyer, avocat, procureur, solliciteur, et conseil dans toutes les cours de Justice de Sa Majesté de cette province. » *La Minerve*, 5 mars 1832, p. 3. Francis Perry a épousé (Montréal Anglican Christ Church Cathedral, 15 septembre 1830) Frances Ermatinger, fille de Charles Oakes Ermatinger, trafiquant de fourrures, marchand, et de Charlotte Cattoonaluté, de la nation des Sautaux. Louis Gury est présent à ce mariage.

Je vous fais seulement part de ces observations pour vous dire qu'il peut se faire que la liste déposée dans son bureau ne soit pas la même que celle de Goedicke.

Je sens que je m'exprime très peu clairement mais la chose m'est impossible, dans le moment où j'ai la tête pleine de mille autres choses. Je viens de savoir de Perrault que Perry lui avait dit ce matin que le shérif avait eu tort de ne pas envoyer chercher immédiatement la liste que je lui avais demandée, et qu'il ne l'a pas fait parce qu'il pense que je veux lui nuire (*annoy*).

3 heures. J'ai enfin vu ce matin la liste locale des grands jurés de la ville. C'est le duplicata de celle déposée au greffe, et les noms y sont dans le même ordre. Elle est de l'écriture d'un jeune Terroux, à ce que m'a dit Perrault, car je ne la connais pas. Cette circonstance me confirme dans les conjectures que j'avais faites que le brouillon de Goedicke et celui du jeune Delisle auront servi à faire cette liste, mais qu'on n'aura pas suivi dans cette dernière l'ordre de noms que Goedicke avait suivi d'après les listes de cotisation. À quel but et pour quel objet a-t-on suivi un autre ordre ? C'est ce qui peut-être devrait être éclairci par une enquête, et c'est ce dont le shérif peut être appelé à rendre compte, ayant dit que la liste des grands jurés avait été faite d'après le livre même de la cotisation. De cela nous causerons plus du long.

Pour vous dérider le front et vous faire digérer tout mon verbiage, j'ai voulu vous donner des nouvelles sûres de madame Papineau qui, depuis quelques jours, a été encore indisposée. Je me suis donc dérobé à l'importunité de clients sous le prétexte d'aller consulter la loi, et ai volé chez votre épouse.

Je l'ai trouvée à table avec mademoiselle Beaubien, trinquant ensemble et buvant à votre santé. Voilà qui est rassurant ! Aussi madame Papineau m'a-t-elle dit qu'elle était bien mieux et qu'elle a tout lieu de croire que ce mieux sera durable. Le petit Gustave a la coqueluche et elle s'attend aussi que les autres petits enfants vont l'avoir. Aussi vous recommande-t-elle de ne pas fermer les livres comme vous faites à l'église (quelle recommandation charitable !) et de partir immédiatement après la prorogation.

Dites au cousin Louis⁷⁹ que sa dame et son enfant sont à merveille. Je ne puis bien écrire aujourd'hui. Je ne relis pas ma lettre, excusez-en les fautes et répétitions sans nombre, et me croyez votre dévoué cousin.

C.S. Cherrier



Aux électeurs du comté de Montréal

La Minerve, 20 octobre 1834, p. 4

Montréal, 20 octobre 1834

Messieurs,

Invité par plusieurs des électeurs de ce comté à m'offrir comme candidat à la prochaine élection, j'ai cru devoir répondre à cette marque de confiance en me rendant à leurs désirs. Comme je n'attribue ce témoignage d'estime de leur part qu'à l'appui cordial que j'ai donné aux procédés de la Chambre d'assemblée dans le dernier parlement, les efforts que j'ai faits en commun avec mes concitoyens pour en obtenir le succès, sont le seul titre auquel je me flatte de réunir vos suffrages et c'est le seul auquel je les sollicite.

Persuadé de la tendance avantageuse des principes promulgués par la Chambre d'assemblée et depuis approuvés du pays entier, je continuerai mes efforts pour les faire prévaloir, si vos votes m'ouvrent la carrière législative. L'application de ces principes à notre ordre social peut seule y produire les améliorations étendues qu'il réclame et en faire disparaître les abus dont nous souffrons tous ; et c'est dans mon humble pensée, d'institutions basées sur ces principes, que doivent découler les avantages pra-

⁷⁹ Louis-Michel Viger. Sa dame est Hermine Turgeon.

tiques d'un gouvernement constitutionnel, dont le peuple n'a jamais eu, jusqu'à présent, qu'un faux-semblant, parce que son influence y a été nulle.

L'extension du système électif, le contrôle absolu de la part de la Chambre d'assemblée sur tout le revenu de la province, la responsabilité des fonctionnaires publics, surtout de ceux attachés au département judiciaire, me paraissent les seules mesures propres à assurer à la majorité, l'influence qui lui est due. Elles seules peuvent, ce me semble, la soustraire cette influence au gouvernement toujours égoïste, toujours arbitraire de la minorité. Appréciant leur importance, m'intéressant vivement à leur succès, j'unirai mes efforts pour en assurer le triomphe à ceux des autres représentants du peuple, amis des droits et des libertés de leur pays sans oublier toutefois les intérêts locaux de votre populeux comté auquel je dévouerai, avec zèle et persévérance, une attention méritée.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre dévoué serviteur.

C.S. Cherrier



Reçu signé C.S. Cherrier
BAnQ-VM, P231, Mic. 6399

Montréal, 6 avril 1837

Reçu de R. Lester Morrogh⁸⁰, écuyer, par un compte dûment acquitté, le cinq du courant, le montant du billet que ledit sieur Morrogh avait, le ou vers le second jour de février dernier, consenti en faveur de la ci-devant société Cherrier & Laberge, au

⁸⁰ Robert Lester Morrogh (1797-1844), avocat en 1822 ; protonotaire à Montréal en 1827.

montant d'une somme de cinquante livres courant, laquelle aux termes du dit billet devait être payée en inscriptions et autres ouvrages du greffe, lequel billet se trouve maintenant adhiré.

C.S. Cherrier

Le billet dont il est question ci-dessus avait été donné par ledit sieur Morrogh à compte de ce qu'il devait à la succession de feu Francis Desrivières⁸¹.



À André Jobin⁸²

BAnQ-Q, E17, S37, D2919

À A. Jobin, écuyer, notaire

À Sainte-Geneviève⁸³

Montréal, 18 septembre 1837

Mon cher monsieur et collègue,

Nos électeurs du Sault-au-Récollet doivent se rassembler dimanche prochain à l'issue de la messe paroissiale. Ils m'ont invité à assister à cette assemblée et m'ont prié de vous faire la même invitation. En vous faisant part de leur désir, je crois devoir vous ajouter que je crois que votre présence et la mienne au milieu d'eux auraient un résultat avantageux et contribueraient à les

⁸¹ Francis Trottier-Desrivières (1764-1830) juge de paix, officier de milice, homme d'affaires parmi les premiers à lancer les plans du canal de Lachine. *DBC*.

⁸² André Jobin (1786-1853), patriote, notaire à Sainte-Geneviève. *DBC*.

⁸³ Cette lettre a été saisie par les autorités. Il est écrit sur la suscription : « Taken out of Jobin Desk at St Genevieve by W. Knox, 15 Decr 1837. »

faire marcher avec persévérance et fermeté dans les voies de l'organisation et de la non-consommation.

Veuillez me répondre avant samedi prochain, si vous croyez pouvoir vous rendre à leurs désirs. Vous obligerez votre obéissant serviteur et ami.

C.S. Cherrier



Affidavit contre C.S. Cherrier et autres
BAnQ-Q, E17, S37, D32

Montréal, 25 novembre 1837

Hyacinthe Guérin⁸⁴, huissier, de la paroisse de La Prairie, dans le district de Montréal, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit qu'il existe à La Prairie une société connue sous le nom d'association des Fils de la Liberté. Que cette société aurait été formée par le nommé Charles Duquette, marchand, de l'endroit, qui, à la connaissance du déposant, aurait fait signer les habitants le dimanche à son magasin, pour joindre ladite association.

Que le nommé Pierre Lanctot, notaire, de l'endroit, est le président de cette société, et le nommé Dr Guillaume F. Deschambault⁸⁵, vice-président et chef de ladite compagnie.

⁸⁴ Hyacinthe Guérin (1811-1867), fils de Claude Guérin et de Pauline Marie/Sainte-Marie, a épousé (La Prairie, 1^{er} octobre 1832) Marie-Louise Raymond.

⁸⁵ Guillaume [William]-Henri de Fleury-Deschambault (1804-1864), né à Québec, fils de Louis-Joseph Fleury-Deschambault et de Gilette Boucher de Montarville. Médecin en octobre 1826. Vice-président des Fils de la Liberté à Montréal ; établi à La Prairie en 1837. Il est de la bataille à Saint-Denis en novembre 1837 mais n'est pas arrêté.

Que lesdits Fils de la Liberté s'assemblent chez ledit Charles Duquette et s'exercent chez lui à faire des évolutions militaires sous le commandement d'un officier suisse nommé Benziger⁸⁶, qui est instituteur à La Prairie qu'il emploie pour cette fin. Qu'il y a eu dimanche dernier huit jours, lesdits Fils de la Liberté auraient fait l'exercice derrière l'église du village de La Prairie, à ce qu'est informé le déposant. Que ledit Duquette aurait, vendredi le 17 novembre courant, à l'occasion de l'attaque sur la cavalerie à Longueuil, en parlant de cette affaire, dit au déposant qu'il avait un homme engagé pour faire des balles, qu'il avait acheté quantité de plomb en barre pour cette fin et en avait une grande quantité de faites et qu'il en fournirait à ceux qui n'en avaient pas, pour tirer sur les troupes de Sa Majesté quand l'occasion s'en présenterait. Que le 23 du courant, en parlant de ceux qui se sauvaient du pays, il dit au déposant qu'il ne regrettait pas ce qu'il avait fait et en ferait autant quand l'occasion se présenterait.

Qu'à l'occasion d'une assemblée tenue à Saint-Constant, cet été, dans le mois d'août passé, il y avait une procession pour s'en aller à l'assemblée, à la tête de laquelle était Côme-Séraphin Cherrier, écuyer, et Toussaint Peltier, écuyer, tous deux avocats, de cette ville ; ledit Duquette portait un drapeau sur lequel était inscrit le mot « Indépendance ». Qu'à l'assemblée lesdits Cherrier et Peltier tinrent des discours séditions, disant entre autres choses, que les habitants étaient écrasés par la Couronne de l'Angleterre, qu'on ne pouvait pas acheter un verre de rhum ou une verge d'indienne sans payer des droits, que l'Angleterre avait toujours été tyrannique. Qu'il fallait absolument détruire tout commerce avec l'Angleterre. Qu'il fallait s'organiser afin d'abattre la tyrannie, ou expressions de cette nature. Ledit Cherrier, en

⁸⁶ Guillaume/William Benziger, instituteur au Ruisseau des Noyers (L'Acadie) et à La Prairie. Auteur d'une musique militaire pour célébrer l'arrivée de John Tyler à la présidence des États-Unis en avril 1841. En 1845, à Montréal, il enseigne le piano à l'Institut des sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie. Une vingtaine d'années plus tard, sa présence est signalée en Alabama, avec sa fille Wilhelmina Benziger. *Reports of cases argued and determined in the Supreme Court of Alabama*, Vol. L, Montgomery, 1876.

parlant des droits qu'ils payaient, leur dit : Consentirez-vous toujours à payer ces droits ? À quoi l'assemblée répondit : Non, non. Que le but des discours des dits Peltier et Cherrier tendait à exciter les habitants à la révolte, si le gouvernement anglais ne leur accordait pas ce qu'ils avaient demandé dans les *92 Résolutions*. Que le major Pierre Héroux, de Saint-Isidore, aurait ouvert l'assemblée en proposant le major Joseph Lonctin comme président, ce qui fut agréé. Que les résolutions passées à cette assemblée furent subséquemment publiées dans *La Minerve* et le *Vindicator*, *papiers nouvelles* publiés en la ville de Montréal. Que ledit Pierre Lancot et un nommé Amury Girod, le Dr André Lacroix, Thomas S. Brown, Narcisse Cardinal, membre du Parlement, étaient à ladite assemblée et auraient concouru dans les résolutions qu'on aurait passées ; que le Dr Dugas⁸⁷, de Saint-Constant, et Lebrun⁸⁸, notaire, de Saint-Isidore, étaient secrétaires de cette assemblée.

Que lorsque la cavalerie de Montréal passa à La Prairie pour aller à Saint-Jean, le nommé Laurent-Auguste Moreau, notaire, de La Prairie, et juge de paix, aurait, à la connaissance du déposant, envoyé son clerc, nommé O'Brien, à cheval à toute bride en avertir le Dr Côté, de Saint-Cyprien.

Que le lendemain matin, deux compagnies de milice seraient arrivées à La Prairie, armées de fusils, sabres et épées, commandées par les nommés Joseph Bulteau, lieutenant, et Louis Laplante, enseigne, tous de la paroisse de Saint-Constant, pour secourir le Dr Côté, au cas où on l'aurait arrêté. Que l'un d'eux (de ladite milice), nommé Jean-Baptiste Poirier, serait entré chez le déposant et lui aurait dit qu'ils étaient venus sur la voie et ordre dudit Laurent-Auguste Moreau ; que le matin du jour en question, ledit Bulteau se serait placé près le quai et ayant vu venir les chars du chemin de fer, il expédia aussitôt un homme pour faire

⁸⁷ Guillaume-Aimé Dugas (1810-1883), médecin à Saint-Constant en 1837. Décédé à Saint-Rémi.

⁸⁸ Charles-Mentor Lebrun (1812-1899), notaire, de 1833 à 1899 ; plusieurs années à Sainte-Martine, dont il sera maire.

venir les autres du village qui aussitôt s'y rendirent, afin de délivrer le Dr Côté, s'il eût été prisonnier.

Hthe Guérin

Assermenté devant moi
ce 25 novembre 1837.
P.E. Leclère, j.p.



Examen volontaire
de Côme-Séraphin Cherrier
BAnQ-Q, E17, S37, D856

Montréal, 4 décembre 1837

L'examen volontaire de Côme-Séraphin Cherrier, écuyer, avocat, de la paroisse de Montréal, dans le comté de Montréal, dans ledit District, *prise* devant moi, un des Juges de Paix de Sa Majesté pour ledit District, le quatrième jour de décembre mil huit cent trente-sept, le dit Côme-Séraphin Cherrier étant accusé devant moi du crime de Haute Trahison, ledit Côme-Séraphin Cherrier, sur son examen maintenant prise devant moi, volontairement et sans promesses ou menaces, dit qu'il n'est pas coupable du crime pour lequel il a été arrêté et ne dit rien de plus.

C.S. Cherrier

Reconnu et reçu devant moi les jour et an susdits, et le prisonnier pour continuer son examen.
B. Hunt, j.p.



Affidavit contre C.S. Cherrier et autres
 BAnQ-Q, E17, S37, D86

Montréal, 7 décembre 1837

Frederick Hart⁸⁹, écuyer, de la paroisse de Saint-Philippe, dans le District de Montréal, après serment dûment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit que le 6 août dernier, un dimanche, pendant les vêpres, il se serait tenu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Constant une assemblée politique où le déposant aurait assisté par curiosité, pour voir ce qui s'y passait, avec les nommés Vital Dupuis et Louis Daunais, de Saint-Philippe.

L'assemblée fut ouverte par le major Pierre Héroux, de Saint-Isidore, qui proposa pour président le major Joseph Lonctin, de Saint-Constant, ce qui fut agréé unanimement. Que le déposant aurait vu présents à l'assemblée Côme-Séraphin Cherrier, écuyer, avocat, de Montréal, Toussaint Peltier fils, écuyer, avocat, de Montréal, Thomas S. Brown, de Montréal, Amury Girod, de Varennes, le major Pierre Héroux, Jean-Moïse Raymond, écuyer, de L'Assomption, le Dr André Lacroix, de Montréal, Narcisse Cardinal, de Châteauguay, membre du Parlement, François Demeule⁹⁰, commissaire pour la décision des petites causes, de Saint-Philippe, Jean-Baptiste Varchestaing, lieutenant de milice, de Saint-Philippe, le capitaine Joseph Robert, de Saint-Philippe, le capitaine Dominique Monnet, de Saint-Rémi, le capitaine Louis-Albert Lefebvre, de Saint-Rémi, le capitaine François Surprenant, de Saint-Philippe, et grand nombre d'autres dont le déposant ne

⁸⁹ Frederick Hart (1795-1879), colonel, à Saint-Philippe de La Prairie.

⁹⁰ François Demeule (1788-1851), huissier, à Saint-Philippe de La Prairie. Il a épousé (Saint-Jean, Île d'Orléans, 21 février 1814) Madeleine Giguère, fille de Joseph Giguère et de Cécile Cochon/Lauverdière.

se rappelle pas des noms. Qu'il fut passé et adopté plusieurs résolutions par cette assemblée de nature séditeuse et propres à exciter les habitants à se révolter contre le gouvernement existant.

Ledit Côme-Séraphin Cherrier porta la parole et dit que le gouvernement était un gouvernement corrompu, voleur, et que c'était le temps aujourd'hui de prendre les moyens de s'en défaire. On vous fait accroire, dit-il, que vous ne payez point d'impôts, voyez, quand vous prenez un verre de boisson, que vous achetez une verge de drap, n'avez-vous pas de droits et impôts à payer ? Oui, vous en payez. Que le gouvernement était tyrannique et leur avait tenu le joug sur le col depuis longtemps, et que le temps était venu où il fallait le secouer et s'en défaire. Qu'il aurait vomi contre le gouvernement enfin toutes les injures qu'il était possible à qui que ce soit de se servir. Son discours tendait à rien autre chose qu'à exciter les habitants à la révolte, ce qui en effet est arrivé depuis.

Ledit Toussaint Peltier prit ensuite la parole et répéta à peu près ce qu'avait dit M. Cherrier, mais d'une manière moins violente ; vint ensuite ledit Amury Girod qui, s'adressant à l'assemblée, aurait démontré la différence entre un gouvernement monarchique et un gouvernement républicain, et signalé les avantages et la supériorité du dernier, qu'il aurait aussi dit qu'il fallait être libre et enfin aurait répété ce qu'avait dit M. Cherrier. Ledit Cherrier aurait aussi demandé aux habitants s'ils consentaient toujours à payer des impôts, lorsque ces derniers répondirent : Non, non.

Qu'il y avait aussi, au-dessus et autour du *hustings* plusieurs drapeaux avec des inscriptions révolutionnaires ; que les résolutions et procédés adoptés à ladite assemblée auraient, peu de jours après, été publiés dans le *papier nouvelles* appelé *La Minerve* à Montréal. Que le déposant est fermement d'opinion que ladite assemblée aurait contribué à la révolte et l'insurrection qui existe maintenant dans ce district.

Ledit [Thomas Storrow] Brown aurait aussi parlé, mais le déposant se trouvait trop éloigné pour entendre ce qu'il dit.

Lorsqu'une des résolutions, de nature à inviter les habitants à se révolter, fut proposée, ledit Jean-Moïse Raymond se serait retiré ; toutes les autres personnes nommées ci-dessus auraient concouru dans lesdites résolutions.

Que lesdits Jean-Baptiste Varchestaing, François Demeule, auraient, depuis ladite assemblée, excité les habitants à la révolte ouvertement, comme aussi le nommé Thomas Robert, de Saint-Philippe.

Frk Hart

Assermenté devant moi à Montréal, ce 7 décembre 1837.

B. Hart, j.p.



Affidavit contre C.S. Cherrier et autres

BAnQ-Q, E17, S37, D85

Montréal, 11 décembre 1837

Louis-Albert Lefebvre⁹¹, capitaine dans le deuxième bataillon des milices du comté de La Prairie, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit que depuis l'été 1832, où il aurait été honteusement trompé par le Dr André Lacroix, en lui faisant signer des résolutions qui étaient contraires à ses principes, il aurait dès lors évité de se mêler de politique, et se serait même abstenu d'user de son droit de voter à l'élection générale des représentants pour le Parlement provincial. Qu'il s'est abstenu d'assister, depuis ce temps, à toutes sortes d'assemblées agita-

⁹¹ Louis-Albert Lefebvre (1788-1859) est parmi les premiers habitants de Saint-Rémi. Il a été capitaine de milice en 1831. Fils aîné de Pierre Lefebvre, aussi capitaine. RPCQ.

tives, quoique sollicité vivement d'y prendre part ; qu'au contraire il a toujours recommandé la loyauté et l'obéissance aux lois ; qu'il en appelle au témoignage de Pierre de Rocheblave comme le voyant très souvent et connaissant ses principes.

Que l'été dernier, il aurait été sollicité par le major Pierre Héroux et autres d'assister à une assemblée publique qui se tenait à Saint-Constant, ce qu'il aurait refusé de faire. Que le jour de cette assemblée, un de ses fils étant curieux de voir cette assemblée dont on parlait beaucoup dans sa paroisse, lui demanda la permission d'y aller ; que craignant que son dit fils ne se mêlât de cette assemblée, il aima mieux l'y mener lui-même. Qu'ils montèrent tous deux dans une voiture et s'en furent à Saint-Constant. Qu'ils ne s'approchèrent point assez près du *hustings* pour entendre un seul mot de ce qui se disait. Qu'il put cependant reconnaître J.M. Raymond, M.P.P., C.S. Cherrier, M.P.P., T. Peltier, écuyer, avocat, le capitaine Lonctain, Dr A. Lacroix et nombre d'autres qu'il ne connaît pas ou dont il a oublié les noms. Que pendant que les résolutions se passaient, le Dr Dugas vint le trouver pour le prier instamment de venir au *hustings* pour y proposer ou seconder une des résolutions, ce qu'il refusa absolument, en disant qu'il n'était là que pour satisfaire la curiosité de son fils et non pas pour assister à une telle assemblée. Que vers le 17 ou 20 du mois dernier, E.E. Rodier et le Dr André Lacroix arrêtaient en passant chez lui à Saint-Rémi ; qu'ils avaient averti les capitaines de milice et tous les autres qui voulaient les écouter qu'il fallait s'armer et se tenir prêts parce qu'il y aurait du bruit bien vite, que ces discours ayant alarmé la paroisse, plusieurs capitaines, sans trop savoir pourquoi, avaient commandé leurs compagnies de se tenir prêtes. Que le déposant envoya ses sergents et fut lui-même avertir et dissuader ces personnes, leur recommandant de se tenir tranquilles et de ne pas épouser une aussi mauvaise cause, et il parvint par ses discours à empêcher qu'un seul des habitants de la paroisse de Saint-Rémi ne prît part à ces mouvements, ce que le déposant est prêt à prouver quand il en sera requis.

Et le déposant ne dit rien de plus.

Louis A. Lefèvre

Assermenté, Montréal le 11 décembre 1837 par-devant moi.
P. de Rocheblave, j.p.



À Louis-Joseph Papineau
BAC, MG24, B2, Mic. 15790, p. 3115-3118

L'hon^{ble} L.J. Papineau⁹²
Saratoga
*Faveur d'Hector Bossange*⁹³

Montréal, 5 septembre 1838

Mon cher cousin,

J'ai lu avec un vif intérêt les quelques lignes que vous avez ajoutées à la lettre que le Dr O'Callaghan m'a adressée le 29 juillet dernier. Madame Cherrier, de son côté, et moi du mien (car nous aussi nous étions séparés) avons songé journellement à vous, et l'inertie totale dont votre sort a été si longtemps enveloppé, était pour nous un sujet de vive anxiété. Cependant je m'étais toujours flatté que vous vous déroberiez aux poursuites actives dont vous étiez l'objet. Mes propres souffrances m'ont rendu encore plus sensible à celles de ceux de mes compatriotes qui, pour se soustraire aux tourments de la prison, ont été obligés de souffrir ceux de l'exil. Ils ont dû peser bien amèrement sur le cœur de ceux qui aiment sérieusement leur pays et, affectionnant leurs amis, [ils]

⁹² Papineau a ajouté sur la suscription : Cherrier, 5 7^{bre} ; reçue le 8.

⁹³ Hector Bossange (1795-1884), libraire à Paris. Bien connu de Cherrier, car il avait ouvert une librairie à Montréal avec D.B. Papineau, rue Saint-Vincent, justement dans la bâtisse où C.S. Cherrier tient son bureau.

les ont laissés en proie aux souffrances et au malheur. Tant de maux et de calamités seront-ils suivis d'un meilleur avenir ? Jusqu'à quel point les malheureux habitants du pays peuvent-ils désormais influencer sur cet avenir ? Telles sont les questions que beaucoup se font et auxquelles il me paraît difficile de répondre.

J'ai toujours différé d'accuser la réception de la lettre du docteur parce que je conservais l'espoir de vous aller voir. Cet espoir se serait réalisé sans doute déjà, et je me serais fait un devoir d'accompagner mon vénérable oncle Papineau⁹⁴, si nous n'avions pas été si près de l'époque de la Cour criminelle. La faiblesse de ma santé ne m'a pas permis d'entreprendre la défense d'accusés qui ont sollicité le secours de mon ministère et à qui je me serais empressé de la prêter, comme je l'ai déjà fait en plusieurs occasions. Cette fois-ci, ma santé plus mauvaise et plus délabrée que jamais me rendait absolument incapable des efforts considérables qu'exigent de semblables causes. Cependant en demeurant ici, j'ai pu leur être utile en contribuant à leur procurer des défenseurs plus habiles que moi et en aidant ceux-ci de mon peu d'expérience ou de renseignements que j'ai pu recueillir. M. Walker a tenu dans cette occasion une conduite qui lui fait honneur. Il a refusé les honoraires qui lui ont été offerts et s'est dévoué avec zèle à la défense d'hommes qui sont la victime des événements qui nous ont rendus tous plus ou moins malheureux. Le procès de Jalbert⁹⁵ qui devait avoir lieu hier a été remis en conséquence de l'absence de témoins de la Couronne. Nous avions l'espoir de le voir acquitté, d'autant que sa mise en accusation par le grand juré, s'il en faut croire ce qui s'est dit, a souffert beaucoup de difficultés et que le délai qui s'est écoulé avant que le bill ait été rapporté, fait voir que cette accusation n'est pas appuyée de preuve bien positive. Le procès des prisonniers accusés de

⁹⁴ Joseph Papineau (1752-1841), notaire. Du 23 au 29 août 1838, Joseph Papineau est à Saratoga Springs (N.Y.) où il a emmené Lactance Papineau, son petit-fils.

⁹⁵ François Jalbert (1780-1854), agriculteur, patriote, milicien, de Saint-Denis. Accusé du meurtre de George Weir. Voir *Procès de François Jalbert*, monographie, 22 p. [Montréal, 1839]. Jalbert sera libéré en 1840. RPCQ.

mort de Chartrand⁹⁶ se fait demain. Du moins il est fixé pour ce jour, et il est probable qu'il aura en effet lieu.

Je pensais qu'en vous écrivant, mon oncle Viger vous avait accusé la réception de la lettre du docteur. Il a omis de le faire, et moi qui étais bien résolu et bien désireux de profiter de cette occasion pour vous écrire, je ne l'ai pu. Il m'est survenu, au moment où j'aurais pu le faire, des occupations imprévues qui m'en ont empêché. Du reste, je conçois que vous et le docteur avez dû éprouver du mécontentement de mon silence. Je vous en fais mes excuses et sollicite votre indulgence.

Je remercie le Dr O'Callaghan de sa complaisance et de son attention à nous communiquer des renseignements qui sont précieux sous un point de vue légal. J'ai communiqué sa lettre à M. Peltier et au cousin Louis. M. Peltier n'en est pas encore venu à aucune détermination sur ce qu'il fera relativement au refus du colonel Wetherall d'obéir au *writ d'habeas corpus* obtenu en sa faveur. M. Viger me paraît tout enclin à intenter une action contre le colonel et aussi à faire valoir sous toutes les formes légales possibles les sujets de plainte qu'il a contre le shérif. Il s'occupe en ce moment à recueillir les documents nécessaires. Cependant ses idées ne sont pas encore arrêtées sur les démarches qu'il adoptera à cet égard, et je ne puis vous en dire plus long pour le moment.

⁹⁶ Joseph Armand dit Chartrand (1799-1837), du corps des *Loyal St. John's Volunteers*, a été exécuté sommairement le 27 novembre 1837 par les patriotes de L'Acadie. Il est né le 4 octobre 1799 dans la paroisse du Sault-au-Récollet et baptisé le lendemain, fils aîné de Joseph Chartrand, fermier, de la côte de La Visitation, et de Madeleine [prénommée aussi Marie-Anne] Lemay-Delorme. Joseph Armand/Chartrand, maçon, âgé de 21 ans, épouse en premières noces (Montréal, 20 novembre 1820) Catherine Lefebvre, âgée de plus de 40 ans, veuve de Louis Brignon/Lapierre, voyageur. Il n'y eut pas d'enfant issu de cette union. Chartrand vécut ensuite avec Marie-Anne Falstrault, fille de Henry Falstrault [Henrich Faulstroth], peintre, et de Charlotte Saint-Memin (Saint-Romain) dit Lavictoire. Henrich Faulstroth, originaire de Rodheim (Allemagne), serait venu au Canada comme soldat d'infanterie en 1775.

Quelque désir que j'aie d'aller vous saluer et passer quelques instants avec vous, je ne puis réellement dire si je pourrai satisfaire ce désir. Soyez persuadé que si je ne le fais pas, c'est que les circonstances ne me le permettront aucunement. Ma femme dont le dévouement sans bornes pour un mari malheureux a contribué si puissamment à adoucir ma situation, l'hiver dernier, aurait été heureuse, elle, d'aller passer quelques instants à Saratoga et d'y accompagner les dames qui y ont été vous saluer. Mais notre petite famille la tient clouée à la maison. Elle vous envoie mille bonjours, ainsi qu'à madame Papineau, que je salue bien cordialement. L'aimable M. Bossange qui vous remettra cette lettre vous parlera de plusieurs de vos parents et amis qu'il a vus pendant son court séjour ici. Notre petite Emma est malade en ce moment, mais je me flatte que cette indisposition n'aura aucune suite. M. Mondelet, mon associé, me prie de vous offrir des assurances de respect. Il partage avec M. Walker le mérite d'avoir entrepris la défense de Jalbert et autres.

Adieu, mon cher cousin, amitiés à Amédée. Encore une fois mille amitiés de nous tous, ma femme, Charles⁹⁷ et votre affectionné cousin.

C.S. Cherrier



⁹⁷ Charles-Joseph Coursol (1819-1888) sera admis au barreau en 1841. Fils de Michel Coursol et de Mélanie Quesnel (qui épousera C.S. Cherrier). En 1838, Charles-Joseph Coursol habite avec sa mère et son beau-père Cherrier. Il épousera (Montréal, 16 janvier 1849) Henriette Taché, fille d'Étienne-Paschal Taché, commissaire des Travaux publics, et de Sophie Morency. Présents à ce mariage : C.S. Cherrier, E.P. Taché, F.A. Quesnel, L.M. Viger, L.H. La Fontaine, Rouër Roy... Coursol sera juge et maire de Montréal (1871-1873).

À Dominick Daly
BAnQ-Q, E17, S37, D2927

D. Daly, écuyer
Montréal

Montréal, 3 février 1839

Mon cher Monsieur,

Je vous envoie une copie de tous les documents en ma possession relatifs à la détention de M. Viger. Il m'a été impossible de faire moi-même cette copie, et j'ignore si elle vous conviendra.

Si vous désirez en avoir une plus nette, veuillez m'en informer, je ferai en sorte de vous la procurer. Je vous envoie celle-ci, au cas où vous en ayez besoin immédiatement.

Votre visite a fait éprouver à M. Viger une vive satisfaction, et Mme Viger et moi n'y avons pas été moins sensibles que M. Viger. Il est des situations dans la vie qui rendent plus précieux les témoignages d'une amitié sincère et persévérante ; M. Viger se trouve dans l'une de ces situations et saura apprécier votre démarche.

Veuillez agréer l'assurance de la parfaite estime avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre ob. servit.

C.S. Cherrier



84

À Dominick Daly
BAnQ-Q, E17, S37, D961

D. Daly, écr

Montréal, 5 mars 1839

Mon cher Monsieur,

Je vous envoie copie des dernières communications qui ont eu lieu entre le gouverneur et M. Viger. J'aurais désiré vous voir moi-même. Mais depuis vendredi dernier, je suis obligé d'assister à la Cour tous les jours et y suis retenu jusqu'à 3 et même près de 4 heures p.m.

M. Viger m'a mandé qu'il se proposait de vous écrire sous peu.
J'ai l'honneur d'être, avec une sincère estime, votre ob. servit.

C.S. Cherrier



À Louis-Joseph Papineau
BAnQ-VM, P7, Mic. 3942, p. 1833-1836 ; lettre 1/33

Monsieur L.J. Papineau
À Paris

Montréal, 21 juillet 1839

Mon cher cousin,

Votre neveu Dessaulles, dans quelques semaines, aura l'avantage de vous voir, vous donnera des nouvelles de tous vos parents et amis. L'idée que l'océan va vous séparer peut-être pour toujours de plusieurs de nous est bien propre à réveiller les

souvenirs tristes dont, depuis longtemps, nous sommes accoutumés à nous nourrir. C'est aussi une occasion que je ne saurais laisser échapper de me rappeler à votre souvenir, et de vous renouveler l'assurance de l'intérêt que je prends à ce qui vous regarde. Puissent les vicissitudes cruelles dont votre vie depuis quelque temps a été remplie, avoir un terme. Puissiez-vous goûter enfin quelques moments de calme au sein d'une famille qui va vous rejoindre.

Ma femme et moi avons eu aussi notre part de calamité ; la mort de nos deux enfants est venue y mettre le sceau. L'intelligence hâtive de notre petite Emma, son bon cœur, les dispositions heureuses dont la Providence l'avait douée nous la rendaient de plus en plus chère ; sa société nous aidait à supporter la perte récente de notre fils unique. Dans l'espace d'un mois, des maladies violentes, qui n'ont duré que quelques jours, nous ont enlevé ces deux enfants. Il ne nous reste qu'une petite fille et, quoiqu'elle soit forte en apparence, chaque maladie qu'elle essuiera, d'après l'expérience cruelle que nous avons, sera pour nous une source d'alarmes continuelles.

Ces événements, si déchirants pour nous, se passaient dans un temps où mon pauvre oncle était derrière les verrous, circonstance qui pour lui et pour nous aggravait encore le sentiment de malheur commun. Sa détention continue encore et assurément il donne l'exemple d'une fermeté et d'une constance héroïques. Je remercie le ciel de ce que sa santé s'est soutenue jusqu'à présent. Dieu veuille que la prolongation de son emprisonnement, dont on ne saurait prévoir le terme, ne lui soit pas plus préjudiciable sous ce rapport.

La perte de la vertueuse épouse de votre bon et estimable cousin Louis M. Viger est encore venue ajouter une nouvelle infortune à celles dont lui aussi a été la victime ; cette perte le laisse dans un isolement bien grand.

Nos chagrins ne nous ont pas rendus égoïstes ou indifférents sur le sort des malheureux ; nos vœux et nos souvenirs vous ont constamment suivi dans le malheur et l'exil.

Je me flatte que vous trouverez dans le nouvel asile que vous vous êtes choisi quelque adoucissement à vos infortunes. L'estime et la bienveillance de quelques amis, l'intérêt que vous témoignerez ceux qui comme vous ont souffert les tourments de l'exil, tempéreront l'amertume des souvenirs qui pèseront sur votre cœur, quand vous songerez au pays et aux amis que vous y avez laissés.

Acceptez de nouveau, vous et madame Papineau, l'assurance de notre amitié et de la sincérité des vœux que madame Cherrier et moi adressons au ciel pour vous et votre famille. Je saisis cette occasion d'offrir mes salutations les plus cordiales à mon ami M. Bossange et à sa dame. J'ai éprouvé une bien vive satisfaction en revoyant M. Bossange l'été dernier. Sa visite trop courte à Montréal m'a valu quelques moments bien agréables.

Adieu de nouveau, mon cher parent.

Votre affectionné cousin.

C.S. Cherrier



À Louis-Joseph Papineau

BAC, MG24, B2, Mic. 15790, p. 3503-3506

Monsieur Louis J. Papineau

À Paris

Recommandé aux soins

De M. Hector Bossange

N° 11, Quai Voltaire

Montréal, 13 octobre 1839

Mon cher cousin,

Il s'offre une occasion favorable pour vous écrire, j'en profite. Vous aurez déjà su depuis quelque temps, quand vous recevrez cette lettre, que les grands jurés, dans le dernier terme criminel, ont rapporté contre vous une accusation pour haute trahison. Je n'ai pu en prendre communication. Leclère, de la Couronne, m'a dit qu'il avait ordre de ne la donner pas. Ainsi je ne peux vous dire quel est au juste le sujet de cette accusation. Cependant j'ai de justes raisons de croire qu'elle est fondée sur la part que vous avez prise à l'assemblée de Saint-Charles et sur votre présence à Saint-Denis lorsque les troupes y sont arrivées et y ont eu un engagement avec les citoyens. Ces procédés de la Couronne contre vous et plusieurs autres réfugiés se font d'après une ordonnance du Conseil Spécial, passée en 1838 et qui « pourvoit au plus prompt jugement (*attainder*) des personnes accusées de haute trahison, qui se sont enfuies de la Province ou qui y restent cachées afin d'échapper à la justice. » Je donne à la personne qui se charge de ma lettre un exemplaire imprimé de cette ordonnance, pour vous mettre au fait de ses dispositions, au cas que vous ne puissiez vous la procurer. Je me flatte qu'il vous parviendra. Cette accusation, si elle est poursuivie, peut avoir pour résultat la confiscation de vos biens ; en attendant, elle en empêchera nécessairement la vente. Des aliénations réelles ou simulées ne pourraient les y soustraire. Je crois que sous ces circonstances vous devez engager ceux qui, en Angleterre, vous portent quelque intérêt ainsi qu'au pays, à faire leurs efforts pour obtenir des autorités impériales la cessation de ces procédés. Ils pourraient représenter que la proclamation d'amnistie du lord Durham et sa proclamation dite d'adieu qu'il a fait émaner à la veille de son départ s'opposent à ce qu'une poursuite pour haute trahison puisse avoir lieu pour des faits antérieurs à leurs dates. Je suis porté à croire que l'*indictment* rapporté contre vous n'embrasse pas de faits postérieurs, quoique je ne puisse pourtant vous parler avec certitude à ce sujet, n'ayant pu prendre connaissance de cet acte d'accusation, comme je vous l'ai déjà observé. L'exécutif n'a fait encore émaner aucune proclamation ainsi qu'il est pourvu par cette ordonnance de 1838. Le changement d'administration causé

par l'arrivée d'un nouveau gouverneur pourra peut-être en apporter dans les mesures adoptées contre les réfugiés, et empêcher qu'on ne donne suite à ces procédés. Quoi qu'il en soit, je vous engage de nouveau à ne rien négliger pour tâcher d'obtenir, par l'entremise de vos amis, la discontinuation de ces accusations. Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'on ne peut reposer beaucoup de confiance dans les décisions que les Cours ici seraient appelées à donner sur les effets des proclamations du lord Durham.

Mon oncle est encore sous les verrous. Sa santé s'est heureusement mieux soutenue qu'on aurait dû s'y attendre, quoiqu'il ait éprouvé de temps à autres quelques indispositions ; heureusement elles n'ont été que passagères. Dieu veuille qu'un nouveau gouverneur mette fin à cet emprisonnement prolongé ! Mon oncle [Joseph] Papineau est en ce moment à Montréal et jouit de sa santé ordinaire. Je n'en puis dire autant de la mienne qui est toujours faible. Depuis quelque temps, j'ai été plus souffrant, ce qui est dû à la dureté de notre climat.

Votre pauvre tante Truteau⁹⁸ a terminé sa carrière dont la fin a été semée de souffrances cruelles. J'ai eu il y a peu de jours des nouvelles de votre frère Augustin qui est malade depuis longtemps. Il doit éprouver un peu de mieux à la suite de douleurs vives qu'il avait ressenties dans les reins. Sa santé a été mauvaise depuis plusieurs mois.

Nous avons su l'heureuse arrivée de madame Papineau et de sa petite famille à Paris. Nous aurons encore des nouvelles par M. Jules Lamothe qui a dû s'embarquer pour le Canada il y a déjà quelque temps, et qui n'est point encore arrivé.

Veuillez me rappeler aux souvenirs de mon aimable ami M. Bossange. J'ai appris avec regret que sa santé n'était pas excellente. Mille amitiés à madame Papineau et à vous de la part de Mme Cherrier, qui a bien regretté de n'avoir pu la voir avant son départ pour l'Europe. J'y joins les miennes et mes souhaits pour votre santé et celle de votre famille.

⁹⁸ Marie-Louise Papineau (1767-1839) qui avait épousé, à Boucherville en 1788, Toussaint Truteau, charpentier, menuisier, est morte le 23 septembre 1839.

Votre affectionné cousin.

C.S. Cherrier

Des amitiés de la part de votre cousin Louis⁹⁹, qui est souffrant de son rhumatisme. Adieu, mon cher cousin. Il me faut terminer cette lettre que je vous écris à la hâte. Votre cousin Louis pense comme moi, que vous devez vous efforcer d'obtenir, s'il est possible, qu'on ne poursuive pas l'accusation portée contre vous et les autres réfugiés dont les biens se trouveront par là exposés à être confisqués.



À Louis-Joseph Papineau
BAnQ-Q, P417/3, 2.1.4

Monsieur Louis-Joseph Papineau
Paris

Montréal, 27 juin 1841

Mon cher cousin,

Je m'étais proposé, depuis quelque temps, de profiter du loisir que me laisserait cette vacance-ci pour vous écrire. Je ne prévoyais pas que j'aurais à vous mander un accident qui nous a tous attristés dans la famille : mon pauvre oncle Papineau a fait, lundi dernier, une chute qui lui a disloqué la hanche. Voici comment cet accident est arrivé. Mon oncle était chez M. Joseph Roy. Il a voulu monter sur une table appuyée sur des tréteaux, elle s'est renver-

⁹⁹ Louis-Michel Viger (1785-1855). Voir sa *Correspondance 1809-1849* (édition de 2024).

sée et mon oncle est tombé. Le Dr Charlebois¹⁰⁰, une ancienne connaissance de mon oncle, a été appelé. Il a pensé d'abord qu'il n'y avait pas dislocation, mais après un examen plus étendu, il s'est assuré que l'os de la hanche était déboîté. Il a jugé l'âge de mon oncle trop avancé pour qu'on pût tenter avec quelque chance de succès de lui remettre la hanche. Il a prétendu qu'il se formerait un contus et que mon oncle pourrait marcher quoiqu'en boitant.

On l'a transporté chez Toussaint Cherrier¹⁰¹. Madame Desaulles et votre frère Augustin sont venus de Saint-Hyacinthe pour lui prodiguer tous les soins que son état exige. Il a beaucoup souffert et ne peut encore être remué sans souffrance. On a eu recours à l'opium pour calmer ses douleurs. Il y a quelques jours, on a fait venir un M. Depard qui a la réputation d'être habile à replacer les os disloqués. Il a fait l'essai de son art sur mon oncle, et prétend qu'il aurait réussi si mon oncle ne l'avait pas fait cesser par suite des douleurs que lui faisait éprouver cette opération. M. Depard pense qu'on la pourrait recommencer, il paraît confiant dans le succès. Je ne sais s'il se fait marsouin. On a pourtant des exemples de semblables opérations faites avec succès sur des personnes très âgées. Mon oncle conserve encore beaucoup de force, ce qui m'engage à croire que M. Depard pourrait réussir.

¹⁰⁰ Le Dr Basile-Hyacinthe Charlebois (1791-1873), fils de Dominique Charlebois et d'Angélique Castonguay, de la mission du Lac des Deux-Montagnes, a épousé (Vaudreuil, 7 mai 1822) Marie-Charles-Josèphe Lefebvre. À son mariage, il réside à Vaudreuil et est membre de la Société médicale de Philadelphie.

¹⁰¹ Toussaint Cherrier (1800-1859), boulanger, musicien, organiste, né le 3 novembre 1800 à Saint-Denis, fils de Benjamin-Hyacinthe-Martin Cherrier, arpenteur, et de Marguerite Richer/Laflèche. Il a épousé (Verchères, 24 janvier 1825) Luce-Caroline-Eugénie Bruneau. Ils demeuraient rue Saint-Denis, près du campanile Saint-Jacques d'aujourd'hui. Luce Bruneau y tenait une école privée pour jeunes filles. Toussaint Cherrier est cousin de C.S. Cherrier. « Tu verras par la *Gazette* que Toussaint Cherrier, fils de ton oncle Benjamin, a épousé M^{lle} Luce Bruneau et l'a fait malgré sa famille. Son père l'a mis hors de chez lui. Il a loué une maison dans le village de Saint-Denis où il est logé avec son épouse et boulange à son compte. » Joseph Papineau à son fils Denis-Benjamin, 27 janvier 1825.

Mais mon oncle ne me paraît pas enclin à le laisser recommencer, quoiqu'il ait dit que M. Depard n'aurait pas dû faire attention à ce qu'il lui disait et continuer son travail, que dans ces occasions on ne doit pas écouter les malades.

Le lendemain du jour où mon oncle a fait cette malheureuse chute, il devait partir pour Saint-Denis pour, de là, se rendre à Saint-Hyacinthe. Nous avions l'espoir que madame Dessaulles le déterminerait à s'y fixer. Il pourrait y écouler des jours tranquilles, environné des soins et des attentions de la fille la plus tendre, la plus dévouée, la plus respectueuse. Ce sont des qualités que ma bonne cousine possède avec bien d'autres. Elle vous mande que la situation de mon oncle ne lui permet plus de songer à entreprendre aucun voyage, et qu'en supposant qu'elle eût pu se déterminer à entreprendre celui de l'Europe, elle ne saurait maintenant y songer. Toussaint, votre frère, est lui-même aussi souvent près de mon oncle que lui permettent ses occupations. Il demeure à Saint-Jacques pendant l'absence de l'évêque de Montréal qui est passé en Europe et que vous y verrez. Toussaint se livre avec zèle aux devoirs de son état et se rend très utile dans la maison de l'évêque. Je me flatte qu'à des jours d'adversité et de malheur succèdent pour lui des jours plus calmes et plus sereins.

M. Louis Viger est absent de Montréal en ce moment. Il est allé à Kingston, à l'occasion d'une pétition qu'il présente contre M. Yule¹⁰², le candidat qui lui était opposé.

Madame Denis Viger est malade depuis plusieurs mois d'une forte attaque de rhumatisme qui l'a privée pendant longtemps de l'usage d'un de ses pieds. Encore aujourd'hui elle se traîne plutôt qu'elle ne marche.

Madame Cherrier embrasse bien cordialement madame Papineau et vous fait mille amitiés. Elle vous prie de dire à Marguerite¹⁰³ qu'elle a reçu avec plaisir le petit meuble qu'elle lui a envoyé par Dessaulles. Elle a été sensible à ce souvenir.

¹⁰² John Yule (1812-1886), seigneur de Chambly-Est, député unioniste et tory de Chambly en 1841-1843. *DPQ*.

¹⁰³ Marguerite Douville, domestique de la famille Papineau.

Vous vous irritez de mon silence, vous entrez en fureur, comme vous le disiez dans une de vos lettres, contre un parent aussi paresseux à écrire. Je me ferais moi-même des reproches encore plus vifs, si je me trouvais une excuse dans une santé extrêmement délicate, qui me laisse à peine le loisir de faire la besogne que m'imposent les devoirs de ma profession. D'ailleurs je veux bien me soumettre à être grondé, censuré par vous, pourvu que vous ne doutiez pas de la sincérité de l'attachement que je vous ai toujours porté et que votre exil et vos malheurs rendent encore plus vif.

28 juin. J'envoie ma lettre aujourd'hui. On a lieu d'espérer que la chute de mon oncle n'aura pas des suites aussi funestes qu'on aurait pu le craindre dans le principe. Il n'a pas de fièvre, conserve son appétit. Il pourrait à la vérité demeurer infirme, ce qui est assurément un malheur, mais son existence pourrait se prolonger encore longtemps, et madame Dessaulles fera tout en son pouvoir pour la lui rendre agréable. Aussitôt que sa situation le permettra, elle l'emmènera chez elle.

Mes meilleures amitiés à madame Papineau, à vos chers enfants. Les nôtres sont bien portants. Recevez des assurances d'amitiés de sœur, vos frères et vos autres parents.

Votre affectionné cousin.

C.S. Cherrier



À Louis-Joseph Papineau
BAnQ-Q, P417/3, 2.1.4

Monsieur Louis-Joseph Papineau
Paris

Montréal, 12 juillet 1841

Mon cher cousin,

Quand je vous ai mandé la chute de mon pauvre oncle Papi-neau, j'étais loin de prévoir les suites funestes qu'elle a eues. Un accident aussi grave était à la vérité bien propre à donner de vives inquiétudes, mais la force de son tempérament, l'absence de fièvre et la diminution des douleurs qu'il avait éprouvées dans le principe, tout faisait présager une amélioration prompte dans son état. Samedi le 3 du courant, il eut un peu de fièvre, mais elle était légère et ne fit naître aucune inquiétude. Le jour suivant, mon oncle prit la résolution de se faire remettre la hanche, et fit mander un nommé Quintal, de Boucherville. Il est extrêmement habile à remboîter les os disloqués. Lundi le 5 du courant, il remit la hanche de mon oncle, qui fut surpris du peu de temps que cette opération dura. Quintal annonça que la fièvre qui s'était déjà déclarée continuerait quelque temps après l'opération, et recommanda une nourriture légère. Cette fièvre augmenta les jours suivants, et mon oncle fut extrêmement altéré, mais sans aucun symptôme alarmant.

Mercredi le 7 du courant, je le vis vers le soir. Il me dit qu'il se flattait que dans deux ou trois jours ses souffrances seraient de beaucoup diminuées. Il pensait même être en état de faire le voyage de Saint-Hyacinthe dans une quinzaine de jours. On le remuait plus facilement dans son lit et il pouvait s'aider lui-même quelque peu. Il croyait toucher au terme de ses souffrances et nous nous flattions qu'il pourrait encore prolonger longtemps sa carrière. Mais son espoir et le nôtre étaient vains. Dans la nuit du mercredi le 7 du courant à jeudi le 8, la fièvre redoubla d'intensité, fut accompagnée de délire et d'une agitation extrême à la suite

desquels il tomba dans un état d'insensibilité complète. Il avait perdu connaissance et ne pouvait parler. Le Dr Charlebois jugea que c'était un coup d'apoplexie et le regarda comme sans ressource. M. Prince, qui maintenant demeure à Saint-Jacques, lui donna immédiatement l'extrême-onction. Le Dr Charlebois lui ouvrit la veine, mais cette saignée n'eut aucun effet. Le Dr Kimber, qui demeure aussi à Montréal depuis quelque temps, fut appelé. Il jugea également l'état de mon oncle comme n'offrant aucune réponse. Néanmoins, il conseilla de lui envelopper la tête de compresses d'eau froide à la glace mêlée de vinaigre, ce qui n'eut aucun succès. Mon pauvre oncle demeura dans cet état d'insensibilité tout le jeudi 8 du courant, jusqu'à 3 heures 20 minutes de l'après-midi, et il expira alors sans aucun effort.

Je sens tout ce que cette perte aura de déchirant pour vous. C'est une nouvelle douleur ajoutée à toutes celles de l'exil qui la rendra encore plus amère. Que ne m'est-il donné, mon cher cousin, d'être auprès de vous et de pouvoir adoucir l'amertume de votre trop juste chagrin ! Il n'est personne qui y prenne plus de part que madame Cherrier et moi, soyez-en persuadé. Mon oncle a été inhumé aujourd'hui, et le concours très nombreux de citoyens qui ont assisté à ses funérailles atteste le respect qu'on lui portait et l'estime que l'on conservera pour sa mémoire. Il repose dans le terrain qui vous appartient dans le cimetière de Montréal. Ce sera pour vous un motif de consolation de savoir que pendant toute sa maladie il a eu tous les soins de sa tendre et dévouée fille, ma bonne cousine Dessaulles¹⁰⁴, qui lui a prodigué toutes les attentions qu'on peut attendre de l'attachement filial le plus vif. Augustin et Toussaint l'ont secondée de tous leurs efforts dans ce pieux devoir. Votre cousin Louis Viger, qui était encore dans le Haut-Canada, quand mon oncle est mort, en est arrivé hier soir et a pu assister à ses funérailles. D'après ce que j'avais mandé, quelques jours auparavant de l'état de mon oncle, M. Viger s'était flatté de le retrouver bien mieux, et en arrivant il a appris sa mort,

¹⁰⁴ Rosalie Papineau, veuve de Jean Dessaulles, seigneuresse de Saint-Hyacinthe. Cousine de C.S. Cherrier.

car la nouvelle n'en était pas encore parvenue dans le Haut-Canada. Il a été extrêmement sensible à la perte d'un oncle qu'il avait toujours chéri et respecté infiniment. Il prend une part bien vive à votre affliction, ce sentiment nous le partageons tous dans la famille, nous désirerions pouvoir vous offrir quelques consolations, mais il est des douleurs qui n'en sont guère susceptibles.

M. Viger pense qu'il est à propos que vous lui envoyiez une procuration en bonne forme et légalisée, l'autorisant à gérer vos affaires, et nommément à renoncer à la succession de votre père. On ne connaît pas bien l'état de ses affaires, mais en tout événement vous devez renoncer à sa succession, pour vous en tenir à ce que vous avez reçu et être dispensé de rapporter. C'est du moins l'idée que nous [nous] sommes faites, M. Viger et moi, d'après la nature de la cession que mon oncle vous avait faite de la seigneurie de la Petite-Nation et d'autres propriétés.

Adieu, mon cher cousin, offrez à madame Papineau les assurances d'amitié les plus sincères de la part de madame Cherrier, de la mienne et de la part de toute la famille. Nous embrassons vos chers enfants.

Votre affectionné cousin.

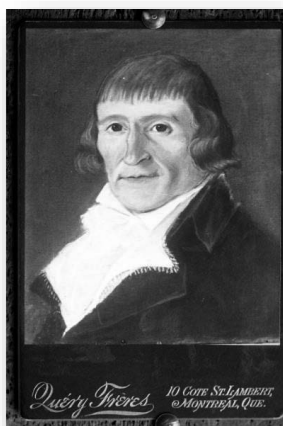
C.S. Cherrier

La semaine dernière, je suis allé à Saint-Denis où j'ai vu mon oncle Séraphin¹⁰⁵. Il était mieux qu'il n'avait encore été depuis sa maladie. Ma tante LeCavelier¹⁰⁶ est bien vieille. Elle ne peut plus

¹⁰⁵ Séraphin Cherrier (1762-1843), médecin, marchand et député, à Saint-Denis-sur-Richelieu. Dernier-né des 13 enfants de la famille de François-Pierre Cherrier et Marie Dubuc. *DPQ*. Séraphin Cherrier finit sa vie avec des épisodes de paralysie. « Mon pauvre oncle Séraphin, attaqué de paralysie et d'hydropisie au commencement de mars, a eu depuis quinze jours une attaque d'apoplexie. On lui a donné l'extrême-onction, deux jours après, dit les prières des agonisants, tenu des compresses glacées sur la tête, et il vit encore, et sa raison, suspendue quelques jours, est revenue et il prend quelque nourriture. » Rosalie Papineau-Dessaulles à son frère LJP, 9 mai 1843. Voir sa *Correspondance* (édition de 2001), p. 269.

¹⁰⁶ Marie-Anne Cherrier (1751-1843), veuve pendant 65 ans, sans enfant, de

marcher. Je crains bien que ces bons parents ne soient beaucoup affectés de la mort de mon cher oncle Papineau, auquel ils étaient tendrement attachés. Ma tante Séraphin est aussi bien vieille¹⁰⁷.



Séraphin Cherrier
1762-1843



Toussaint LeCavelier. Établie à Saint-Denis-sur-Richelieu, elle avait pris en charge Rosalie Cherrier, jeune sœur de Côme-Séraphin.

¹⁰⁷ La « tante Séraphin », de Saint-Denis-sur-Richelieu, est Louise Loubet (1765-1852) qui a épousé (Montréal, 3 octobre 1785) Séraphin Cherrier, médecin et marchand.

À Amédée Papineau

BAnQ-VM, P7/2.20, Mic. 3942 ; lettre 1/34

À A. Papineau

Barrister at Law

N° 58 (Mr. Tillou) Wall St.

New York¹⁰⁸

Montréal, 13 juillet 1841

Mon cher Amédée,

J'ignore si tu avais appris la chute que mon pauvre oncle Papineau a faite il y a quelque temps. Il était chez M. Joseph Roy¹⁰⁹ et, en voulant s'appuyer sur une table soutenue par des tréteaux, il est tombé avec la table que son poids a renversée. Cette chute lui a disloqué la hanche et nous a donné de bien vives inquiétudes à raison de son âge.



Joseph Roy
1771-1856

Cependant, après quelques jours, on a eu raison de croire qu'elle n'aurait pas des suites funestes. Sa hanche avait été re-

¹⁰⁸ Amédée a ajouté : reçue samedi 17 juillet 1841. Mort de pépé Papineau.

¹⁰⁹ Joseph Roy (1771-1856), marchand, rue Saint-Paul, à Montréal. DBC.

mise. Il souffrait moins, et, quoiqu'il eût un peu de fièvre, on pouvait se flatter que le mieux qu'il éprouvait irait en augmentant. Il avait lui-même l'espoir d'être en état de se rendre à Saint-Hyacinthe. On se livrait à cet espoir quand, dans la nuit du mercredi (le 7 du courant), la fièvre a redoublé d'intensité, accompagnée de délire et d'une agitation extrême, à la suite desquels mon oncle est tombé dans un état d'insensibilité, ayant perdu connaissance et l'usage de la parole. Le Dr Charlebois qui lui donnait ses soins, a jugé que c'était une attaque d'apoplexie qui ne laissait aucun espoir. On lui a immédiatement donné l'extrême-onction. On lui a ouvert la veine, mais sans que cette saignée ait produit le moindre effet. Il est demeuré dans cet état d'insensibilité tout le jeudi (8 du courant) jusqu'à 3 heures 20 minutes après-midi, et est expiré sans effort. Mme Dessaulles et tes oncles Augustin et Toussaint étaient auprès de lui en ce moment. Je n'ai pas besoin de te dire combien cette perte nous a été douloureuse.

Mon oncle a été inhumé hier et repose dans le terrain que ton papa possède dans le cimetière de Montréal, près de ceux de tes petits frères qui y ont été enterrés. Le concours extrêmement nombreux de ceux qui ont assisté à ses funérailles est une preuve de l'estime générale dont mon oncle jouissait.

J'ai écrit à ton papa pour lui faire part d'un événement qui lui sera si douloureux. Je lui ai ressorti tous les détails qui peuvent l'intéresser. J'envoie ma lettre par la voie du bateau à vapeur qui partira d'Halifax le 19 de ce mois. C'est la voie la plus sûre et la plus expéditive.

J'ai lieu de craindre que tu n'aies déjà appris toi-même cette triste nouvelle par la voie des papiers publics. Je pensais que quelqu'un t'avait écrit, ce n'est qu'hier que j'ai su que cela n'avait pas été fait. Je m'empresse de réparer cette omission bien involontaire. Tu te l'expliqueras facilement quand tu songeras au trouble et au malheur dans lesquels la mort si inattendue de mon cher oncle nous a tous plongés. M. Louis Viger était encore dans le Haut-Canada quand mon oncle est mort. Il en est arrivé dimanche et a pu assister à ses funérailles.

Ton vénérable aïeul avait un vif attachement pour tous ses petits-enfants, et je ne doute point que sa perte ne te soit bien sensible, à toi qui as pu le connaître assez pour apprécier sa bonté et ses rares qualités.

Adieu, mon cher, reçois les assurances d'amitié de la part de toute la famille et en particulier celles de ton affectionné parent.

C.S. Cherrier

Mon oncle est décédé chez Toussaint Cherrier où il avait été transporté après sa chute.



À Louis-Joseph Papineau

BAC, MG24, B2, Mic. 15790, p. 3726-3729

Monsieur Louis Joseph Papineau

A Paris¹¹⁰

Montréal, 12 juin 1842

Mon cher cousin,

Vous me reprochez sans doute bien amèrement de ne pas vous écrire plus souvent. Je me le reproche moi-même et cependant je ne serais pas sans excuse. Ma santé, mauvaise depuis longtemps, l'a encore été davantage depuis quelques mois. Pourtant je m'étais proposé de vous écrire après le terme de juin qui se tient en ce moment et me laisse bien peu de loisir. Une circonstance dont j'ai été informé dernièrement m'engage à le faire de suite. Cette circonstance, c'est le départ de M. D. Daly pour l'Europe. Il doit aller à Paris, et j'ai lieu de croire qu'il vous y verra. Il nous a

¹¹⁰ Ajouté sur la suscription : « Acheminé par son bien dévoué E.R. Fabre. »

paru à propos que vous le sachiez. Une entrevue avec lui pourrait vous être utile et il est bon de ne pas en laisser échapper l'occasion.

L'administration de sir Charles Bagot s'amorce sous un aspect favorable et indique des vues conciliatrices. Il vient de faire choix de M. Vallières pour remplir la place vacante de juge en chef dans le district de Montréal, ce qui a produit une satisfaction générale. Il m'a offert à moi-même la place de solliciteur général qui m'aurait procuré un siège dans le Conseil exécutif. Le mauvais état de ma santé ne me permettait pas même de songer à une charge de fonctions aussi fatigantes et qui me ramenaient dans la vie publique. J'ai dû en conséquence, et indépendamment de toute autre considération, m'y refuser. Plusieurs de mes amis ont regretté que je n'aie pu accepter ce poste élevé, pensant qu'il m'aurait fourni l'occasion d'être utile à mes concitoyens. Ils sont pourtant conscients que cette tâche était au-dessus des forces d'un invalide comme moi. Du reste, ceci est un exemple, entre mille autres, des vicissitudes dont la vie est semée. Peu d'années se sont écoulées depuis que je languissais dans les fers, et j'ai pu me trouver placé dans une situation l'objet en ce moment de bien des ambitions, car elle n'est pas encore remplie. Je ne remarque ce contraste qui du reste n'a rien de surprenant pour ceux qui ont quelque connaissance des hommes et des choses, que parce qu'il est propre à nourrir l'espoir que je conserve de vous voir, vous proscrire et exilé, revenir au sein de votre pays et en fouler encore le sol chéri.

M. L.M. Viger est allé à Saint-Charles dans le district de Québec où il doit passer quelques jours. À son retour, il doit vous faire passer des fonds.

Vous aurez appris la mort de notre beau-frère Jules Quesnel¹¹¹. On était loin de soupçonner, du moins dans le commencement,

¹¹¹ Jules-Maurice Quesnel (1785-1842), commerçant de fourrures, commis pour la Compagnie du Nord-Ouest au Fort Edmonton, officier de milice, conseiller législatif du Canada-Uni. *DPQ*. Le 23 mai 1842, Quesnel est inhumé dans l'église de Montréal, en présence du juge Jean-Roch Rolland, François-Antoine LaRocque, Patrice Lacombe, Alexis Laframboise et Jules-Maurice

que sa maladie, qui a duré quelques mois, se terminerait d'une manière aussi funeste. Cette perte a beaucoup affligé madame Cherrier, qui lui était tendrement attachée. Il m'avait toujours témoigné beaucoup d'affection et d'estime, et je n'ai jamais eu qu'à me louer de ses procédés. Il consacrait une partie de sa fortune à des actes de bienfaisance, et sa perte a été vivement sentie par les infortunés qu'il secourait de ses libéralités.

M. le juge Rolland doit s'embarquer aussi sous peu pour l'Europe. Il y va avec deux de ses enfants, l'aîné et un autre, beaucoup plus jeune et qui est infirme. Il se propose de laisser ce dernier à Paris, dans quelque établissement où l'on traite les enfants menacés de devenir bossus. Il s'embarquera dans le bateau à vapeur qui fera voile le 1^{er} juillet. C'est par celui du 19 que je vous écris. Quand je le fais par cette voie, je m'arrange de manière à ce que vous n'ayez rien à payer pour le port de mes lettres.

Sous le rapport de la santé, nous sommes tous à Montréal, dans la famille, comme de coutume. J'ai eu récemment des nouvelles de Saint-Denis : mon pauvre oncle Séraphin est bien creux et bien faible ; ma tante, souvent indisposée, cependant l'un et l'autre étaient mieux. Pour ma tante LeCavelier¹¹², elle n'a plus du tout son jugement.



Tante
LeCavelier

Les dernières nouvelles de Saint-Hyacinthe étaient favorables. La bonne et vertueuse demoiselle Marie-Anne¹¹³, chez mon oncle

Lamothe, avocat.

¹¹² Marie-Anne Cherrier (1751-1843), veuve de Toussaint LeCavelier. Elle mourra le 31 août 1843 et sera inhumée dans l'église de Saint-Denis-sur-Richelieu.

¹¹³ Marie-Anne Sarrère/Lavictoire (1765-1842), baptisée à Montréal le 5 dé-

Viger, ne conserve plus elle-même son jugement. Il y a quelque temps, sa faiblesse était si grande qu'on craignait de la voir s'éteindre. Elle a eu ensuite un peu de mieux.

Mes salutations les plus cordiales à M. Bossange, que j'ai revu avec bien du plaisir. Mes meilleures amitiés et celles de Mme Cherrier à madame Papineau et à votre aimable famille. Quand nous sera-t-il donné de nous revoir ? Puisse la Providence amener cette époque. Adieu, mon cher cousin, recevez mes assurances d'amitié, celles de Mme Cherrier, et des assurances de respect de M. Coursol.

Votre affectionné cousin.

C.S. Cherrier



À Hippolyte Guy¹¹⁴

AUM, Collection Baby, U/2685

L'honorable Hy Guy
Montréal

Montréal, 2 février 1843

Cher monsieur,

Conformément aux instructions que vous m'avez données, j'ai chargé M. Coursol de comparaître pour monsieur votre père dans

cembre 1765, est fille de Pierre Sarrère, soldat dans le régiment du Béarn, né à Cazères (Haute-Garonne), et de Marie Montret. Elle sera inhumée à Montréal le 3 décembre 1842, décédée célibataire le 30 novembre, âgée de 76 ans, 11 mois et 25 jours. La correspondance de Denis-Émery Papineau révèle qu'elle demeurait chez Denis-Benjamin Viger.

¹¹⁴ Hippolyte Guy (1800-1860), fils de Louis Guy, notaire, et de Marie-Josèphe Curot. Avocat en 1823 ; juge en 1841 à la Cour des requêtes. RPCQ.

une cause où il est poursuivi conjointement avec M. François-Benjamin Pillet. Nous avons instruction de la part de ce dernier d'assigner en garantie M. Guy à l'effet de le faire condamner à indemniser M. Pillet de la condamnation qui sera prononcée contre lui sur cette demande. Pour éviter les frais d'une demande en garantie, M. Guy pourrait autoriser M. Coursol à intervenir dans cette cause comme garant de M. Pillet et à demander [?]¹¹⁵ comme tel, dans le cas de condamnation, il soit lui-même condamné à garantir et indemniser M. Pillet, etc.

Je vous envoie la déclaration dans cette cause, afin que vous fassiez préparer une procuration par M. Guy à M. Coursol pour l'autoriser à faire ce que dessus, si toutefois vous [le jugez à] propos, et ce qui est désirable pour [] frais d'une action en garantie que [nous] pouvons nous dispenser d'intenter contre [].

Veuillez me répondre au plus vite à cet [].

J'ai l'honneur d'être votre obéissant servit.

C.S. Cherrier
Avt

P.-S. M. Coursol signe *Ch^e J. Coursol*. La Cour exige une procuration autorisant l'avocat qui intervient, comme il est dit ci-dessus, au nom d'un plaideur qui prend le fait et cause d'un autre.



¹¹⁵ [?] indique la présence d'un mot illisible. Le signe est utilisé cinq fois dans cet ouvrage.

À l'éditeur de *L'Aurore des Canadas*

L'Aurore des Canadas, 17 février 1844, p. 2-3

Montréal, 15 février 1844

Monsieur,

Quelques-uns de mes concitoyens m'ont témoigné le désir que je me présentasse comme candidat à l'élection prochaine de cette cité. Je m'y suis refusé, en leur donnant l'excuse la plus légitime que je puisse offrir, et que, dans une occasion récente, on a bien voulu accueillir, le défaut de santé.

C'eût été sans doute une occasion de me prononcer plus ouvertement que je n'ai pu le faire jusqu'à présent sur la question qui agite la province entière. Quelques personnes ont interprété ce qu'elles ont appelé mon silence comme une condamnation des opinions de M. D.B. Viger, comme une censure de sa conduite.

Je crois devoir saisir cette occasion de m'expliquer formellement à cet égard, et de détruire une impression erronée.

Dès avant la publication de « La Crise Ministérielle », j'ai souvent eu occasion dans le cours d'entretiens privés de remarquer que les ex-ministres dont j'ai envisagé la résignation comme une démarche constitutionnelle n'eussent pas pris les précautions nécessaires et voulues aussi bien par la raison que par l'usage parlementaire pour se munir d'une reconnaissance formelle, explicite et non qualifiée, de la part du chef de l'exécutif, de faits sur lesquels leur explication devait rouler, concernant que, constitutionnellement parlant, elle ne pouvait aller au-delà.

Cette vérité a été démontrée jusqu'à l'évidence dans « La Crise Ministérielle », et quelque opinion qu'on ait pu se former sur ce point, avant qu'il ait été traité aussi clairement par M. Viger, on ne peut aujourd'hui se refuser à la conviction que le parti qu'il a adopté était fondé en raison et en droit constitutionnel.

Ainsi les reproches et même les calomnies dont M. Viger a été l'objet sont d'autant plus injustes qu'il aurait lui-même forfait à ses devoirs comme représentant du peuple, et comme tel gardien

de la constitution, s'il eût sanctionné de son vote la déviation des maximes constitutionnelles et de l'usage parlementaire.

Ainsi, si j'eusse pu rentrer dans la vie publique, je n'aurais pas hésité aux hustings à déclarer que j'envisageais la question ministérielle au même point de vue que M. Viger. J'aurais exprimé ma conviction que loin de regarder sa conduite en Chambre comme portant atteinte aux principes du gouvernement responsable, elle ne pouvait que tendre à l'affermir comme à en rendre l'action plus sûre. Ce n'est en effet qu'en s'attachant rigoureusement aux règles constitutionnelles et aux formes parlementaires que le peuple du pays peut se flatter de jouir de ce système de gouvernement qui compte aujourd'hui presque autant d'avocats qu'il y a d'habitants dans la province et que je me plais à voir reconnaître par le gouverneur général comme le seul praticable dans cette province.

Une déclaration aussi franche et aussi peu équivoque de mes sentiments doit éloigner de moi tout reproche de vouloir me renfermer dans une neutralité égoïste qu'on a toujours droit de reprocher aux hommes qu'on ne peut supposer indifférents aux questions d'intérêt public qui s'agitent au milieu des sociétés dans lesquelles ils vivent.

Il est encore une autre raison pour moi de la faire. On a, dans une feuille publique, fait usage de mon nom pour me présenter comme étant dans un état d'*antagonisme* complet avec M. Viger. Du reste, j'ignore quel a pu être le motif de ce procédé aussi étrange que peu délicat ; mais je devais en honneur comme en justice rétablir la vérité.

C.S. Cherrier





Frédéric-Auguste Quesnel
1785-1866

À Frédéric-Auguste Quesnel
BAnQ-VM, P1000, D554

L'honorable F.A. Quesnel
À Kingston

(confidentiel)

Montréal, 12 mars 1844

Mon cher beau-frère,

J'ai reçu hier votre lettre du 9 dont je vous fais mille remerciements. Je ne puis pas, aujourd'hui plus qu'auparavant, vous dire que « mon oncle¹¹⁶ part tel jour ». Je crois plutôt pouvoir dire qu'il ne partira pas du tout. Il n'en parle point, et la saison est tellement avancée que j'ai peine à croire qu'il songe retourner à Kingston cet hiver.

¹¹⁶ « Mon oncle » : Denis-Benjamin Viger, son cousin.

Et M. Daly ? Je ne puis encore vous rien dire de positif sur son départ. Il m'a dit samedi dernier qu'il repartirait dans deux ou trois jours. Je ne saurais dire si depuis il a fixé son départ à aucun jour fixe. Je vous assure que j'éprouverais de la satisfaction à vous voir de retour. Je vis dans ce moment bien isolé et ce me serait agréable de pouvoir causer avec vous.

M. Rolland a été indisposé et même obligé de laisser la Cour il y a quelques jours. Je lui ai fait faire votre commission hier par son fils, qui m'a dit qu'il était mieux. Je me propose d'aller le voir. L'absence du juge en chef qui n'a pas pu siéger, ni dans la Cour criminelle ni dans la Cour civile, a donné un surcroît de besogne à M. Rolland dont il s'est acquitté avec honneur pour lui et d'avantage pour le public.

M. L.M. Viger est à Québec en ce moment et il n'en doit revenir qu'à la fin du mois. Je ne cause point de politique avec M. La Fontaine, mais ceux qui le voient disent qu'il a déclaré qu'il soutiendrait un ministère libéral, si le gouvernement en formait un, et je pense que beaucoup de citoyens sont d'avis qu'il en devrait être de même. Mais qu'est-ce qu'on entendra par un ministère libéral ? Ce ne sera pas, j'imagine, un ministère dans lequel il y aurait des tories.

D'après ce que j'avais lu des papiers du Haut-Canada, j'étais enclin à croire que M. Harrison¹¹⁷ serait appelé au Conseil et que M. Sherwood serait fait solliciteur général. Comme ce dernier n'aura pas de siège dans le Cabinet, j'imagine que le gouvernement et ses partisans prétendront que s'il n'entre pas de tory dans le Conseil, le ministère sera censé libéral. Nous verrons.

Il y a quelques jours, le bruit s'est répandu ici qu'enfin le ministère était formé, et j'avais quelques raisons de le croire formé, mais comme depuis on a fait une nouvelle tentative auprès de moi, comme vous l'aura sans doute mandé madame Cherrier, j'en ai conclu ou que les arrangements n'étaient pas définitifs ou qu'ils avaient été dérangés. Le temps nous dira ce qui en est.

¹¹⁷ Samuel Bealey Harrison (1802-1867), député de Kingston dans le Haut-Canada et secrétaire provincial. *DBC*.

En attendant, ceux qui doivent jouer un rôle dans la lutte électorale qui se prépare ne sont pas oisifs. Si elle est décidée par la majorité des voix, Drummond, je crois, serait sûr du succès. Mais il est difficile, vu le peu de temps accordé aux voteurs, qu'il en soit de même. Et comment calculer les chances de la violence et des rixes qui pourraient bien interrompre le cours régulier de l'élection ? À quel parti profitera la violence dont on est menacé ? Je ne puis dire.

Adieu, cher beau-frère. Mélanie et Charles¹¹⁸ vous font mille amitiés. Les petits sont bien. J'ai vu M. Adolphe¹¹⁹ ce matin. Il est bien ainsi que sa dame. M. LeMoine fait tous ses efforts pour louer votre voûte. Elle ne l'est malheureusement pas encore.

Votre affectionné beau-frère.

C.S. Cherrier



¹¹⁸ Charles-Joseph Coursol, fils de Mélanie Quesnel.

¹¹⁹ Pierre-Adolphe-Auguste Quesnel (1814-1853), fils de Frédéric-Auguste Quesnel et d'Henriette Denaud, a épousé (Boucherville, 21 septembre 1843) Charlotte-Adélaïde Verchères de Boucherville, fille mineure de René Verchères de Boucherville, coseigneur et colonel de milice, et de Clotilde-Joséphine Proulx. Présence de C.S. Cherrier, Jacques Viger, Timoléon Quesnel, etc.

À Louis-Michel Viger
BAnQ-VM, P24, S1, D4

L.M. Viger, écuyer
À Québec

Montréal, 20 juillet 1844

Mon cher ami,

Je songeais à vous écrire quelques mots quand M. LeMoine m'a appris que vous me demandiez des nouvelles. Je ne saurais m'y refuser sous le prétexte des occupations du terme, car elles sont moins pressantes que de coutume. Depuis l'incendie de notre Palais de justice, la Cour ne s'ouvre que pour appeler les causes intentées, et recevoir la comparution des parties assignées, et s'ajourne de suite.

Nous ne savons encore où Dame Justice va tenir sa Cour¹²⁰. Si on en croit la renommée, le pauvre Félix Mercure¹²¹ serait assez disposé à l'envoyer non seulement en mer, comme Gêronte¹²² dans la comédie, mais à tous les diables, car il est menacé d'avoir de sérieux démêlés avec elle, et ses antécédents ne sont guère propres à l'aider dans une lutte semblable. On a de justes raisons de croire qu'il y a de fortes dépositions contre lui. Sous quelques jours, tout cela s'éclaircira. Dieu veuille que ceux qui sont arrêtés puissent se justifier. Mercure et un autre individu du nom de [Édouard] Brousseau sont en prison. Au reste, je tremble toujours que des innocents ne deviennent la victime des préventions et des

¹²⁰ Le palais de justice vient d'être inutilisable depuis un incendie.

¹²¹ Félix Mercure et Édouard Brousseau sont arrêtés à Montréal le 19 juillet 1844, soupçonnés d'avoir mis le feu au palais de justice de Montréal. *L'Aurore des Canadas*, 20 juillet 1844, p. 2. Félix Mercure (1803-1857), marchand, est fils d'Augustin Mercure et de Madeleine Delisle ; il a épousé (Montréal, 14 octobre 1839) Mathilde Élie, fille mineure de Pierre Élie, tonnelier, et de Pélagie Brault/Pominville. Il est mort à l'Hôtel-Dieu de Montréal.

¹²² Gêronte : personnage des *Fourberies de Scapin*, de Molière : « Que diable allait-il faire dans cette galère ? »

soupçons que de semblables sinistres font naître, et qui peuvent s'attacher aux innocents comme aux coupables.

M. Quesnel a parlé depuis quelques jours de descendre à Québec. Il m'a dit ce matin qu'il croyait y aller lundi soir, en sorte qu'il pourra encore vous y rencontrer. Mercredi dernier, il a eu une nouvelle entrevue avec le gouverneur qui lui a fait part de quelques faits qui, je crois, lui font perdre tout espoir de voir le gouverneur reprendre La Fontaine et Baldwin. Il vous fera part de cette conversation. S'il en faut croire le gouverneur, et si les faits qu'il cite sont exacts, les prétentions de ces messieurs auraient été plus exigeantes que nous le croyons généralement et elles n'auraient tendu à rien moins qu'à faire du gouverneur une nullité, un zéro. Ils auraient gouverné la Province, et le gouverneur n'aurait pas eu d'autre rôle à jouer que celui de la Reine en Angleterre, c'est-à-dire un rôle tout à fait passif. M. Quesnel m'a paru un peu ébranlé de ce qui lui avait été dit dans le cours de cette conversation. Il lui semble qu'il serait nécessaire que les ex-ministres pussent, dans une conversation avec le gouverneur, s'expliquer franchement et détourner chez lui l'impression qu'il a reçue qu'ils voulaient absolument le mettre en tutelle, chose qui ne serait pas facile.

Pour moi, je suis toujours porté à croire que si on ne peut trouver les éléments d'un ministère où M. L. et B¹²³. ne se trouveraient pas, il est à peu près inutile de songer à en avoir un. Du reste, je parle de tout cela avec quelque défiance, car pour le faire autrement, il faudrait peut-être connaître des faits que nous ignorons. Il semble qu'il y en a quelques-uns qui ne sont pas encore connus, et peut-être le seront-ils plus tard. Peut-être est-ce sur leur révélation que compte le gouverneur pour se faire un parti dans la Chambre.

M. Desbarats¹²⁴, l'imprimeur de la reine, a dit en ma présence que M. Pemberton¹²⁵, de Québec, avait dit au gouverneur que le

¹²³ La Fontaine et Baldwin.

¹²⁴ George-Paschal Desbarats (1808-1864), imprimeur de la reine en 1841, avec Stewart Derbishire.

¹²⁵ George Pemberton (ca 1795-1868), conseiller exécutif en 1837, conseiller

seul moyen de faire un ministère était de rappeler L. et B., et que c'était l'opinion du parti anglais à Québec. Cela me paraît fort, du moins quant à ce qui regarde le parti anglais.

Quoi qu'il en soit, il serait intéressant de savoir si le gouverneur a fait part de ses raisons pour ne pas se rendre à cette opinion du parti anglais de Québec et si M. Pemberton les a goûtées. D'un autre côté, si on en croit M. Higginson¹²⁶, Caron, dans les conversations qu'il a eues avec le gouverneur, aurait approuvé tout ce que celui-ci avait fait depuis la résignation de ses ministres. Je tiens cela du beau-frère. Je n'ai pas besoin d'ajouter que tout ce que je viens de vous dire est confidentiel et pour vous seul.

Autre chose. Madame Dessaulles est poursuivie dans un terme pour £650 de capital et en outre des intérêts. Elle est en outre menacée de l'être encore par la famille Guérout. Les dettes qu'elle doit, en outre de celles de Dessaulles, se montent à £2 600, ce qui est une forte somme ; elle est dans un grand embarras, comme vous l'imaginez bien. Elle m'a écrit, voudrait vous voir, vous et M. Girouard à qui elle voulait envoyer une lettre qu'elle m'a envoyée non cachetée et que je n'ai pas jugé à propos d'envoyer pour le moment. Elle voudrait constater ce qui peut revenir à ses enfants et employer M. Girouard pour cet objet. J'ai pensé qu'avant de faire venir M. Girouard, il était à propos d'avoir une entrevue avec vous et peut-être même avec madame Dessaulles, chez qui nous pourrions aller ensemble.

Au reste, je suis aise d'apprendre que votre séjour à Québec ne se prolongera pas au-delà du milieu de la semaine prochaine, car il n'y a pas de temps à perdre et il faut de suite réfléchir aux moyens à adopter pour sauver quelques débris à cette famille d'une fortune qui, assurément, a été mal administrée et qui court risque de se perdre entièrement, si on n'y pourvoit pas de suite. J'avoue que je compte beaucoup sur votre sagacité et votre expérience pour découvrir les moyens les plus sûrs de parvenir à cet objet désirable, celui de sauver d'une ruine entière une famille

législatif en 1841. *DPQ*.

¹²⁶ James Macauley Higginson, secrétaire du gouverneur.

aussi bonne, aussi aimable, et que son obligeance même a contribué à plonger dans cet embarras madame Dessaulles. J'avoue pourtant que ces moyens ne sont pas faciles à trouver. Je ne vois qu'une réduction considérable dans la dépense, et des démarches auprès des créanciers qui aient l'effet de leur persuader que leur débiteur a le désir réel de les payer, et conséquemment de les faire attendre. Quant au pauvre Louis, je crains que toutes ses espérances d'emprunt ne se réalisent point et qu'il ne soit réduit à avoir recours au même moyen. Je crains qu'il ne se berce encore d'un espoir chimérique.

M. Debartzch a consommé la cession de ses biens à ses enfants. M. Drummond me paraît rempli de l'espoir de faire face à ces affaires difficiles, même sans emprunt, si les créanciers sont tant soit peu accommodants. Voilà donc où doivent aboutir tous les plans et tous les calculs du grand financier, de l'économiste par excellence : une cession de ses biens ! C'est assurément un assez triste résultat.

Il est bien temps que je finisse cette causerie peu amusante. Veuillez dire toutes sortes de bonnes choses de ma part à nos amis de Québec, M. et Mme Amiot. Je me flatte que madame Viger aura joui, pendant son séjour à Québec, de tout ce que les environs de cette ville offrent d'agréable dans cette saison de l'année. N'oubliez point de lui faire des assurances de salut de ma part et de celle de Mme Cherrier, qui est allée chez M. Séverin¹²⁷ faire daguerréotyper la petite Louise¹²⁸. Si l'art va jusqu'à saisir la parole comme les traits, nous aurons un portrait parlant.

Adieu, portez-vous bien et revenez au milieu de vos amis de Montréal.

Votre ami dévoué.

¹²⁷ « On nous dit que Mr. Séverin, artiste en daguerréotype, bien connu par un séjour assez long qu'il fit à Montréal en 1841, est en cette ville, où il se propose de se fixer pour pratiquer comme daguerréotypiste... » *L'Aurore des Canadas*, 4 juin 1844, p. 2.

¹²⁸ Marie-Louise Cherrier (1840-1917), fille de Côte-Séraphin Cherrier et de Mélanie Quesnel. Dernier enfant de la famille.

C.S. Cherrier

Prenez patience en me lisant, comme en m'écoutant, c'est encore moins long.



À Louis-Joseph Papineau¹²⁹
BAnQ-Q, P417/3, 2.1.4

L'hon. L.J. Papineau
Petite-Nation

Montréal, 8 juillet 1847

Monsieur,

Nous vous envoyons un mémoire de la preuve qu'il y a à faire dans les quatre causes que nous avons intentées pour vous dans le terme dernier. Nous pourrions probablement obtenir jugement dans ces causes pendant le terme. Si vous pouviez nous envoyer, d'ici huit à dix jours, deux témoins en état de déposer des faits mentionnés en notre mémoire.

Nous vous prions de remarquer qu'il y a des actes faits sous croix et sans la signature des parties, dont nous ne pouvons faire la preuve que par les serments mêmes des défendeurs, et de nous écrire si vous préférez abandonner les droits seigneuriaux qui peuvent être dus en vertu de ces actes, ou interroger les défendeurs sur faits et articles. Ce dernier parti sera dispendieux et ne produira peut-être pas l'objet désiré, celui de faire admettre ces actes et les droits de lods et ventes sur les sommes qui y sont mentionnées comme prix de vente.

¹²⁹ L'en-tête contient quelques lignes écrites par Amédée Papineau à LJP, son père. Voir la *Correspondance* d'Amédée Papineau à cette date.

Nous avons l'honneur d'être, Monsieur, vos très obéissants serviteurs.

Cherrier & Dorion¹³⁰



À Toussaint Peltier¹³¹
BAnQ-Q, P43/2

Toussaint Peltier, écuyer
Bâtonnier de la
Section du district
De Montréal

Montréal, 17 janvier 1850

Monsieur,

Je regrette infiniment que le mauvais état de ma santé ne me permette pas d'assister au dîner donné par le barreau de Montréal à M. le juge Meredith¹³². Je me flatte que vous aurez la bonté

¹³⁰ Côme-Séraphin Cherrier (1798-1885) et Antoine-Aimé Dorion (1818-1891), deux éminents avocats de Montréal, associés. Dorion avait terminé sa cléricature auprès de Cherrier. *DPQ, DBC*.

¹³¹ Toussaint Peltier (1792-1854), avocat en 1816, prend part aux assemblées patriotes en 1837, est emprisonné en même temps que C.S. Cherrier, est libéré en juillet 1838. Choisi par ses confrères, unanimement, en 1849, comme premier bâtonnier du district de Montréal. *DBC*.

¹³² « Dîner d'adieu à M. le juge Meredith. – Plus de 90 membres du bureau de Montréal ont offert un dîner à M. le juge Meredith avant son départ pour Québec. Ils l'ont entretenu jeudi soir chez M. Compain. La nomination de M. Meredith au Banc de la justice parle bien en faveur du ministère libéral et en faveur de M. le juge lui-même. Elle fait voir que les ministres ne sont pas aveuglés par les passions de partis, qu'ils savent reconnaître le mérite et le talent chez leurs adversaires politiques comme chez leurs amis. L'approbation flatteuse qu'elle reçoit du bureau, sans distinction de partis, doit être bien

de faire agréer mes excuses à notre honorable hôte ainsi qu'à mes confrères, qu'il m'eût été bien agréable de rencontrer dans une circonstance semblable.

J'ai eu trop d'occasions d'apprécier les estimables qualités de notre ancien confrère, M. le juge Meredith¹³³, pour ne pas m'associer de tout cœur au tribut de respect et d'estime que le barreau se propose de lui offrir aujourd'hui et dont il est si digne sous tous rapports.



Toussaint Peltier

Veillez, M. le bâtonnier, accepter l'assurance de la considération profonde avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre obéissant serviteur.

C.S. Cherrier
Avt

satisfaisante pour son honneur. » *Le Journal de Québec*, 24 janvier 1850 (inspiré de *La Minerve*).

¹³³ William Collis Meredith (1812-1894), né à Dublin, admis au barreau en 1836, combattant des patriotes à Saint-Eustache en décembre 1837. Juge en 1849, il quitte Montréal pour Québec. RPCQ.



À Louis-Joseph Papineau

BAnQ-Q, P417/3 ; 2.1.4

Montréal, 6 février 1850

Monsieur,

Nous vous envoyons ci-inclus l'état sur lequel nous sommes guidés pour faire votre réclamation sur les biens de M. Leste¹³⁴. Au dos de cet état, vous trouverez la copie de trois reçus dont les montants n'ont pas été déduits de votre créance. Nous vous prions de vouloir bien les examiner et nous informer s'ils sont corrects, afin que nous puissions établir la balance exacte qui vous revient.

Nous avons dit à M. Leste, qui désire avoir un état, de revenir demain matin à neuf heures et demie et nous aimerions à avoir une réponse à lui donner alors. M. Leste, qui est sous le coup d'une règle de Cour, paraît vouloir régler.

Nous avons l'honneur d'être, Monsieur, vos très ob. servt¹³⁵.

Cherrier & Dorion



¹³⁴ William F. Leste, marchand de fer à Montréal, rue Saint-Paul. Déjà, il y a trois ans, Amédée écrivait à son frère Lactance : « Je n'ai cessé depuis de voir le juge Badgley, MM. Cherrier & Dorion, M. Leste, et de les presser pour les affaires de papa ; je continuerai à le faire. »

¹³⁵ LJP a noté au verso de la lettre : « 6 fév. 1850, de Mess^{rs} Cherrier & Dorion, dans l'affaire de Lest. Peu utile. »

À Louis-Joseph Papineau
BAnQ-Q, P417/3 ; 2.1.4

Montréal, 27 février 1850

Messieurs Cherrier & Dorion désirent voir M. Papineau au sujet de l'affaire de Leste, et le prient de vouloir bien passer à leur bureau le plus tôt possible¹³⁶.

[Cherrier & Dorion]



À Louis-Joseph Papineau
BAnQ-Q, P417/3 ; 2.1.4

Montréal, 29 avril 1850

Monsieur,

La Cour de banqueroute a ordonné qu'un dividende fût préparé du produit des biens de Leste et a fixé pour son homologation le 6 de mai prochain.

Comme M. Berthelet sera colloqué en sous-ordre pour le montant de sa créance, s'il n'y a pas d'arrangements ni de contestation d'ici lors, il serait bon que vous vissiez M. Berthelet avant le 6 à cet égard. L'on peut faire une contestation jusqu'au moment de l'homologation du dividende, mais s'il y en a une à faire dans cette affaire-ci, il serait bon d'avoir une journée ou deux pour la préparer.

Nous avons l'honneur d'être, Monsieur, vos très ob. servit.

¹³⁶ LJP a noté au verso de la lettre : « pr m'informer que Mr Berthelet a filé opposition en sous-ordre pr £160. »

Cherrier & Dorion



À Louis-Joseph Papineau
BAnQ-Q, P417/3 ; 2.1.4

Montréal, 25 juillet 1854

Mon cher cousin,

J'ignore si quelqu'un de la famille vous a mandé la perte cruelle que nous venons de faire dans madame D.B. Viger¹³⁷. Pour moi, il m'a été impossible de vous écrire avant ce jour. J'ai été constamment auprès de madame Viger et de mon oncle, quand il ne m'a pas fallu donner mon attention aux soins que de semblables événements entraînent toujours après eux.

Je profite d'un moment de loisir pour vous donner quelques détails sur la maladie d'une personne que nous estimions tous. Il y a quelques jours, madame Viger avait eu une diarrhée dont le progrès avait été arrêté de suite par son médecin, le Dr Picault¹³⁸. Vendredi matin, elle était aussi bien qu'elle avait coutume d'être dans les chaleurs excessives, qui avaient l'effet de l'affaiblir beaucoup. Vers midi, la diarrhée l'a reprise, le médecin a été de suite appelé, mais les remèdes n'ont pas fait d'effets, les symptômes du choléra sont devenus plus alarmants, et elle a été administrée vers 4 h. Elle avait toute sa connaissance. Elle a éprouvé de temps à autres quelques crampes ; du moment où elles

¹³⁷ Marie-Amable Foretier (1778-1854), née à Montréal, fille de Pierre Foretier, seigneur, et de Thérèse LeGrand, avait épousé (Montréal, 21 novembre 1808) Denis-Benjamin Viger, avocat, journaliste, fils de Denis Viger, homme d'affaires et député, et de Charlotte-Périne Cherrier. Denis-Benjamin Viger est un cousin de Côme-Séraphin Cherrier, de LJP et de Louis-Michel Viger.

¹³⁸ Pierre-Étienne Picault (1809-1885), né à Courtenay (Loiret), diplômé en médecine de Québec (1838) et de l'Université de Philadelphie (1857).

cessaient, elle ne se plaignait d'aucune souffrance, sauf l'extrême faiblesse qu'elle disait éprouver.



Sur le soir, elle est tombée dans un état d'agonie et d'insensibilité qui a duré jusqu'au lendemain à 3 heures 25 minutes de l'après-midi. Elle a rendu son âme à Dieu sans avoir recouvré sa connaissance. Le médecin ne pensait pas que son agonie se prolongerait autant. Il avait cru qu'elle s'éteindrait de faiblesse beaucoup plus tôt.

Elle a été inhumée hier dans la chapelle des dames du Bon Pasteur, qui ont érigé leur monastère sur un terrain qu'elle leur avait donné¹³⁹.

Je suis très sensible à la mort de madame Viger dont j'ai pu apprécier toutes les excellentes qualités, et je lui dois un souvenir de reconnaissance pour l'attachement qu'elle m'a témoigné en toute circonstance. Cet événement va laisser mon oncle dans un isolement dont nous nous efforcerons de diminuer l'effet en le voyant aussi souvent que possible, madame Cherrier et moi, ainsi que quelques autres personnes qui sont dans l'habitude de le voir. Sa santé est passable, quoiqu'il commence à sentir le poids des infirmités qui trop souvent assiègent la vieillesse. Et une perte comme celle qu'il vient de faire n'est pas propre à l'alléger.

¹³⁹ Au 100, rue Sherbrooke. Chapelle transformée en salle de concert.

Je dois ajouter que le Dr Bruneau¹⁴⁰ a été aussi appelé auprès de madame Viger et a jugé l'attaque très grave. Son âge ne pouvait offrir beaucoup de ressource.

Veuillez offrir mes amitiés à madame Papineau et accepter les souhaits de bonne santé que je fais pour tous mes parents de la Petite-Nation, auxquels vous aurez la bonté de communiquer les détails dont je vous fais part. Mes amitiés à Amédée et à sa dame, qui sont en ce moment, je pense, à la Petite-Nation.

Je crains que vous n'ayez de la difficulté à me lire. Mais je ne puis mieux faire, épuisé que je suis de fatigue et de faiblesse. La chaleur m'accable. Acceptez l'assurance de l'estime et de l'amitié avec lesquelles je suis toujours votre affectionné cousin.

C.S. Cherrier



À Louis-Joseph Papineau
BAnQ-Q, P417/3, 2.1.4

Montréal, 15 novembre 1854

Mon cher cousin,

Amédée me dit que pour soustraire vos terres non concédées à l'effet du bill seigneurial, s'il est converti en loi, il vous conseille de lui en faire une concession, et désire avoir mon opinion quant à l'effet de cette concession.

D'après les idées qui règnent en ce moment, il est fort difficile de prévoir quel serait le sort de cette concession, si plus tard sa validité est mise en question. Je puis pourtant vous dire que récemment la Cour supérieure à Montréal a décidé qu'il n'y avait

¹⁴⁰ Olivier-Théophile Bruneau (1805-1866), médecin, fils de François Bruneau et de Thérèse Leblanc et petit-cousin de Julie, mère d'Amédée.

rien dans les lois existantes qui s'opposât à ce que le censitaire et le seigneur stipulassent ensemble au sujet des terres concédées, quelque rente que ce fût, et que ces stipulations devaient être respectées. Ferait-on l'application de cette décision à une concession en bloc de toutes ou d'au moins une grande partie des terres d'une seigneurie, c'est ce qu'il n'est pas facile de résoudre.

Cette concession serait peut-être regardée comme simulée. Du reste, dans les circonstances actuelles, si la transaction que propose Amédée ne vous présente pas sous d'autres rapports des inconvénients, je n'en vois d'autre que celui de voir plus tard cette concession contestée par la Couronne, sauf à faire valoir pour la soutenir ce principe que pour empêcher un propriétaire de disposer de sa propriété comme il l'entend, il faut des lois plus formelles et plus directes que celles qu'on invoque pour détourner le droit de propriété du seigneur.

Je regrette de ne pouvoir entrer dans plus de détails sur un sujet aussi grave, et donner plus d'attention à une transaction aussi importante que celle dont il s'agit.

On doit supposer que les Cours feront une application plus juste et plus impartiale des lois relatives aux matières seigneuriales, et qu'elles seront plus disposées à respecter les conventions sur lesquelles reposent des droits de propriété qu'une assemblée politique souvent entravée par les passions de ceux qui la composent.

Tout à vous.

C.S. Cherrier

P.-S. M. Quesnel qui s'intéresse toujours à ce qui vous regarde est d'opinion que pour faire avec plus de sûreté la transaction en question, vous devriez la faire suivre ou l'accompagner d'une commutation faite en vertu de l'Acte 8 V. ch. 42 (1845) que M. Christie a fait passer.



Reçu d'A.M. Delisle
BAnQ-VM, P1000, D137

Montréal, 7 août 1856

Reçu d'Alexandre M. Delisle, écuyer, la somme de dix-huit livres courant, pour trois années d'intérêts échus le dix-neuf mars mil huit cent cinquante-six, sur le capital de cent livres courant qu'il doit à l'honorable Denis-Benjamin Viger, le tout sans préjudice ou du capital et à l'intérêt courant.

Pour l'honorable D.B. Viger.

C.S. Cherrier



À Louis-Joseph Papineau
BAnQ-VM, P7, Mic. 3942, p. 1837-1840 ; lettre 1/35

L'honorable L.J. Papineau
Petite-Nation

Montréal, 17 juin 1858

Mon cher cousin,

Nous nous proposons de nous rendre à votre invitation si amicale et dont je vous suis très reconnaissant. Nous devions même partir hier matin. Mais nous avons compté sans la migraine et la fièvre. Nous nous sommes levés, madame Cherrier avec un fort accès de fièvre, et moi avec une migraine qui ne m'a laissé hier aucun repos.

Je suis un peu mieux ce matin, et j'en profite pour vous écrire. Quant à madame Cherrier, il a fallu appeler le médecin et,

quoiqu'avec moins de fièvre, elle est incapable de laisser sa chambre. Ainsi, force à nous de remettre un voyage qui nous promettait tant d'agréments et dont le moindre, pour moi, eût été de voir les changements qu'offre la Petite-Nation depuis que je l'ai vue ; mais c'était surtout le plaisir de causer quelques instants en famille que j'appréciais le plus. Je regrette d'autant plus ce contretemps que vous nous aurez attendus. J'aurais désiré vous écrire hier, mais j'étais trop indisposé pour le faire. Quand pourrions-nous reprendre notre voyage ? C'est ce qu'il nous est impossible de prévoir. Il faut que madame Cherrier se rétablisse, et puis la semaine prochaine, au moins une partie de la semaine, je serai occupé à la Cour supérieure. Du reste, si nous pouvons dans le cours de ce mois nous échapper, nous irons bien volontiers vous voir.

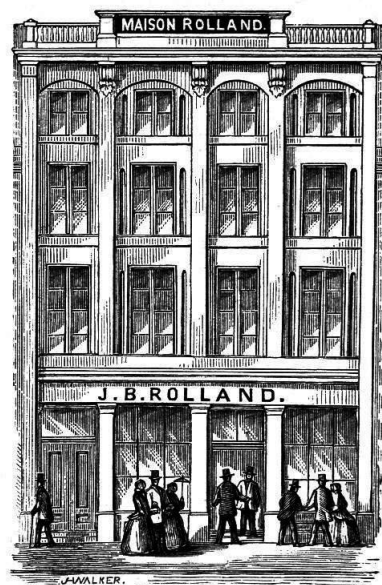
En attendant, faites agréer nos meilleures amitiés à madame Papineau, M. et Mme Bourassa¹⁴¹, à notre cousine Ézilda¹⁴², et leur exprimer combien nous regrettons de ne pouvoir, dans le moment, mettre à exécution notre projet de voyage.

J'ai fait à M. Rolland¹⁴³, le libraire, votre commission. Je voulais accuser plus tôt la réception de la bonne et jolie lettre que vous m'avez fait l'amitié de m'adresser, mais je l'ai reçue dans un moment d'occupations pressantes, et puis, devant aller vous voir, j'ai pensé que mon excuse serait reçue avec indulgence quand je le ferais en personne. Du reste, que mes amis m'accusent de paresse, je le leur pardonnerais, pourvu qu'ils ne m'accusent pas d'indifférence. Je serais plus sensible à ce reproche, qui ne serait pas juste.

¹⁴¹ Napoléon Bourassa et Azélie Papineau (fille de LJP et de Julie Bruneau).

¹⁴² Ézilda Papineau (1828-1894), fille de LJP et de Julie Bruneau.

¹⁴³ Jean-Baptiste Rolland (1815-1888), libraire, relieur, imprimeur, importateur de bijoux et de parfums. 12-14, rue Saint-Vincent à Montréal. Voir la lettre de J.B. Rolland et Jean-Damien à LJP, 5 juin 1858, BANQ-Q, P417/5, 2.2.5.



Votre dévoué et affectionné parent.

C.S. Cherrier

P.-S. Je n'ai pas besoin de vous dire que mon oncle est bien aise de compléter ses journaux de la Chambre au moyen du volume que vous lui promettez et dont il vous remercie bien en vous faisant ses amitiés. Il est à peu près comme vous l'avez vu, prenant toujours beaucoup d'intérêt à ce que l'on fait dans la législature et regrettant que l'on y perde de vue les principes et les anciennes traditions. Tout le monde voit le mal, et le remède, personne n'en veut, car il faudrait se réformer soi-même avant de travailler à réformer les autres.

Madame Cherrier, quoique mieux, est encore sous l'influence de la fièvre.



Aux rédacteurs de *L'Ordre*
L'Ordre, 15 février 1859, p. 2

Montréal, 14 février 1859

MM. les Rédacteurs,

Depuis quelque temps, j'ai eu occasion de faire part à plusieurs de mes concitoyens des motifs qui m'empêcheraient d'accepter la place de maire de cette Cité. Comme ces motifs n'ont rien perdu de leur force, je crois devoir déclarer à ceux qui m'ont proposé à mon insu comme candidat à cette charge si honorable, que dans cette occasion comme dans d'autres, je serai fidèle à la règle que je me suis prescrite de refuser tout emploi dont ma santé ne me permettrait pas de remplir les devoirs à ma satisfaction et à celle de ceux qui me l'auraient confiée, si sous d'autres rapports j'avais les qualifications requises. Je les prie, ainsi que tous ceux qui seraient disposés à m'honorer de leurs suffrages, de croire que ce refus m'est dicté par une impérieuse nécessité et que j'apprécie trop l'estime de mes concitoyens pour être indifférent aux témoignages qu'ils m'en ont souvent donnés, et dont je conserverai toujours un sentiment profond de reconnaissance.

C.S. Cherrier



À Louise Cherrier

BAnQ-VM, P231, Mic. 6399

Montréal, 30 juillet 1864

Ma chère Louise,

J'ai perdu l'espoir de pouvoir aller à L'Assomption¹⁴⁴ avant ton retour. Ce ne sera que vers la fin du mois prochain que je pourrai être libre et en état de voyager quelque peu. Du moins je l'espère.

Ne pouvant jouir du plaisir de te voir, je ne veux pas laisser partir ton bon mari sans lui donner quelques lignes pour toi. J'ai pourtant un reproche à lui faire à ce bon mari. C'est de se fatiguer à chercher des perles dans la rivière de L'Assomption, tandis qu'il possède déjà la plus belle perle du monde, une femme qui a toutes les bonnes qualités, sans mélange d'aucun défaut. Ce reproche fait, je n'ai plus qu'à lui témoigner ma reconnaissance pour les services qu'il me rend. Entre autres, il me rend le service que Voltaire se vantait de rendre au roi de Prusse, le grand Frederich, celui de laver son linge sale. M. Senécal en fait autant. C'est-à-dire qu'il corrige les fautes de langage, les incorrections et négligences de style qu'offrent souvent mes écrits. Il me met en état de paraître devant le public lisant dans une mise décente ; sans son secours, j'y paraîtrais dans un négligé et un déshabillé fort peu élégant.

M. Senécal te parlera de l'excursion de Charles et de sa famille à la Rivière-du-Loup où sont en ce moment M. et Mme Chauveau avec leurs dernières petites filles. Le voyage jusqu'à présent paraît avoir été favorable à Harriette qui, dans le bateau à vapeur et à Québec, a parlé à tous ceux qu'elle a rencontrés, dînant comme les autres à la table commune, allant à l'église et dans les magasins avec sa mère. Néanmoins, comme le soir elle éprouvait encore une crise nerveuse, M. et Mme Chauveau sont restés à la

¹⁴⁴ Louise Cherrier, fille de Côme-Séraphin Cherrier et de Mélanie Quesnel, fera quelques stages à L'Assomption chez les Salaberry et, plus tard, chez les Larocque, pour se refaire une santé.

Rivière-du-Loup, se flattant que son séjour en cet endroit contribuera à la faire disparaître.

Depuis ma lettre commencée, Philomène¹⁴⁵, Julie et Bibitte sont arrivées heureusement. Quelle joie pour moi de les revoir ! Du reste, le séjour de la campagne fait tant de bien à Bibitte que je suis aise de la voir retourner. J'attends la même chose de ton séjour.

Si ma main écrivait aussi facilement que mon cœur sent vivement, que de choses j'aurais à te dire ! En attendant le plaisir de te revoir, je t'embrasse mille et mille fois, et suis toujours avec la même amitié, ton affectionné père.

C.S. Cherrier

À Mme Viger¹⁴⁶, des saluts et remerciements, amitiés à Léonide et Lilia¹⁴⁷. M. Senécal pourra te lire ma lettre. Il me donne des leçons d'écriture. Il pourra bien t'en donner de la [?]. Ta mère t'embrasse.



¹⁴⁵ Philomène Cherrier (1836-1924), fille aînée de Côme-Séraphin Cherrier et de Mélanie Quesnel.

¹⁴⁶ Mme Viger est la seigneuresse Aurélie Faribault (1798-1880), veuve de Louis-Michel Viger.

¹⁴⁷ Léonide/Léonidas d'Irumberry de Salaberry (1849-1903) et Lilia d'Irumberry de Salaberry (1851-1932), frère et sœur, issus de Charles-René d'Irumberry de Salaberry, lieutenant-colonel de milice, de Chambly, et de Sophie-Victorine-Cordelia Franchère.

À Louis-Joseph Papineau

BAnQ-VM, P7, Mic. 3942, p. 1845-1847 ; lettre 1/36

L'honorable L.J. Papineau
Montebello

Montréal, 24 septembre 1864

Mon cher cousin,

Je vous aurais déjà écrit relativement à l'affaire de M. P. Kierman, si j'avais pu recueillir plus vite les renseignements que vous désirez avoir. Ce n'est qu'après avoir vu plusieurs personnes et avoir été au bureau de poste que j'ai pu m'assurer que M. de Bleury a reçu la lettre de M. Kierman¹⁴⁸ dans un temps où il faisait encore des affaires, quoique malade. Il doit avoir également reçu l'argent qu'elle contenait. M. Falkner, son associé, n'en a eu aucune connaissance, et cette affaire lui est parfaitement étrangère. M. Kierman pourra-t-il recouvrer cet argent et quand ? C'est ce que je ne saurais vous dire dans le moment.

En attendant, il sera sans doute obligé d'employer quelque autre avocat, s'il veut continuer les procédés nécessaires pour faire vendre la terre de son débiteur, et déboursier de nouveau. Voilà tout ce que je puis vous dire à ce sujet aujourd'hui.

Quant aux papiers que vous m'avez remis, je les donnerai à la personne qu'on m'indiquera à Montréal où vous les ferez parvenir.

M. Quesnel est revenu enchanté de votre établissement et trouve que vous avez encore ajouté beaucoup par l'art aux beau-

¹⁴⁸ Pendant l'exil de Papineau à Paris, il y eut une concession par Denis-Benjamin Papineau, agent, à Patrick Kierman. Notaire André-Benjamin Papineau, 30 décembre 1841, minute 338. Patrick Kierman / Kiernan / Kearnan, Irlandais, veuf de Mary Ann Keegan, de Notre-Dame-de-Bonsecours de la Petite-Nation, épousera (Saint-André-Avellin, 3 janvier 1854) Mary Ann Kelly, fille de Jean Kelly et de Ellen Gorrondy. Entre-temps, il a été tenu de payer 10 \$ et autres frais à Mary Lane, enceinte de Kearnan. Voir FSM, Dépôt d'un arbitrage par A.C. Papineau, 29 avril 1852, minute 799.

tés de la nature¹⁴⁹. Mais lui et moi avons encore été plus touchés de l'hospitalité cordiale que nous avons reçue et de toutes les attentions délicates dont nous avons été l'objet de la part des aimables hôtes de Montebello, et nous les prions tous d'en accepter nos remerciements.

Mille amitiés de la part de madame Cherrier et de nos bons enfants, à vous et aux vôtres, M. Bourassa, Mlle Ézilda. Saluts à Augustine et à M. B. Papineau¹⁵⁰ et M. Bourassa. Veuillez me rappeler au souvenir de M. Maurois¹⁵¹, s'il est encore à la Petite-Nation. Sa conversation m'a intéressé.

Pourquoi faut-il que le défaut de santé, ou les affaires, ou mille autres liens qui les attachent à leurs foyers empêchent les bons amis de se voir plus souvent, et que l'amitié soit si souvent réduite à se nourrir de souvenirs ?

Adieu, mon cher parent, et agréez les souhaits que je fais pour votre santé et celle de toute votre famille.

Votre affectionné cousin.

C.S. Cherrier

¹⁴⁹ « La visite de [Côme-Séraphin] Cherrier et M. [Frédéric-Auguste] Quesnel a été courte, mais aimable et très amicale. L'admiration pour les beautés naturelles de l'endroit ; pour le goût des améliorations qui y sont faites, a paru bien sentie non moins que les preuves de sincère amitié résultant de la cordiale bienvenue donnée à ces vieux amis. Quesnel a été très flatté de rencontrer Angelle qu'il avait souvent vue chez son grand-père, M. [François] Blondeau, lorsqu'ils étaient tous deux à l'âge de treize ans, pour ne se presque jamais rencontrer depuis et se trouver réunis de nouveau à l'âge de 77. » LJP à Amédée Papineau, son fils, 26 septembre 1862.

¹⁵⁰ Mme veuve Denis-Benjamin Papineau : Angelle Cornud.

¹⁵¹ Le père Hector-Aimé-Joseph Mauroist (1828-1895), né à Vieux-Condé, diocèse de Cambrai, entré chez les oblats et ordonné en 1852. Professeur de mathématiques au collège d'Ottawa, aumônier à l'hôpital d'Ottawa de 1857 à 1864. Cherrier avait été charmé d'entendre dire à Mauroist que sa mère était nièce de Merlin de Douai (1754-1838), jurisconsulte.



Discours contre le projet de confédération

Le Franco-canadien, 7 et 10 février 1865¹⁵²

Montréal, 3 février 1865

M. le Président¹⁵³ et Messieurs,

À la demande du président, je vais prendre la liberté de vous adresser la parole. Comme l'un des signataires de la convocation de cette assemblée, je me devais à moi-même et aux personnes auxquelles j'ai l'honneur de parler, d'expliquer les motifs qui m'ont engagé à reparaître sur la scène politique, après m'en être retiré depuis si longtemps, mais la gravité des circonstances dans lesquelles le projet de confédération a placé le pays, suffit pour les faire comprendre et justifier ma démarche.

Je désire terminer ma carrière comme je l'ai commencée, en protestant contre tout ce qui me paraît fatal au bonheur de mes concitoyens. (*Applaudissements*).

Je le fais en cette occasion, comme toujours, indépendamment de tout esprit de parti et de toutes considérations personnelles. Des mesures qui, comme celle-ci, peuvent avoir des suites si graves sur la destinée d'un peuple, doivent être considérées d'après leur mérite qui seul doit les faire approuver ou réprouver.

L'histoire politique du pays nous apprend que dans tous les temps, ceux qui ont voulu diminuer la légitime prépondérance que doivent avoir sur le sol qui les a vus naître les habitants du Bas-Canada, et leur ravir les droits que leur assurait une constitution

¹⁵² Voir aussi C.S. Cherrier, *Discours sur la Confédération prononcé par C.S. Cherrier*, Montréal, Lanctôt, Boutillier et Thomson, 1865.

¹⁵³ À la suggestion de Cherrier, Romuald Trudeau (1802-1888), apothicaire bien connu, a été choisi comme président de cette assemblée. *Le Franco-canadien*, 3 février 1865, p. 2.

votée par des hommes aussi éclairés, par des hommes d'état aussi célèbres que les Fox, les Pitt et les Burke, ont proposé des mesures d'union ou de confédération analogues à celle qui en ce moment agite le pays et dont l'objet le plus essentiel était de noyer la représentation du Bas-Canada et par là même de porter une atteinte grave à son existence politique.

Ces mesures conçues et suggérées par des adversaires de nos institutions ont toujours été repoussées avec énergie par le peuple du Bas-Canada aussitôt qu'il les a connues et les trames machiavéliques de leurs auteurs ont été souvent déjouées par l'habileté de chefs qui, dans ce pays et même au-delà de l'océan, ont su faire valoir leurs droits avec autant d'éloquence que de patriotisme. (*Applaudissements*).

Ces efforts d'un peuple luttant pour son existence ont été heureux jusqu'à l'époque funeste de l'Union du Haut et du Bas-Canada.

Ce projet d'Union de deux provinces que la politique éclairée des hommes d'État que j'ai nommés avait jugé à propos de tenir séparées dans le but avoué de laisser au Bas-Canada le contrôle que cette province devait avoir sur son gouvernement, d'après sa population, a pu se réaliser, grâce aux circonstances malheureuses dans lesquelles se trouvait alors le pays.

Dans le district de Montréal, placé alors sous le coup de la loi martiale, le peuple ne put élever la voix comme il l'avait fait en d'autres occasions. Néanmoins, quelques citoyens de Montréal se réunirent pour condamner ce projet, et je m'applaudis d'avoir, alors comme aujourd'hui, mêlé ma faible voix à la leur. Le district de Québec où l'agitation était le plus facile, envoya des requêtes pour en empêcher l'exécution. Le clergé lui-même en fit autant. Dans le Conseil Spécial même, des hommes indépendants firent inscrire sur ses registres leur opposition à cette mesure, et leurs noms devront être environnés de reconnaissance et de respect pour cet acte de dévouement éclairé. Ainsi, l'on peut dire que cette mesure qui consacrait la spoliation de nos revenus au profit des créanciers du Haut-Canada et qui modifiait si gravement notre état politique, fut imposée par la force au Bas-Canada et

contre le gré de la majorité de ses habitants. Une semblable mesure ne pouvait que produire pour nous des fruits amers. Dieu veuille que celle que l'on prétend y substituer n'en produise pas encore de plus amers ! (*Applaudissements*).

Aujourd'hui, on n'a pas, il est vrai, recours aux mêmes moyens pour donner l'existence au projet de confédération de toutes les provinces britanniques de l'Amérique du Nord. Non, Messieurs, c'est à vous-mêmes qu'on demande l'adoption de ce projet. Je me trompe, ce n'est pas votre sanction que l'on sollicite pour l'adoption d'une mesure qui vous intéresse à un aussi haut degré, c'est à vos représentants, aux délégués, que vous avez envoyés pour faire sanctionner une constitution qu'on demande de la déchirer et, de ses lambeaux, en créer une qui vous en offrira tous les dangers sans vous offrir plusieurs de ses avantages. (*Applaudissements prolongés*).

Je ne pense pas que l'on puisse trouver un exemple d'un semblable mépris témoigné à tout un peuple de la part de ceux qu'il a chargés de sauvegarder ses droits constitutionnels. Il n'y a que des ilotes, des esclaves, que l'on traite ainsi. On décide de leur sort sans les consulter et leur destinée s'accomplit fatalement sans qu'ils aient à faire entendre une plainte, exprimer un vœu pour la changer ou l'améliorer. (*Vifs applaudissements*).

Si, dès l'abord, ce projet de confédération, objet de défiance pour un grand nombre, n'a pas été repoussé, c'est que plusieurs ont cru que la confédération serait fondée sur des bases différentes de celles qui ont été adoptées et qu'une autre inspiration présiderait à sa rédaction, qui décèle évidemment chez les membres de la conférence qui l'ont élaborée, le désir d'en faire une Union législative décorée du nom plus acceptable de confédération. D'autres ont cru y voir une panacée à tous nos maux politiques, une solution de toutes nos difficultés sectionnelles. D'autres se sont bercés de l'illusion que la confédération allait rendre au Bas-Canada, sinon tous les droits politiques, du moins une partie de ceux que lui avait ravés sa réunion au Haut-Canada.

Vous vous rappelez sans doute comment certains journaux, qui aujourd'hui prônent le projet de confédération, annonçaient une

hostilité ouverte à ses dispositions, si elle était faite d'après les bases mêmes qui ont été adoptées par la convention. Cette vive opposition annoncée avec ostentation s'est calmée depuis, quoique cette confédération ait été élaborée d'après ces bases mêmes et que les détails aient encore ajouté aux dangers que le principe de cette mesure, tel qu'il avait été formulé dans le *mé-morandum* ou document sanctionné par le Conseil exécutif de cette province, devait faire présager. (*Applaudissements*).

Pour moi, j'ai toujours cru que, du moment où l'on avait proclamé ce principe, on devait de suite prévoir qu'il ne pouvait conduire qu'à des conséquences funestes, raison suffisante de le rejeter immédiatement. (*Applaudissements*).

Ces conséquences nous ont été révélées par les détails du plan de confédération tel qu'il est parvenu à la connaissance du pays.

Avouons de suite que quelques-uns de ces détails ont, un moment, ébranlé les amis de la confédération et que les journaux qui en avaient défendu fortement le principe en ont censuré plusieurs.

Mais, après réflexion, ces logiciens ont pensé qu'ayant admis le principe, il leur fallait bien admettre les conséquences et adopter le projet tout entier.

Ajoutons que le bon sens du peuple et l'esprit de conservation qui le guide souvent beaucoup plus sûrement que la logique des sophismes politiques, lui a fait découvrir dans le plan de confédération des dangers qui non seulement ont augmenté sa défiance, mais encore lui ont inspiré une répulsion que nous nous expliquons facilement. Aussi a-t-il été déjà condamné dans plusieurs comtés du Bas-Canada qui dans leurs assemblées se sont élevés, avec autant de sagesse que d'énergie, contre la prétention de l'imposer au peuple du pays sans le consulter. (*Applaudissements*).

Il est impossible de scruter tous les motifs de ceux qui, en ce moment, sont prêts à faire le sacrifice de l'un des droits les plus importants dont jouissent les populations dotées d'institutions constitutionnelles, celui d'être consulté sur les changements que l'on désire y introduire, droit exprimé formellement dans quelques

constitutions écrites, dans le but avoué d'éviter ces commotions populaires qui souvent font payer trop cher les concessions légitimes arrachées au pouvoir. (*Vifs applaudissements*).

J'aime à croire que parmi eux il en est qui sont de bonne foi, les uns parce qu'ils partagent l'illusion dont j'ai déjà parlé et qui leur fait croire que la confédération, avec quelques modifications, donnerait au Bas-Canada des garanties plus sûres et des droits plus étendus que ceux que le régime actuel nous offre ; les autres, parce qu'à leurs yeux le projet de confédération nous procure seul le moyen de nous défendre contre l'invasion de voisins puissants et ambitieux.

Le temps me manque pour discuter toutes les dispositions du projet et faire voir combien sont faibles les raisons ou plutôt les prétextes que l'on invoque pour justifier des changements organiques aussi étendus et aussi graves.

Un coup d'œil sur quelques-uns des traits principaux de la mesure projetée et un examen attentif de ses dispositions suffisent pour convaincre qu'elle aggravera les difficultés que l'union a fait naître. Et déjà, l'un des journaux les plus influents d'Angleterre et l'un des plus ardents partisans de la mesure a remarqué que quelques-unes de ses dispositions étaient propres à faire naître des conflits entre le gouvernement fédéral et les gouvernements locaux. Soyez convaincus que les difficultés qui résulteront de ces conflits ne seront jamais résolues à l'avantage des gouvernements locaux, avec les pouvoirs restreints qu'ils auront. En outre, au lieu d'améliorer la situation déjà regrettable que l'Union nous a faite, elle ne nous laissera que quelques lambeaux des droits qui nous appartiennent sous le régime de l'Union. (*Applaudissements*).

Du reste, ce projet de confédération a déjà été discuté avec tant de talents et d'habileté par une partie de la presse, que je trouve là une excuse suffisante pour ne pas vous fatiguer d'observations trop longues. Entre autres journaux, le *True Witness* dont nous avons ce soir l'avantage d'avoir parmi nous l'Éditeur¹⁵⁴, l'a fait avec

¹⁵⁴ George Edward Clerk (1815-1875), né en Écosse, converti au catholicisme,

une richesse d'érudition, une vigueur d'argumentation et une justesse d'idées remarquables. Le projet de confédération a été également condamné avec énergie et talent dans *L'Union nationale* ainsi que dans *L'Ordre* qui a ajouté à ses observations éditoriales sur ce sujet, l'intéressant essai sur la même matière du jeune monsieur qui veut bien agir comme secrétaire¹⁵⁵ de cette assemblée. Cela me dispense d'entrer dans tous les développements dont ce discours serait susceptible.

Parmi les objets dont un gouvernement doit s'occuper et qui tiennent le plus de place dans l'existence politique d'un peuple sont les suivants : celui de prélever l'impôt et de disposer de son produit, celui de contrôler la force publique en organisant la milice et de régler l'administration de la justice criminelle. Le peuple anglais a toujours été jaloux du contrôle que ses institutions lui donnent droit d'exercer sur ces objets importants et l'a toujours regardé comme la sauvegarde de ses libertés. Eh bien, ce contrôle des habitants du Bas-Canada sur les mêmes objets sera nul ou presque nul, d'après le mode de représentation adopté dans le plan de confédération. (*Applaudissements*).

Mais, me dira-t-on, il est de toute nécessité que les objets que vous venez d'énumérer fassent partie des attributions de toute confédération bien organisée et, dans tous les cas, le pouvoir central doit être fort et puissant.

Si cette force est un élément nécessaire de ce pouvoir, motif de plus pour nous de repousser un système qui, dans les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons placés, ne peut que nous être défavorable. En effet, une confédération peut, dans une autre situation que la nôtre, être avantageuse à ceux qui la forment comme serait celle de peuples indépendants de même origine, homogènes sous le rapport des lois et du langage, et qui conservent tous les droits qu'ils n'ont pas expressément délégués

est éditeur et propriétaire du *True Witness and Catholic Chronicle*, organe des catholiques anglais de Montréal. DBC.

¹⁵⁵ Joseph-Aristide-Achille Belle (1837-1888), avocat en 1858, fils du notaire Joseph Belle et de Rosalie Morin, agit comme secrétaire de l'assemblée. Achille Belle est rédacteur à *L'Écho du Cabinet de Lecture Paroissial*.

au gouvernement central, ayant le soin d'en réserver une portion assez notable pour exercer sur ce gouvernement un contrôle qui puisse les défendre contre toute tentative qui pourrait porter atteinte à leur autonomie.

Une confédération entre des colonies soumises à un gouvernement métropolitain qui seul possède le pouvoir suprême, n'est qu'une superfétation ruineuse, compliquée de rouages dont le jeu doit nécessairement froisser les intérêts de quelques-uns de ceux qui y sont engagés.

L'histoire des confédérations formées dans des circonstances différentes de celles où nous nous trouvons et d'après des principes plus favorables aux États confédérés pourrait nous fournir des enseignements utiles sans qu'il fût nécessaire de remonter à des époques bien éloignées. Les événements récents survenus dans la Suisse ne doivent pas être perdus de vue par ceux qui admirent cette forme de gouvernement.

Mais on a dit que nos craintes à l'occasion de la minorité dans laquelle le Bas-Canada serait laissé dans la représentation fédérale n'étaient pas fondées ; que nous pourrions, pour jouir de notre part légitime d'influence, compter sur des alliances de partis, sur des rapprochements que des intérêts matériels et identiques produiront entre des hommes d'opinions différentes sur d'autres objets mais qui, néanmoins, sentiront la nécessité d'agir de concert et en commun sur certains objets pour atteindre à leur but relativement à d'autres.

À cela, je n'ai qu'une réponse à faire : bien imprudents sont ceux qui confient à de semblables éventualités la sauvegarde des droits les plus importants, des intérêts les plus chers du peuple qui leur en a remis le soin, et bien confiant serait ce peuple de ne pas exiger d'autres garanties que celles que peuvent offrir les coalitions des hommes politiques.

Les dernières années de l'histoire parlementaire du pays peuvent nous éclairer suffisamment à cet égard.

N'est-ce pas à la coalition la plus anormale, la plus imprévue que nous devons le plan de confédération qui crée de si justes

alarmes dans l'esprit de ceux mêmes qui, pour un motif ou un autre, ne le combattent pas ouvertement.

La seule garantie qui puisse rassurer un peuple sur la conservation de ses libertés et celle de droits qui lui sont particuliers, sont des institutions représentatives dans lesquelles sa voix ne peut pas être étouffée par celle de la majorité. Quant aux chances et aux accidents qui renversent le lendemain le parti de la veille, elles n'offrent que des garanties illusoires.

Enfin pour en finir avec les confédérations en général, disons que si différents peuples trouvent quelque avantage à se confédérer, leur confédération, quand ils veulent conserver intactes leurs institutions particulières, doit être basée sur des principes différents de ceux sur lesquels reposera celle qu'on nous propose. Ils doivent alors ne reconnaître dans le gouvernement fédéral d'autres pouvoirs que ceux qu'ils lui auront expressément délégués, au lieu d'en faire un pouvoir souverain duquel ces gouvernements locaux sont censés recevoir les leurs, ce qui, par là même, place ces derniers dans un état de dépendance plus grand.

Rien ne s'oppose à ce que le pacte fédéral soit modifié dans ses détails de manière à restreindre autant que possible cet état de dépendance. On a pu remarquer que dans un projet de confédération de quelques autres colonies anglaises récemment publié, chaque colonie entendait prélever elle-même le revenu destiné à payer les dépenses du gouvernement général. Sans discuter ici le mérite de cette disposition, elle atteste qu'il est des populations qui ne sont pas disposées autant que d'autres à se dépouiller du droit si important de lever l'impôt.

Les lois criminelles forment la partie la plus essentielle de la législation d'un peuple et le mode de les appliquer peut être fécond en malheurs quand il n'est pas réglé par des dispositions sages et protectrices de la liberté et de l'innocence. Cela explique l'attachement du peuple anglais pour l'institution du jury, parce qu'à ses yeux, elle assure aux accusés innocents les moyens de se soustraire à la persécution et les empêche de devenir la victime de vengeances individuelles, ou, ce qui est encore plus redoutable, celle de la tyrannie du pouvoir.

Dans le système de confédération proposé, les lois criminelles et le mode prescrit pour les administrer seront du domaine exclusif de la législature fédérale.

Parmi les membres de la presse qui soutiennent avec chaleur ce projet, il en est pourtant quelques-uns qui doivent se rappeler les persécutions dirigées contre leurs prédécesseurs, les Waller, les Nelson, les Duvernay, auxquels on ne pouvait reprocher d'autres crimes que celui de faire valoir, avec talent et énergie, les droits de leurs concitoyens. Si, à cette époque, le pouvoir de créer des offenses et d'en infliger le châtement, eût été dans les mains de l'oligarchie qui pesait sur le pays, ces citoyens estimables auraient été exposés à subir de fortes amendes et même la perte de leur liberté. Ils n'ont évité ce malheur que parce que leurs défenseurs ont pu trouver dans la procédure criminelle les moyens de retarder des procès qu'on voulait accélérer dans un moment d'agitation, où la voix de la justice eût été étouffée par les préjugés.

Malheur à ceux qui ne tirent pas de semblables événements des enseignements salutaires. Malheur à ceux qui croient que ces événements ne peuvent pas se renouveler !

Faut-il un grand effort de génie pour prévoir qu'une résistance très légitime aux vues ambitieuses, aux envahissements d'un pouvoir supérieur pourrait provoquer une agitation qu'il lui serait toujours facile de réprimer en faisant usage d'un engin aussi formidable que celui de la législation pénale.

Le système arbitraire suivi dans le choix des jurés dans le Bas-Canada a été l'objet de justes réclamations de la part des représentants du peuple. Leurs plaintes ont même eu du retentissement au-delà de l'océan et le Bas-Canada a pu, ainsi que le Haut-Canada, jouir du droit de régler, au moyen de dispositions législatives, ce choix si important. Aujourd'hui on veut les en dépouiller et l'on demande à leurs représentants de sanctionner cette spoliation sans même les consulter.

Hélas ! bien d'autres conquêtes dues aux efforts et au zèle patriotique de citoyens dévoués du Bas-Canada se perdront dans le naufrage de plusieurs de nos institutions.

Le pouvoir judiciaire est l'un des plus importants dans toute organisation politique, mais il l'est encore davantage dans celles où les idées démocratiques ont une large part comme dans celle de ce continent. Si, dans des sociétés comme les nôtres, il est appelé à réprimer l'esprit d'envahissement de corps ou d'individus portés à exagérer leurs privilèges, plus souvent il offre une digue puissante aux entraînements populaires. Aussi, est-il essentiel que l'exercice de ce pouvoir ne soit confié qu'à des hommes éclairés, impartiaux et pénétrés de la sainteté des fonctions qu'ils remplissent pour le bonheur ou le malheur de leurs concitoyens. Rien d'étonnant alors que des hommes qui entendent la liberté comme les Anglais aient environné les fonctions de juge de toutes les garanties qui peuvent en assurer l'indépendance, et se soient réservé le droit d'exercer sur leur conduite, par l'entremise des deux Chambres, un contrôle qui pût se concilier avec leur indépendance.

Cette influence sur leur choix et leur nomination est entièrement ravie aux gouvernements locaux dans le plan de confédération. Le gouvernement fédéral seul nommera tous les juges les plus élevés dans l'échelle judiciaire comme ceux qui le sont moins.

Dans l'idée de l'un des partisans de la confédération, si j'ai bien saisi sa pensée, cette nomination de tous les juges est destinée à former une chaîne ou plutôt un réseau qui s'étendra sur tout le territoire fédéral, l'enlacera et y rendra plus forte l'influence du pouvoir fédéral. Que je me méprenne sur le sens de ces paroles, l'effet n'en sera pas moins celui que je viens de signaler.

Les auteurs du plan de confédération ont exprimé le désir de conserver intacte la législation civile du Bas-Canada et, comme preuve de cette bonne volonté, on soustrait à son gouvernement local, pour le placer dans le domaine exclusif du gouvernement général, l'une des plus importantes parties de cette législation ; tout ce qui regarde le mariage, le fondement de la famille. Cette institution, qu'on l'envisage sous un rapport religieux ou un rapport civil, est une des plus importantes de la société et le législateur, dans le Bas-Canada, ne saurait y toucher qu'avec tout le

respect qu'exigent les convictions religieuses des différentes populations. Eh bien, le contrôle de cette institution sera absolument ravi à la législature locale. Étrangère aux dispositions qu'il plaira à la législature fédérale de décréter sur le mariage et le divorce, elle sera forcée de subordonner sa législation sur l'exercice des droits civils et des droits de propriété qui en résultent à celle du gouvernement fédéral.

Est-ce là sauvegarder la législation civile d'un peuple en arrachant de son code les dispositions qui règlent des matières aussi importantes et aussi vitales ?

Que deviennent tous les travaux de nos codificateurs sur cette partie de leur code ? Ils iront s'ensevelir dans l'oubli avec les travaux remarquables que l'on doit à la plume exercée de l'un des jeunes membres du barreau et qui ont attiré l'attention des codificateurs eux-mêmes.

Et notre jurisprudence civile, par quel tribunal sera-t-elle fixée en dernier ressort ? Par une Cour d'appel organisée par le gouvernement fédéral et composée de juges dont il aura le choix exclusif et dont le plus grand nombre sera étranger à l'étude de nos lois. Telles sont les garanties dont on a jugé à propos d'entourer un des dépôts les plus chers au peuple du Bas-Canada, celui de ses lois.

Maintenant on peut se demander quelle compensation offre le plan de confédération aux gouvernements locaux, en retour des prérogatives importantes et essentielles dont ils sont privés dans ce système.

Le moins qu'on pourrait exiger serait une indépendance complète, dans les affaires purement locales, une entière liberté d'action dans les attributions assez minces qui sont laissées à ces gouvernements.

On réserve au gouvernement fédéral un pouvoir de législation concurrent sur quelques-unes des matières locales avec la disposition expresse qu'en cas de conflit, la législature fédérale l'emportera sur celle des gouvernements locaux.

Quant aux matières qui sont du domaine exclusif de ces derniers, leur pouvoir de législation déjà fort étroit sera susceptible

d'être entravé par le *veto* de la législature fédérale, revêtue du droit de désavouer toute loi décrétée.

Mais, dira-t-on, ce droit de désavouer les lois des législatures coloniales appartient déjà au gouvernement impérial, et le même pouvoir confié au gouvernement fédéral n'est pas une innovation qui doive vous alarmer.

A cela on peut répondre que cette intervention du gouvernement impérial dans les affaires qui sont du ressort des législatures coloniales s'est souvent fait sentir dans le Bas-Canada et a paralysé l'action de sa législature sur des objets de grande importance. (*Applaudissements*).

Ce n'est que depuis qu'en Angleterre l'on a adopté vis-à-vis les colonies un système plus libéral que cette intervention est devenue plus rare. L'époque à laquelle s'est exercé le plus fréquemment ce droit de *veto*, est celle où le gouvernement impérial s'arrogeait sur les colonies un contrôle plus direct et ressemblant sous beaucoup de rapports à celui que le gouvernement fédéral exercera sur les gouvernements locaux eux-mêmes.

Les rapports journaliers qui existeront entre ce dernier et les premiers, l'esprit de jalousie et même de défiance qui augmentera dans la même proportion qu'on aura diminué les attributions des uns pour en revêtir l'autre, fourniront plus d'une occasion au gouvernement central de gérer l'action de la législature locale par le *veto* qu'on lui confie et qui nullifiera cette action dans bien des cas.

S'il était nécessaire d'entraver la législature locale du Bas-Canada, nécessité qui se conçoit d'autant moins qu'on ne lui a laissé que des attributions fort étroites, le *veto* du gouvernement impérial serait encore préférable pour deux raisons : parce qu'il s'exercerait dans une sphère plus élevée, moins accessible aux passions et aux animosités qui agitent trop souvent les sociétés coloniales, et ensuite parce que, dans le cas de conflit et de difficultés que le projet de confédération ne manquera pas de faire naître, le gouvernement impérial comme pouvoir neutre est plus désintéressé que le gouvernement fédéral à agir comme arbitre entre lui et les gouvernements locaux. Ce rôle ne peut appartenir

au gouvernement général, partie intéressée et dans les conseils duquel le Bas-Canada n'aura qu'une bien faible voix. (*Applaudissements*).

Disons que plusieurs des dispositions du plan de confédération décèlent contre les habitants du Bas-Canada un esprit de défiance que ne justifie nullement la libéralité dont tous ses procédés, dans l'enceinte parlementaire ou en dehors, ont toujours été empreints et qui excluent toute idée d'intolérance ou d'antipathie nationale envers leurs co-sujets. (*Applaudissements*).

Il est un objet très important auquel il serait convenable de faire allusion : c'est celui des dépenses qu'entraînera nécessairement le fonctionnement du système de confédération. Mais, comme les chiffres doivent tenir une grande place dans un semblable sujet, je pense qu'il pourrait être traité plus avantageusement dans la presse que dans un discours qui doit déjà vous sembler long.

Qu'il me suffise de remarquer que, nonobstant tous les sophismes que peuvent accumuler nos financiers politiques pour déguiser l'énormité des dépenses qui vont grossir notre dette déjà si lourde, le bon sens des contribuables leur indiquera, plus sûrement qu'aucun raisonnement, que dans un système compliqué et dispendieux comme celui de la confédération projetée, leurs charges, soit sous la forme d'impôts indirects, soit sous la forme de taxes directes, augmenteront dans une proportion excessive. (*Applaudissements*).

Quant à la défense du pays que l'on invoque comme étant une des nécessités de la confédération, je laisse aux stratéges à décider si, en ajoutant quelques centaines de milles à nos frontières, déjà très difficiles à défendre, à cause même de leur étendue, on ajoutera beaucoup aux moyens de défense. (*Applaudissements*).

Mais ce que l'on peut dire sans être versé dans les règles de l'art militaire, c'est que comme l'a déjà observé un homme public, le projet de confédération, au lieu de calmer les dissensions, les jalousies et les difficultés actuelles, en fera naître de nouvelles, et créera un grand mécontentement dans une partie des populations

qu'on se propose de confédérer. Ce qui se passe en ce moment dans les provinces inférieures doit vous en convaincre. Dès lors il est à craindre qu'un plan de confédération élaboré et décrété sans consulter ceux à qui on veut l'imposer et contre le gré d'une partie de la population ne paralyse l'énergie des citoyens et par là même ne rende la défense du pays encore plus difficile qu'elle ne le serait en laissant chaque province se mouvoir dans sa sphère d'activité propre. (*Applaudissements prolongés*).

L'essai que l'on a déjà fait de l'union des deux provinces du Haut et du Bas-Canada, ne me paraît pas avoir été assez heureux pour qu'on veuille l'étendre à toutes les colonies. C'est en vain qu'on s'efforce de la déguiser du nom de confédération. Elle participe plus dans ses traits principaux de l'union législative que d'une confédération fondée sur le principe vraiment fédéral. Cette union *quasi* législative, entière et absolue, quelques-uns même de ceux qui y ont pris part, l'ont annoncée avec une franchise qui contraste avec les réticences de quelques autres de ses auteurs.

Un mot, maintenant, sur les difficultés qui ont existé entre les deux sections de la province et que, pour cette raison, on est convenu d'appeler *sectionnelles*.

C'est au moment même où il eût été facile d'en venir à une solution équitable et satisfaisante de ces difficultés qu'on s'en est emparé pour bouleverser notre régime politique.

Quelques-uns de nos hommes publics qui jusqu'alors avaient refusé au Haut-Canada toute concession relativement à la confédération ont, depuis, jugé à propos de faire une alliance avec un parti dont ils avaient toujours combattu les prétentions à cet égard. À la suite de cette alliance étrange, ils ont accordé au Haut-Canada, relativement aux objets les plus importants de législation, une représentation basée sur la population. Cette concession si imprévue a dû rendre les habitants de cette section plus exigeants qu'ils ne l'ont été à aucune autre époque. Elle est propre aussi à mettre plus d'obstacles au fonctionnement des institutions actuelles. Néanmoins, je pense que si, dans le Haut et le Bas-Canada, des hommes désintéressés, éclairés et ayant à cœur le bien-être de leurs concitoyens, voulaient donner leur at-

tention à ce sujet, ils pourraient convenir d'un plan moins compliqué et moins dispendieux que celui de la confédération pour établir une harmonie durable entre les deux sections de la province. (*Vifs applaudissements*).

Observons que tout changement suggéré dans ce but si louable, si patriotique et si digne de l'attention des hommes d'état, ne devrait l'être qu'à la condition de recevoir le consentement de chacune des deux sections de la province.

Il ne me reste plus qu'à vous remercier de la bienveillance avec laquelle vous m'avez écouté. Je n'ai fait qu'effleurer un sujet qui, par son importance, mériterait d'être approfondi. Du reste, M. le juge Laberge et quelques messieurs qui ont bien voulu assister à cette réunion, seront en état de rendre plus de justice aux parties de mon sujet que je n'ai pu traiter et de jeter plus de lumière sur celle que j'ai traitée.

Le savant orateur reprend son siège au milieu des applaudissements enthousiastes de l'assemblée et reçoit de vives félicitations des personnes qui l'entourent.



À L.J. Papineau

BAnQ-VM, P7, Mic. 3942, p. 1841-1844 ; lettre 1/37

L'honorable L.J. Papineau
Montebello

Montréal, 15 octobre 1869

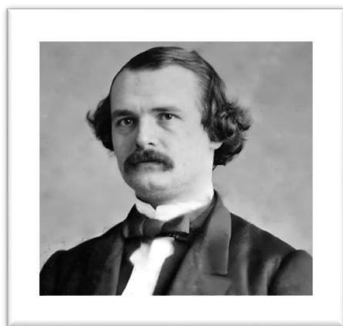
Mon cher cousin,

Il y a déjà quelques jours que je voulais vous écrire ; au moment où j'allais commencer ma lettre, une indisposition m'en a empêché. Depuis, bien des soucis et des soins ne me l'ont pas permis. Je ne doute pas que vous n'ayez pris beaucoup de part à

la douleur que nous a fait éprouver la perte cruelle que nous venons de faire. M. Senécal¹⁵⁶, que j'avais laissé bien mieux quand je suis allé vous voir, était moins bien quand j'ai été de retour. La maladie avait changé de caractère. La jaunisse et l'hydropisie se sont déclarées et ont été bien vite accompagnées de symptômes alarmants. Néanmoins, nous étions loin de soupçonner une fin aussi soudaine. Dans la nuit de samedi dernier, il a fallu s'empresse de lui donner les derniers secours de la religion. Il devait faire la sainte communion le lendemain, pour obtenir les grâces du jubilé, mais son état ne permettait pas d'attendre. Il s'était depuis longtemps préparé à mourir en bon chrétien. Heureux ceux que la foi soutient et fortifie dans ces derniers moments, et je prie Dieu de tout mon cœur de la donner à tous ceux qui n'ont pas le bonheur de la posséder, surtout à ceux qui m'intéressent davantage.

Peu de temps après [avoir] reçu les derniers sacrements, M. Senécal a perdu connaissance entièrement et ne l'a plus recouvrée. Il est expiré après une agonie longue et pénible, dimanche à 2 heures et quelques minutes. Cette agonie était pénible pour ceux qui en étaient témoins, mais le médecin nous assure qu'il n'avait pas la conscience d'aucune souffrance.

¹⁵⁶ Denis-Henri Senécal (1838-1869), né à Montréal, fils de Denis Senécal et de Julie Viger ; poète et avocat, associé à Cherrier & Dorion, il avait épousé (Montréal, 27 septembre 1859) Marie-Louise Cherrier (1840-1917), fille de Côte-Séraphin Cherrier et de Mélanie Quesnel.



Denis-Henri Senécal
1838-1869

Ceux qui ont connu les bonnes qualités de M. Senécal et ses talents remarquables comprendront la douleur de mon pauvre enfant, Louise, qui est inconsolable, et celle de ses amies. Ce n'est que dans les derniers moments qu'elle a perdu l'espoir de le conserver. Cette douleur, nous la partageons tous. Pour moi, je perds un appui à l'âge où j'en avais le plus de besoin. Dieu sait bien et me donne la force nécessaire pour être encore utile à mes pauvres enfants.

M. Senécal avait fait preuve du plus grand dévouement et de l'affection la plus tendre pour ma pauvre Louise, surtout dans les maladies si cruelles qu'elle a souffertes. En retour, il a reçu de son épouse si faible tous les soins que son état de souffrance exigeait. Jour et nuit, elle les lui a prodigués avec un dévouement admirable et un courage étonnant. La mère de Mme Senécal, cette mère si affligée, a partagé le dévouement de Louise. C'étaient surtout ces personnes que M. Senécal désirait avoir constamment auprès de lui. Nous avons tous voulu lui être utiles, et ses amis n'ont pas manqué d'offrir leurs services.

Le jour des funérailles de M. Senécal, le Dr Leman¹⁵⁷ m'a appris que votre frère Toussaint¹⁵⁸ avait éprouvé une attaque de paralysie. Il a voulu voir le Dr Leman, qui l'a laissé mieux. L'attaque a été légère et n'aura, je me flatte, aucune suite fâcheuse.

L'époque s'approche où vous allez revenir à Montréal avec votre famille. Je me flatte bien que l'on ne vous laissera pas en arrière, et que la bonne demoiselle Ézilda vous ramènera avec elle et les chers petits-enfants. Faites-lui mes meilleures amitiés. Je suis toujours reconnaissant de ses attentions et des marques de bienveillance que je reçois de vous et de Mme Papineau, du bon M. Bourassa pendant notre séjour à Montebello. Je lui offre aussi, à lui ainsi qu'à M. le curé de Bonsecours, amitiés et saluts.

Veuillez agréer vous-même l'assurance des sentiments d'affection, d'estime et de dévouement avec lesquels je suis toujours votre affectionné parent et ami.

C.S. Cherrier

P.-S. Je compte trop peut-être sur vos bons yeux en griffonnant comme je le fais ; d'un autre côté, je ne saurais mieux faire. Avant de fermer ma lettre, j'ai voulu voir le Dr Leman. N'ayant reçu aucune nouvelle de Toussaint, il en conclut qu'il est mieux, car s'il était plus malade, il devait le mander au docteur.



¹⁵⁷ Joseph Leman (1842-1885), médecin et marchand, fils de Dennis Sheppard Leman, médecin, et d'Honorine Papineau (nièce de LJP).

¹⁵⁸ Toussaint-Victor Papineau (1798-1869), prêtre en 1823. Jeune frère de LJP. Il mourra dans le presbytère de Pointe-aux-Trembles près de Montréal. Georges Aubin, *Radical jusqu'aux dents, Toussaint-Victor Papineau, éléments biographiques* (édition de 2022).

À Louise Cherrier

BAnQ-VM, P231, Mic. 6399

Madame D.H. Sénécal

Pointe-à-Pic

Montréal, 19 juillet 1879

Ma chère Louise,

Je ressentirais beaucoup plus la privation que me cause ton éloignement de nous, si je n'avais pas l'espoir bien fondé que ton séjour à La Malbaie te rendra la santé. Je suis heureux de penser que la société de Mme Papineau¹⁵⁹ y contribuera autant que l'air de la mer. Quant au prochain, je pense qu'il est un peu écharpé dans vos conversations.

Il est singulier, ce prochain. Il dit un mot de tout le monde et ne voudrait pas que l'on en dît de lui. Mais il trouvera toujours gens disposés à user de représailles. Du reste, j'aime à croire que vous aurez soin de sanctifier vos médisances par l'intention de corriger le prochain de ses défauts en les faisant connaître.

Que n'ai-je plus de vigueur pour m'enfoncer avec le juge Papineau dans les Laurentides, contempler les cataclysmes dont ces montagnes offrent sans doute des traces ; herboriser, admirer les fleurs sauvages et en savourer le parfum. Quelques-unes de ces fleurs peuvent rivaliser avec mes fleurs cultivées par la civilisation.

En attendant d'autres amusements, je suis sûr que Marie-Louise s'amuse fort bien de la société des [?] journallement [?]. Je serais en peine probablement de décider à laquelle des deux il faudrait adjuger le prix de sagesse. Je l'offrirais ce soir à Victor¹⁶⁰. Il serait juge compétent, car il me paraît fort en fait de sagesse.

¹⁵⁹ Louisa Trudeau, épouse d'Augustin-Cyrille Papineau, juge.

¹⁶⁰ Victor Papineau, fils du juge Papineau et de Louisa Trudeau.

Tu peux choyer Marie-Louise¹⁶¹ à ton gré, la gâter même, sans craindre la sévérité du grand-père qui entend qu'on élève les petits enfants d'après les prescriptions de l'Ancien Régime, un peu sévère, je l'avoue, pour l'époque actuelle. Je te laisse le soin de l'adoucir.

Le bon M. Verreau¹⁶², l'excellent ami, est venu hier soir, pensant bien que votre départ nous a laissés dans un isolement qu'il venait partager avec nous quelques instants.

La bonne Philomène s'offre de redoubler de soins et de complaisance pour son vieux père. Elle veut à toute force que, sous le rapport des attentions de toute sorte, ton absence ne me laisse rien à désirer. Je désire, pendant cette absence, faire voir à Philomène les différentes parties du pays, j'entends des petits [?] qui environnent Montréal. Aujourd'hui, nous irons jusqu'à la petite chapelle de la Côte Saint-Luc. C'est une visite que nous avons faite ensemble et qui t'a plu, c'est un mérite de plus qu'elle a à mes yeux.

Tu auras sans doute de la peine à déchiffrer ma lettre, mais songe que je n'ai pas M. Chauveau pour me donner des leçons d'écriture.

Il m'a fallu interrompre ma lettre pour aller à la banque et chez M. Barnard, où j'ai vu M. Monk qui vous a vues à Québec et a pu me donner de vos nouvelles. Il est contrarié de ne pouvoir se rendre à La Malbaie avant quelques jours. Je dus croire qu'il serait retenu à Québec avec M. Barnard mardi prochain. Dis à Marie-Louise que c'est dans mon intérêt, comme dans celui des autres

¹⁶¹ Marie-Louise-Denise Senécal (1860-1911) fille unique de Denis-Henri Senécal et de Louise Cherrier, épousera (Montréal, Saint-Jacques, 7 janvier 1880) Frederick Debartzch Monk, avocat, fils de Samuel Cornwallis Monk et de Caroline Debartzch. Petite-fille de Côme-Séraphin Cherrier, *Le Devoir*, 11 septembre 1911, p. 6.

¹⁶² Hospice-Anthelme Verreau (1828-1901), prêtre en 1851. Deuxième président de la Société historique de Montréal, après Jacques Viger ; principal de l'École normale Jacques-Cartier.

citoyens de Montréal, que ces messieurs doivent s'opposer aux demandes excessives de notre corporation.

Je ne puis terminer cette lettre, fort peu intéressante, sans te dire de saluer M. le juge et Mme Papineau¹⁶³ et de leur dire combien je suis sensible à toutes les complaisances dont toi et ta fille êtes l'objet de leur part. Je les en remercie de nouveau. Mes amitiés à Mlle Marie¹⁶⁴ et à M. Victor. Pour Marie-Louise, je l'embrasse en même temps que j'embrasse sa bonne petite maman. Mille amitiés de la part de Philomène. Tout notre monde est nommé. Orphée¹⁶⁵ vous souhaite santé et contentement.

Adieu, chère petite Louise. Ton affectionné père.

C.S. Cherrier



¹⁶³ Ce juge est Augustin-Cyrille, dit Auguste, Papineau (1828-1915), marié avec Louisa Trudeau. « Comme tu es loin, je vais faire la petite indiscretion de te dire que Marie-Louise Senécal est engagée au jeune Monk. C'est sa mère qui me l'a dit et je t'assure qu'elle trouve cela vite. Le mariage n'aura pas lieu avant un an. Marie-Louise est venue ici hier soir avec Augustine, et elle m'en a parlé bien ouvertement. Elle ne pouvait manquer de trouver des prétendants, et elle aurait pu faire moins bien. C'est un jeune homme chrétien, travaillant, ayant des talents et bien élevé. Mais elle est jeune tout de même ! Sa mère et elle se proposent de venir à La Malbaie avec nous, et je pense que le jeune homme viendra aussi. » Louisa Trudeau à Gustave Papineau, son fils, 15 juin 1879. Voir Louisa Trudeau, *Correspondance 1854-1901* (édition de 2023).

¹⁶⁴ Marie Papineau, fille d'Augustin-Cyrille Papineau et de Louisa Trudeau.

¹⁶⁵ Orphée – née *Orpha* – Nadeau (1825-1903), une des cinq domestiques de la famille de Côte-Séraphin Cherrier. Recensement du Canada, 1861.

À Louise Cherrier

BAnQ-VM, P231, Mic. 6399

Montréal, 23 juillet 1879

Ma chère Louise,

Nous avons été heureux d'apprendre par ta lettre à Philomène que vous étiez confortablement installés à l'hôtel Chamard.

J'ai atteint hier ma quatre-vingt-unième année. Une aussi longue vie laisse bien des souvenirs, les uns douloureux, les autres agréables. Mon imagination se nourrit de tous ces souvenirs et je vis autant dans le passé que dans le présent. Quand je songe aux épreuves dont ma vie, comme celle des humains, a été traversée, je bénis la Providence de m'avoir ménagé dans ma vieillesse une consolation aussi grande que celle d'avoir des enfants pleins de tendresse pour moi, et d'un dévouement dont j'ai la preuve tous les jours. Vous n'avez pas voulu laisser passer l'anniversaire de ma naissance sans m'en donner une nouvelle preuve. Je vous en remercie de tout mon cœur. Je te prie d'offrir mes meilleurs remerciements à ma chère petite Marie-Louise pour le beau et *color print* bouquet que l'on m'a donné de sa part. Elle aussi m'est un enfant dévoué, et je fais tous les jours des vœux pour son bonheur.

Mon excellent ami, monsieur Verreau, est venu passer la soirée avec nous, et il m'a bien promis, à l'occasion de l'anniversaire de ma naissance, de m'inclure dans le *memento* de la messe, ainsi que toute ma famille.

Monsieur le juge Monk¹⁶⁶, sa dame et leur plus jeune fils font partie maintenant de votre agréable réunion à laquelle on ne peut assurément appliquer l'adage « que plus on est de fous, plus on rit ». Certes vous formez une réunion de juges dans laquelle on ne peut que pratiquer la sagesse, ce qui pourtant ne doit pas empê-

¹⁶⁶ Le juge Samuel Cornwallis Monk (1814-1888), Caroline Debartzch (1819-1889), sa dame, et Frederick Debartzch Monk (1856-1914), leur plus jeune fils.

cher de rire parfois. Je pense même que vos deux juges se dépouillent quelquefois de leur gravité pour se livrer à la gaieté. C'est même un point d'hygiène qu'il ne faut pas négliger quand on va aux cours. Il doit même être permis de s'égayer aux dépens du prochain, quand cela contribue à la santé. Augustine va vous rejoindre aussi. C'est elle, Marie-Louise et Marie, qui doivent donner le signal de tous les actes de sagesse dont l'hôtel Chamard offrira l'exemple pendant votre séjour. Marie-Louise est sans doute un peu contrariée du retard de M. Monk à se rendre à La Malbaie. Je pense qu'il ne pourra peut-être s'y rendre qu'à la fin de la semaine. Je crois que Marie-Louise ne songe point que le jeune frère ait le désir de supplanter l'aîné¹⁶⁷. Celui-ci est trop bien planté, je dirais enraciné pour être supplanté.

Je suis allé avant-hier pour aller offrir mes condoléances à la sœur Saint-Alex, notre voisine : elle venait de partir pour Québec avec une autre sœur Saint-Ignace. L'une et l'autre ont perdu plusieurs parents et alliés dans l'affreuse catastrophe de la Pointe-aux-Trembles¹⁶⁸, dont vous aurez lu les détails nouveaux dans les journaux. À son retour, nous irons, Philomène et moi, la saluer.

Nous n'avons pas besoin de la pluie et du vent du nord-est, que nous éprouvons aujourd'hui, pour penser à nos voyageurs. Mais ce mauvais temps nous ferait craindre pour eux l'humidité et le froid. Si tu ne nous avais pas rassurés en nous mandant que vous pouvez souffrir à la chaleur du soleil, quand il juge à propos de vous la refuser. Un feu de cheminée est toujours agréable, il contribue à alimenter la conversation. Je pense pourtant que vous n'avez pas besoin de moyens, c'est facile pour la faire aller.

Mes respects à messieurs les juges, et mille choses agréables de ma part et de celle de Philomène à Mme Monk et Papineau. Philomène et moi t'embrassons, ainsi que notre chère Marie-Louise. Orphée, la bonne Orphée pense à vous autres et est toujours prête à gâter Marie-Louise. Ne te fatigue pas à m'écrire.

¹⁶⁷ L'aîné des enfants Monk est Edward Cornwallis Monk (1848-1883), avocat.

¹⁶⁸ Un yacht, transportant 15 personnes, parti de Pointe-aux-Trembles (Neuveville) chavira au large, le 18 juillet 1879, entraînant la mort de plusieurs d'entre elles. *Le Canadien*, 22 juillet 1879, p. 2.

Seulement quand tu écris à Philomène, accuse la réception de mes lettres, et lis-les seule, avant d'en communiquer ce que tu juges à propos, au cas que je te mande quelquefois des choses qui ne sont que pour toi.

Adieu, chère enfant. Ton affectionné père.

C.S. Cherrier



À Charles Champagne¹⁶⁹
BAnQ-Q, P43/2

Charles Champagne
Écuyer, M.P.P.
Québec

Montréal, 14 juin 1881

Monsieur,

Je suis heureux, comme doyen de la faculté de droit de l'Université Laval à Montréal, de vous témoigner le sentiment de reconnaissance qu'elle éprouve pour la conduite indépendante dont vous avez fait preuve en vous chargeant du bill de l'Université. La faculté tient aussi à vous féliciter du talent avec lequel vous avez conduit cette mesure et du succès qui a couronné vos nobles efforts, succès qui en sera la récompense.

Veuillez agréer l'assurance de la considération distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre dévoué serviteur.

C.S. Cherrier

¹⁶⁹ Charles Champagne (1838-1907), député conservateur dans Deux-Montagnes. Docteur en droit *honoris causa* de l'Université Laval en 1881. *DPQ*.

À Louise Cherrier
 BAnQ-VM, P231, Mic. 6399

Madame D.H. Senécal
 Pointe-à-Pic

Montréal, 31 juillet 1879

Ma chère Louise,

Il est entendu que les enfants ne doivent plus obéir aux parents. Je t'avais recommandé de ne pas te fatiguer à m'écrire, et voilà que tu me désobéis. Cependant, comme cette désobéissance m'a valu une bonne et aimable lettre de ta part, je ne me sens guère disposé à te la reprocher.

Pendant que madame Routhier¹⁷¹ désire remplir son salon de figures des quatre parties du monde et organise des pique-niques où la jeunesse se livre à la gaîté, Philomène et moi faisons des pèlerinages. Nous sommes allés à la petite chapelle de la Côte Saint-Luc, où nous sommes allés ensemble il y a quelque temps. Comme j'étais en compagnie d'une sainte, on n'a fait aucune difficulté de me donner la clef de la chapelle, et nous y sommes entrés pour faire une petite prière et recommander à la Providence nos voyageurs de La Malbaie.

Mardi dernier, sur l'invitation des sœurs de la Congrégation et en compagnie du bon monsieur Verreau, nous sommes allés à Villa-Maria et avons visité la chapelle du pensionnat, très joliment décorée et renfermant un autel de marbre très riche. Nous avons aussi visité la plus grande partie de la nouvelle bâtisse. C'est un édifice immense, situé dans l'un des plus beaux sites ; parmi les sœurs qui nous accompagnaient se trouvaient la sœur Sainte-Caroline (Mlle Bovey) et une sœur qui était au couvent de ton temps. C'est une demoiselle Trudelle¹⁷², nommée en religion sœur

¹⁷¹ Clorinde Mondelet. Adolphe-Basile Routhier (1839-1920), écrivain, avocat, juge, a épousé (Québec, 12 novembre 1862) Clorinde Mondelet, fille unique de Jean-Olivier Mondelet, avocat, et d'Élisabeth Routhier. *DBC*.

¹⁷² Émélie Trudel, sœur Sainte-Célestine dans la Congrégation de Notre-

Sainte-Célestine. Quand je lui ai demandé son nom de religion, elle m'a répondu qu'elle était une petite sœur indifférente, c'est-à-dire de peu d'importance ; et cependant elle a la réputation d'être très capable et fait les classes les plus hautes. Sa modestie et ses manières m'ont beaucoup plu et m'ont inspiré un intérêt dont je devais me défendre peut-être comme une autre infidélité à la Reine Thomassine. J'en conserve un petit remords dont je veux me débarrasser en allant saluer la supérieure du Sacré-Cœur aussitôt que je le pourrai.

Avant-hier, nous avons offert nos condoléances à la sœur Sainte-Alix, notre assidue voisine. Parmi les victimes du terrible accident de la Pointe-aux-Trembles dont vous aurez lu les détails nouveaux dans les journaux, se trouvaient plusieurs de ses parents ou alliés : la sœur nous a fait un tableau touchant du deuil et de l'affliction profonde dans lesquels ce funeste accident a plongé tant de familles. Nous avons assuré cette sœur, si affligée elle-même, de la part que nous prenions à sa douleur.

Tu vois que notre temps se partage entre les pèlerinages aux chapelles et la visite des affligés. Voilà ce que c'est que de vivre dans la compagnie des saints. Du reste, je pense que le dévouement de notre sainte¹⁷³ pour son vieux père, tous ses soins pour adoucir les inconvénients qui accompagnent la vieillesse lui seront plus méritoires que les pèlerinages et lui procureront dans le ciel une récompense que tu partageras comme tu partages son dévouement pour moi.

M. Monk avait eu l'attention de m'écrire de Québec relativement à un objet qui m'intéresse. Je lui ai écrit, le jour même où j'ai reçu sa lettre, pour l'en remercier. J'ignore s'il était encore à Québec quand elle y est parvenue. Je tiens à ce qu'il sache que j'ai été

Dame.

¹⁷³ C.S. Cherrier écrit que sa fille aînée Philomène est une sainte. Le culte de sainte Philomène, martyrisée en l'an 304, canonisée en janvier 1837 par le pape Grégoire XVI, sera victime de sa légende et l'Église va la rayer du calendrier liturgique en 1961. Philomène Cherrier est née en 1836 et Philomène (sainte) a été canonisée en 1837.

sensible à son attention. Fais-lui mes amitiés et dis-lui que je serai heureux de le revoir.

Des salutations très cordiales de ma part et de celle de Philomène à toutes vos compagnes et compagnons de voyage. Embrasse pour moi notre chère petite Marie-Louise. Qui va lui donner la dose de sagesse la plus forte : le juge Papineau ou l'avocat M. Monk ? Elle va nous revenir bien sage, trop sage, non. L'excès en tout ne vaut rien, même en sagesse. Je crois volontiers qu'elle sera de mon avis sous ce rapport.

Depuis quelques jours, la chaleur est assez forte et, comme nous ne sommes pas égoïstes, nous ne cessons de songer que vous jouissez d'une température plus tempérée.

Tout en te remerciant de ton affectueuse lettre, je te force de nouveau de ne pas te fatiguer à m'écrire. Un bulletin de santé, comme tu as envoyé à Philomène, me suffira. C'est bien assez que je te donne la fatigue de lire mes longues lettres. En relisant celle-ci, j'hésite presque à te l'envoyer, tant elle me paraît difficile à déchiffrer. Je compte sur les bons yeux de Marie-Louise pour t'aider à la lire.

Depuis votre départ, l'excellent ami M. Verreau est venu plusieurs [fois] nous voir dans la soirée et nous donner des nouvelles preuves de son attachement pour nous.

Adieu, chère petite Louise. Fais provision de santé ; fais même, comme ledit M. Campion, la bête, et il te restera encore assez d'esprit pour rivaliser avec ceux qui ne veulent pas s'en dépouiller par amour de santé.

Je t'embrasse de tout cœur et suis toujours ton tendre et dévoué père.

C.S. Cherrier



À P.J.O. Chauveau

BAnQ-VM, P231, Mic. 6399

Montréal, 31 décembre 1881

Cher monsieur,

Je vous suis très reconnaissant de la lettre dans laquelle vous nous avez mandé que Mme Vallée¹⁷⁴ était mieux. Mes enfants et moi sommes heureux d'apprendre qu'elle est en bonne voie de rétablissement.

Le juge Monk et sa dame ont suivi votre exemple. Leur voyage consiste à aller à l'hôtel Windsor, où l'on juge que madame Monk n'aura pas le trouble sans lequel il est difficile de tenir maison. On croit que cela suffira pour rétablir sa santé.

À la fin d'une année, on prend la résolution de mieux faire l'année suivante. Moi, celle que je prends pour celle qui va commencer : afin de concilier ce que nous devons à notre conscience, avec le plaisir d'entendre votre aimable lecteur et éloigner de mon âme tout danger dont Montréal n'est pas plus exempt que La Malbaie, j'ai songé à organiser un cours de lecture comme suit :

¹⁷⁴ Honorine Chauveau (1854-1938), fille de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau – shérif de Montréal, 1^{er} premier ministre de la province de Québec, ancien président du sénat au Canada, commandeur de l'ordre de Pie IX, Chevalier de Saint-Grégoire le Grand, professeur de droit à l'Université Laval de Montréal – et de défunte Flore Masse, a épousé (Québec, 30 avril 1878) Arthur Vallée, médecin et chirurgien, fils de Prudent Vallée, menuisier, et d'Henriette Cazault. *DBC*.



Honorine Chauveau (Mme Vallée)
1854-1938

Au commencement de chaque séance de lecture, nous lirons un chapitre de *l'Imitation de J.C.*, le plus beau livre qui soit sorti de la main des hommes, a dit Fontenelle¹⁷⁵.

On pourra ensuite lire quelque'une des homélies les plus éloquentes des Pères de l'Église, telle que celle de saint Jean-Chrysostome, cette bouche d'or¹⁷⁶.

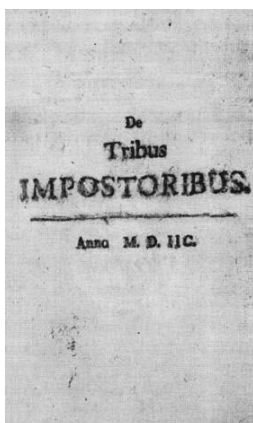
La lecture de J.J. Rousseau contre les spectacles ne manquera pas d'à-propos. Du reste, elle ne nous empêchera pas de lire *Athalie* de Racine, devant lequel, suivant un écrivain, tous les théâtres devraient s'incliner.

Nous emprunterons même deux incrédules, les sages maximes que l'on rencontre quelquefois dans leurs ouvrages, telles que

¹⁷⁵ Bernard Le Bovier de Fontenelle (1657-1757), écrivain français originaire de Normandie ; de l'Académie française. « Ce livre, le plus beau qui soit sorti de la main d'un homme, puisque l'Évangile n'en vient pas. » Fontenelle, *Vie de Corneille* ; *Œuvres*, 1825, t. IV, p. 219.

¹⁷⁶ Saint Jean-Chrysostome, né à Antioche, prédicateur, Père de l'Église, archevêque de Constantinople, mort en 407. Le nom est composé de deux mots grecs : *χρυσός* (or) et *στόμα* (bouche).

celle-ci, de Voltaire : « Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer¹⁷⁷. »



Traité des trois imposteurs

Première édition avec la fausse année 1598

Celle-ci, de J.J. Rousseau : « Il faut des romans aux peuples corrompus¹⁷⁸. » Les romans sont peut-être la dernière instruction à donner à un peuple assez corrompu pour que tout autre lecture lui soit inutile. Les païens nous en fournissent quelques-unes bonnes à répéter à notre époque, telle que celle de Plutarque qui, si ma mémoire ne me fait pas défaut, a dit quelque part que les romans sont une vraie peste.

Après avoir mis à contribution les littératures sacrée et profane, nous nous garderons bien d'oublier la littérature canadienne. Nous lirons de temps à autre quelques-unes de ces ai-

¹⁷⁷ Voltaire, *Épître* N° 104, (1769), en réponse au *Traité des trois imposteurs*, attribué à Paul Henri Thiry, baron d'Holbach ; ces trois imposteurs étant Moïse, Jésus et Mahomet.

¹⁷⁸ « Il faut des spectacles dans les grandes villes, et des romans aux peuples corrompus. » J.J. Rousseau, *Julie ou la Nouvelle Héloïse* (1761), Préface.

mables légendes dont nous avons si bien goûté le charme et, en considération de leur mérite, nous pardonnerons à leur auteur d'avoir écrit un roman.

Nous aurons l'attention de dessécher le gosier du *lecteur* par un verre d'eau sucrée. Il a naturellement assez de verve et d'entrain pour n'être pas obligé d'avoir recours aux stimulants.

J'oubliais de vous dire de communiquer au Dr Vallée mon plan de lecture. Pour peu qu'il tienne encore aux classiques, il l'approuvera sans doute.

Il ne me reste plus, à la veille de la nouvelle année, qu'à vous offrir, ainsi qu'à votre aimable et estimable famille, les vœux que mes enfants et moi adressons au ciel pour qu'à des épreuves bien cruelles succèdent des jours plus heureux. [...]

[C.S. Cherrier]



À Louise Cherrier

BAnQ-VM, P231, Mic. 6399

Montréal, 20 avril 1882

Ma chère petite Louise,

Un mot à la hâte. Après ton départ, Philomène, Marie-Louise et moi sommes allés faire quelques visites chez le juge Berthelot¹⁷⁹. Les dames étaient sorties. Madame de Salaberry était au lit et sa demoiselle n'était pas à la maison. Au Windsor, Mme Monk n'y était pas non plus ; nous l'avons retrouvée chez son fils malade que je désirais voir. Mme Monk ne m'a paru aussi abattue que je l'imaginais. Son regain d'espoir traverse sans doute son cœur de

¹⁷⁹ Joseph-Amable Berthelot (1815-1897), avocat et juge ; ancien associé de L.H. La Fontaine. À la retraite, il demeurait à Montréal, Beaver Hall Square.

mère, ce qui est bien naturel. Quant au malade, il était souffrant, moins cependant que la fois précédente. Il conservera toujours sa belle et sympathique figure. Je lui ai promis de l'aller voir de temps à autre pendant sa réclusion, ce qu'il a paru goûter. M. Murphy, le Parisien, était là. Je n'ai jamais vu de Parisien aussi silencieux. Il n'a pas prononcé une seule parole, ce que je te dis à l'oreille, car il est des calomniateurs qui oseraient dire que je ne lui avais pas donné le temps de parler, et cependant j'ai été très sobre de paroles. Du reste, on dit que ce Parisien est fort aimable mais très timide. Je ne puis croire que mon aspect fort peu imposant lui en ait imposé.

La sainte a plusieurs dons précieux, joint celui de prophétie, l'apanage des fidèles dans la primitive Église. Elle n'a cessé hier de dire que madame juge Papineau viendrait dans la soirée : prédiction accomplie. Elle est venue avec Augustine¹⁸⁰. Le juge est passé, après une promenade, faire partie de la réunion. M. Chauveau l'avait précédé. Il a parlé de ses vacances de Dominicain. Madame Papineau lui a dit qu'il était trop âgé pour être reçu dans l'ordre, nouveau grief rare, il a pris note comme un homme qui ne veut pas l'oublier et a le désir de s'en venger. En attendant, il s'est excusé de n'avoir pas assisté au bazar des orphelins, et a accompagné cette excuse de quelques dollars, elle se verrait n'être pas accueillie favorablement.

Le mot de madame Papineau ne laissera pas une trace aussi profonde que la *trash* du juge Monk. M. Chauveau l'a rappelé hier soir sans pourtant nommer celui qui s'en était servi. Je crains que si jamais l'auteur de ce malheureux mot se sent coupable de quelque faute méritant la peine capitale, le shérif¹⁸¹ ne délèguera à personne ses fonctions d'exécuteur et qu'il les remplira avec le sentiment que le bon homme prête aux dieux, savoir que la vengeance est leur plus douce jouissance.

Hier soir, j'ai dit que nous étions dans la maison témoins d'un phénomène singulier. Le déplacement d'une bien petite créature

¹⁸⁰ Augustine Bourassa (1858-1941), fille de Napoléon Bourassa et d'Azélie Papineau, demeure alors chez le juge Papineau et Louisa Trudeau.

¹⁸¹ Le shérif : P.J.O. Chauveau.

(de taille seulement, cela s'entend) avait laissé un grand vide. Sans examiner si cela était conforme aux lois de la physique, tout le monde a cru à ce phénomène.

Mille amitiés et bonnes choses de ma part et de celle de Philomène à madame et monsieur Larocque¹⁸², sans oublier Léonide¹⁸³. Je suis heureux d'apprendre qu'il est mieux portant.

Embrasse les petits enfants et madame Larocque. Philomène et moi t'embrassons sur les deux joues.

Ton affectionné et très affectionné père.

C.S. Cherrier

Philomène dit que tu pourras bien me déchiffrer. Je le souhaite.



À Louise Cherrier

BAnQ-VM, P231, Mic. 6399

Madame D.H. Senécal
L'Assomption

Montréal, 27 avril 1882

Ma chère petite Louise,

En attendant les nouvelles que probablement nous aurons de toi aujourd'hui, je commence un bout de lettre que je ne mettrai à la poste que demain.

¹⁸² Louis-René-Hertel Larocque a épousé (L'Assomption, 7 avril 1874) Marie-Anne Lilia d'Irumberry de Salaberry,

¹⁸³ Léonide d'Irumberry de Salaberry, avocat, frère de Lilia. Au recensement canadien de 1881 à L'Assomption, il est âgé de 30 ans.

Hier, Marie-Louise a fait quelques visites chez des dames de la société anglaise. Elle s'est fait accompagner de la petite et de sa bonne ; bien entendu que pendant la visite la bonne et l'enfant sont demeurées dans la voiture, ce qui n'empêchera pas la légende de dire que Marie-Caroline¹⁸⁴ a été lancée dans le grand monde de bonne heure, puisque enfant elle accompagnait sa mère dans ses visites. C'est le rôle que la légende joue ordinairement.

Madame Papineau, Augustine s'étaient donné rendez-vous chez nous pour entendre la lecture de *L'Apôtre* par M. Chauveau. Mme Papineau a fait dire dans l'après-midi qu'elle ne pourrait venir, retenue à la maison par un curé de campagne. Ainsi voici l'apôtre saint Paul, ce grand apôtre des nations, qui a dû céder son tour à un curé de campagne, ce qui est contraire à toutes les règles de la hiérarchie ecclésiastique. Pourquoi aussi avoir travesti le grand apôtre en tapissier, suspendu à son plafond doré, pour y enfoncer des clous dorés ? Ce travestissement ne me va pas. J'aime bien mieux voir saint Paul occupé d'un modeste travail, celui de construire des tentes pour subvenir à son existence, sans être à charge aux fidèles.

Tout mon verbiage te prouve que je n'ai rien de bien intéressant à te mander.

Je reprendrai ma lettre plus tard.

28 avril 1882. Je continue ma lettre. Philomène a reçu hier la tienne. Je n'ai pas besoin d'ajouter combien il nous a été agréable d'apprendre que le changement d'air commence à te faire du bien. Je me flatte qu'il te débarrassera de ce mal de tête nerveux qui te fatigue continuellement. L'air de L'Assomption me paraîtra le plus salubre du monde, s'il te rétablit.

Philomène et moi continuons à faire nos visites du jour de l'An. Aujourd'hui que l'on introduit tant de nouveaux usages, je ne vois pas pourquoi on ne changerait pas l'époque des visites, que l'on

¹⁸⁴ Marie-Caroline Monk (1881-1955) arrière-petite-fille de C.S. Cherrier. *La Presse*, 2 juillet 1955, p. 40.

fait dans une saison bien froide, pour la remettre au temps où la température est plus douce.

Le médecin dit que M. Walley¹⁸⁵ est mieux ; néanmoins il est toujours bien souffrant. La petite fille de Marie-Louise vient toujours nous voir, sûre d'un accueil bien cordial. Son frère, le bon homme, comme l'appelle Philomène, s'embellit, suivant elle, de plus en plus. Bientôt il lui faudra emprunter les expressions d'admiration de la bonne pour exprimer la sienne.

Nous te recommandons spécialement de ne pas te fatiguer à nous écrire. Nous nous rappellerons le dicton : « Point de nouvelles, bonnes nouvelles. » Comme je t'écris aujourd'hui, Philomène t'écrira plus tard.

M. Chauveau te salue. Si tu n'étais pas pour venir faire bientôt un petit séjour à la maison, il t'aurait écrit une lettre en style épistolaire. Ce sont ses expressions. Il a ajouté qu'il n'aurait pas exigé de réponse ; ce qui est conforme à mon désir, car je ne veux pas en exiger moi-même. Je désire un repos absolu pour toi.

Mille amitiés à M. et Mme Larocque et à Léonide. Philomène et moi t'embrassons.

Ton affectionné et très affectionné père.

C.S. Cherrier

P.-S. Ma lettre était tellement illisible que je l'ai fait copier par un meilleur écrivain très disert. Du reste, elle ne contient rien de confidentiel.



¹⁸⁵ Walley : Edward Cornwallis Monk (1848-1883), avocat, deuxième fils du juge S.C. Monk et de Caroline Debartzch. Il a épousé (Montréal, 18 avril 1871) Mary Murphy, fille d'Edward Murphy, marchand, et de défunte Elisabeth McBride.

À Louise Cherrier

BAnQ-VM, P231, Mic. 6399

[À L'Assomption]

Montréal, 15 mai 1882

Ma chère petite Louise,

Après avoir laissé le bateau, Philomène et moi avons été faire une promenade. Quoique le ciel fût nuageux par moments, le soleil paraissait souvent, et chaque fois nous disions : Louise aura du beau temps pour se rendre. Ainsi nos pensées t'ont accompagnée pendant ton voyage et jusqu'à L'Assomption où nous espérons que tu t'es rendue heureusement.

À l'exemple de Don Quichotte, qui se donnait comme redresseur de tous les torts, je me donne comme redresseur, sinon des torts (ils sont trop nombreux à notre époque), des erreurs. En voici une que je tiens à corriger. Nous pensions que Morin, le blagueur, le menteur, ce sont les titres qu'on lui donne ; moi, plus poli, je dis : Morin le conteur, n'avait qu'un enfant, une fille mariée à M. Labelle¹⁸⁶, l'organiste. Il a eu 12 enfants dont 7 sont encore vivants. L'une de ces demoiselles, qui causait avec M. Chauveau, lui a dit que son père ne s'était jamais remarié et que ses enfants l'en avaient empêché. Ce sont les enfants qui aujourd'hui font la loi aux parents. Donc je dois songer à faire la volonté de mes enfants et non la mienne. Voici une conséquence logique.

Madame de St-Ours et sa famille sont en ville. Nous irons les saluer aujourd'hui ou demain.

¹⁸⁶ Jean-Baptiste Labelle (1825-1898), musicien, compositeur, organiste à Boucherville, Chambly et Montréal (église Notre-Dame). Fils de Jean-Baptiste Labelle, charron, et de Marie Alain, il a épousé (Québec, 23 octobre 1860 – 2^e mariage) Eugénie-Henriette Morin, fille mineure de Pierre-Louis Morin, chanteur, originaire de Nonancourt (Eure), et d'Isabelle-Éloïse McDonnell. Le « conteur » Pierre-Louis Morin (1811-1886) était aussi arpenteur, architecte, dessinateur, ingénieur civil, membre de la Société géographique de France et créateur d'images mythiques.

16 [mai 1882]. Je continue ma lettre. Dimanche soir, nous n'avons vu que M. Beudet et M. Chauveau, qui n'avaient rien de nouveau à nous apprendre, mais dont la conversation est toujours intéressante.

Hier soir, M. Chauveau nous a lu une lettre du Dr Vallée et une autre de son épouse. Ces lettres ont toujours quelque chose d'intéressant ou d'amusant. Il nous en a lu aussi une de Pierre¹⁸⁷, son fils aîné, fort joliment écrite et remplie de sentiments affectueux pour son père. Quand on a d'aussi bons et dévoués enfants que les miens, l'on ne peut qu'être touché du dévouement filial.

3 heures p.m. Je n'ai aucune nouvelle de M. Verreau. Quant à toi, je ne suis pas surpris de n'en avoir pas, puisque tu nous as avertis que probablement on [n'en] aurait pas avant demain. À demain donc. En attendant, moi et Philomène t'embrassons sur les deux joues et de tout notre cœur. Mille amitiés à M. et à Mme Larocque. Embrasse pour moi leurs petits enfants.

Ton très affectionné père.

C.S. Cherrier



¹⁸⁷ Pierre Chauveau (1845-1920) est le fils aîné de P.J.O. Chauveau et de Flore Masse ; il a épousé (Carleton, Bonaventure, 27 septembre 1869) Martha Meagher, fille de John Meagher, député, marchand, juge de paix, et de Marie-Anne Drake.

À Louise Cherrier

BAnQ-VM, P231, Mic. 6399

[À L'Assomption]

Montréal, 22 mai 1882

Ma chère petite Louise,

Nous avons eu un double plaisir, la semaine dernière, celui de voir M. LaRocque et celui d'apprendre que ton second séjour à L'Assomption te procurait du mieux. Je me flatte qu'un séjour un peu prolongé, au milieu d'un air pur, et d'amis qui te prodiguent toutes espèces d'attentions, te rendra la santé.

Lorsqu'on est loin du foyer domestique, on aime à connaître ce qui s'y est passé. Depuis ton départ, monseigneur Paquet¹⁸⁸ et son frère, monsieur Louis Paquet¹⁸⁹, sont venus à Montréal et m'ont parlé de leur achat projeté de l'un de mes terrains. La sainte m'a suggéré l'heureuse idée de les inviter à dîner le jour de l'Ascension¹⁹⁰. Ils ont accepté volontiers cette invitation, et M. Verreau, arrivé le matin même, après avoir laissé sa sœur mieux, a bien voulu, avec M. Beaudet, se joindre à nous. M. Chauveau ne pouvait y manquer. Cette réunion était tout à fait agréable, et Marie-Louise a trouvé les messieurs prêtres très aimables.

Après le dîner, nous avons eu la visite de ta petite fille, qui naturellement s'est montrée bien grave devant cette assemblée auguste de prêtres. Elle a cru leur adresser une petite allocution, par laquelle elle a témoigné que la présence de ces messieurs de Québec lui serait plus agréable s'ils ne venaient pas lui ravir une partie de son héritage, qui, avec les années, aurait toujours été croissante de valeur, qui néanmoins, comme on avait un petit

¹⁸⁸ Benjamin Pâquet (1832-1900), né à Saint-Nicolas ; prêtre en 1857, professeur de théologie, protonotaire apostolique, et non évêque. *DBC*.

¹⁸⁹ Louis-Honoré Pâquet (1838-1915), décédé chapelain des sœurs Franciscaines missionnaires de Marie, inhumé dans le cimetière de la communauté, en présence de Louis-Nazaire Bégin, cardinal archevêque de Québec.

¹⁹⁰ Le jeudi 18 mai 1882.

frère à qui l'enseignement universitaire serait très utile, ainsi qu'aux autres qui pourraient arriver en ce monde, elle consentait volontiers à ce sacrifice. Que son grand-papa s'attendait, du reste, à une compensation digne de la justice et de la générosité du séminaire. Telles sont les idées qui germaient dans sa petite tête, et comme la parole lui fait encore défaut pour les exprimer, je me suis fait son organe. On a beaucoup goûté cette petite allocution, sans néanmoins rien conclure relativement à la compensation. Je dois en écrire sous peu à monseigneur Paquet. Ces messieurs ont fait choix du terrain le plus grand, celui entre les rues Dorchester et Sainte-Catherine. Je ne manquerai pas de faire observer que les médailles que l'aimable sœur Alix y avait semées pour que la Providence lui fournît les moyens de faire l'acquisition de partie du terrain que le séminaire veut acheter, devront en augmenter le prix.

Le pauvre M. Walley Monk est toujours dans le même état. Il doit se rendre à Sainte-Anne le 1^{er} juin prochain. M. D.F. Monk et Marie-Louise y sont allés samedi, mais ils n'ont encore rien décidé. Ils ne veulent pas absolument séjourner dans un hôtel. La chose, avec deux enfants, a bien des inconvénients. Il leur faudrait une maison toute meublée, pour éviter les désagréments du déménagement. La trouveront-ils ? Il y en a une à Sainte-Anne, mais le loyer en est assez élevé. M. Charlie Monk¹⁹¹ irait demeurer avec eux, ce qui leur serait très agréable.

Nous avons bien remercié M. LaRocque de ses bontés et de celles de Mme LaRocque pour toi. Il est un objet dont j'ai touché quelque chose ; il m'a dit que je pourrais en traiter avec Mme LaRocque. Du reste, je prendrai les moyens d'arranger cela à sa satisfaction et à la tienne.

J'interromps ma lettre pour ne la finir que cette après-midi, en cas que j'aie quelque chose de plus à te mander.

J'oubliais de te dire que M. Verreau et M. Chauveau partiront demain pour Ottawa, pour y assister aux réunions de l'Institut

¹⁹¹ Charles Deering Monk (1853-1929), fils de Samuel Cornwallis Monk et de Caroline Debartzch. Célibataire, financier.

Royal pour le progrès des sciences et des lettres¹⁹². M. Chauveau sera l'hôte du marquis de Lorne¹⁹³, sur invitation expresse. Nous sommes loin de l'époque à laquelle les poètes et les prosateurs étaient relégués dans les mansardes. Aujourd'hui on les reçoit sous les plafonds dorés. Voici un progrès pour les littérateurs, sinon pour la littérature.

3 heures p.m. Je n'ai pas voulu fermer ma lettre avant de savoir si nous aurions des nouvelles de ta santé. Philomène a reçu ta lettre du 19. Elle nous donne les meilleures qu'on puisse en recevoir. Je n'ai pas besoin de te dire comme nous sommes heureux du mieux que tu éprouves. Cela est bien propre à nous faire moins regretter ton absence. Si nous ne jouissons pas de tes spirituelles saillies, des agréments de ta conversation, nous avons le plaisir de songer que ceux qui en jouissent contribuent par leurs attentions délicates à te rendre la santé. Tu leur offriras de nouveau les assurances bien sincères de mes amitiés et tu me croiras, comme toujours, ton très affectionné père.

C.S. Cherrier

P.-S. Embrasse les petits enfants pour moi. Tu auras compris que le sujet que je dois traiter avec Mme LaRocque est la pension que j'ai le désir de lui payer. Des amitiés à Léonide que j'aurais été bien aise de voir à la maison.

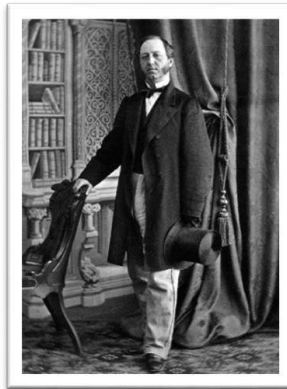
¹⁹² L'Institution royale pour l'avancement des sciences, fondée en 1801, avait pour but de créer des écoles anglaises, protestantes et gratuites, afin d'angliciser les francophones pour ne former qu'un seul peuple canadien. Erreur de jugement. « Qu'arriva-t-il ? Les catholiques se tinrent éloignés de ces écoles, préférant laisser leurs enfants dans l'ignorance plutôt que de les confier à de jeunes ministres-instituteurs. » *L'Opinion publique*, 28 septembre 1882, p. 4.

¹⁹³ John Campbell (1845-1914), né à Londres, marquis de Lorne, 9^e duc d'Argyll, 4^e gouverneur général du Canada, de 1878 à 1883.



Autres lettres, du fonds C.S. Cherrier, P231, qui présentent une grande difficulté de lecture. Elles ne sont pas reproduites ici ; on pourra en prendre connaissance en visionnant le microfilm 6399 à BAnQ-VM.

- 1865 – 29 juillet, de Cacouna – à P.J.O. Chauveau
- 1865 – 5 août, de Cacouna – à ?
- 1865 – 8 août, de Cacouna – à ?
- 1879 – 15 juillet – à P.J.O. Chauveau, Carleton, Baie des Chaleurs
- 1881 – 13-14 mai – à P.J.O. Chauveau, Québec
- 1881 – 24 juillet – à P.J.O. Chauveau, Québec
- 1881 – 5 août – à ?
- 1881 – 11 août – à P.J.O. Chauveau, Québec
- 1881 – 3 décembre – à P.J.O. Chauveau, Québec
- 1882 – 4 janvier – à P.J.O. Chauveau
- 1885 – mars – à l'honorable J. Royal, Ottawa
- 1885 – avril – à l'abbé Gustave Bourassa, Rome



Pierre-Joseph-Olivier Chauveau
1820-1890

ANNEXE

Éloge de Mélanie Quesnel, Mme Cherrier

Par P.J.O. Chauveau

(1876)

Pour la société canadienne de Montréal, la mort de Madame Cherrier a été une grande perte sous bien des rapports. Elle n'était pas moins remarquable par les qualités de l'esprit que par celles du cœur.

Sa conversation était remplie de ces tournures piquantes, de ces mots heureux qui, sans paraître forcés, avaient le mérite de l'imprévu, de ces fines appréciations qui, tout en étant très justes, prennent leur monde par surprise.

Son caractère était un heureux mélange de qualités qui d'abord semblent s'exclure, une grande sensibilité et en même temps beaucoup de décision et de fermeté, une légèreté apparente qui paraissait voltiger de sujet en sujet, et cependant une aptitude peu ordinaire à suivre une idée, un raisonnement, j'oserais dire, une démonstration, un esprit qui bouillonnait, dont les saillies avaient besoin d'être contenues et réprimées, ce qu'elle faisait à force de raison et de bonté.

Fille d'un poète, connu surtout par ses chansons, Madame Cherrier avait hérité de cet esprit gaulois, de cette bonne gaieté, nullement exempte de malice, que l'on trouve dans les œuvres de Monsieur Quesnel. Elle y mettait à vrai dire quelque chose de plus franchement canadien. Mieux que personne, elle saisissait tous les traits caractéristiques de l'habitant canadien, elle savait par cœur toutes les vieilles chansons du cru, tous les dictons populaires, toutes ces petites anecdotes qui sont si charmantes, lorsqu'elles sont contées à propos.

Elle avait connu dans sa jeunesse les hommes marquants d'une époque bien intéressante dans notre histoire, celle de nos premières luttes constitutionnelles. Elle avait vécu dans l'intimité

de ceux qui dirigeaient l'opinion, et naturellement elle avait beaucoup gagné à vivre au milieu de tout ce petit monde de lettrés, d'hommes politiques, de magistrats qui formaient la bonne société canadienne de Montréal. Monsieur Quesnel était ami de Monsieur Marmet, poète comme lui, officier dans ce brillant régiment des Meurons qui a laissé tant de souvenirs dans le pays. Monsieur Papineau, Monsieur Denis-Benjamin Viger figuraient au premier rang parmi les amis et les intimes. Monsieur Jacques Viger, Monsieur et Madame Berczy faisaient partie d'une société charmante où l'on cultivait les lettres et les arts tout en s'amusant comme on savait alors s'amuser à Montréal et à Québec.

Madame Cherrier faisait, pour tout dire, revivre toute cette époque : avec une mémoire étonnante, elle en rappelait tous les souvenirs, en racontait toutes les anecdotes. Pour en donner une idée, il suffit de dire que sa conversation était pour les hommes et les choses de Montréal de ce temps, ce que les *Mémoires* de Gaspé sont pour une époque plus ancienne à Québec.

Madame Cherrier avait beaucoup lu, et les meilleurs auteurs. Elle était familière avec Racine, Molière, Boileau, La Fontaine, Le Sage et surtout aussi Madame de Sévigné. Elle parlait de cette dernière comme on parle d'une de ses connaissances, de quelqu'un avec qui l'on a vécu.

Elle n'en appréciait pas moins des auteurs plus modernes, elle avait lu surtout avec intérêt les meilleurs mémoires sur l'histoire de la Révolution et de l'Empire. Elle savait émailler sa conversation de réminiscences littéraires toujours justes, toujours pleines d'à-propos et faites avec si peu de prétention qu'on n'était pas tenté de l'accuser de pédanterie. Elle allait même volontiers jusqu'à la citation latine, mais cela, tout en riant et comme en se moquant d'elle-même.

Son salon réunissait chaque dimanche, et assez souvent la semaine, une société peu nombreuse mais choisie, où l'on causait et l'on s'amusait sans invitation préalable et sans aucune des contraintes de l'étiquette. Qui parmi les habitués a oublié les agréables soirées du *cottage* de la rue Saint-Denis ?

Il y a une chose qui ne se décrète point, qui ne s'impose point, qui ne se fabrique point et qui pourtant ne s'achète pas, c'est un salon dans le sens parisien du mot. Il y en a eu à Montréal et à Québec, mais qu'ils sont rares aujourd'hui.

Ce ne sont pas les invitations si pressantes qu'elles puissent être, ni la richesse des personnages, ni l'intérêt que l'on peut avoir à se faire bien venir auprès d'eux, c'est plutôt le savoir-vivre, le tact, l'amabilité, le bon vouloir de la maîtresse de la maison qui permettent à ces réunions intimes de se former, de s'étendre et de durer un certain nombre d'années. Or Madame Cherrier avait toutes ces qualités, seulement on l'aurait bien étonnée si on lui avait dit qu'elle faisait précisément elle-même ce qu'elle admirait tant, ce qu'elle racontait si souvent de plusieurs Parisiennes dont les mémoires littéraires ou politiques des deux derniers siècles nous ont conservé le nom.

– Eh bien, aurait-elle dit en citant un de ses auteurs favoris, me voilà donc comme M. Jourdain, je fais de la prose sans le savoir.



Intérieur du bureau de C.S. Cherrier, 1885

CHRONOLOGIE CÔME-SÉRAPHIN CHERRIER

1798. 22 juillet. Naissance à Repentigny de Côme-Séraphin Cherrier, fils de Joseph-Marie Cherrier, cultivateur, et de Marie-Josephte Gaté ; le parrain est Louis Cherrier, frère de l'enfant ; la marraine, Archange Senet/Senez. [La mère d'Archange Senet (Suzanne Viger) est une tante de Louis-Michel Viger, de Jacques Viger et de Denis-Benjamin Viger]. Une grande famille qui comptera 17 naissances. Côme-Séraphin est l'avant-dernier enfant de la famille.

1801. 3 septembre. Repentigny. Décès de Marie-Josephte Gaté/Bellefleur, mère de Côme-Séraphin Cherrier. Dès lors, Côme-Séraphin sera élevé dans la famille de Denis Viger (1741-1805), homme d'affaires, artisan et député, marié avec Périne-Charles Cherrier. Cette dernière, de tante devient mère adoptive.



Périne-Charles Cherrier
1746-1823

1802. 23 septembre. Tutelle des dix enfants mineurs de Joseph-Marie Cherrier, veuf de Marie-Josephte Gaté/Bellefleur. Benjamin, 20 ans; Louis, 18 ; Hippolyte, 16 ; Olivier, 15 ; Flavien, 13 ; Léon, 12 ; Édouard, 10 ; Sophie, 6 ; Côme, 5 ; Rosalie, 3. BAnQ-VM, CC601, Fonds Cour supérieure, tutelles et curatelles (1658-1882), Mic. 1806.

1805. 16 juin. Denis Viger, père de DBV et père adoptif de Côme-Séraphin Cherrier, décède à Montréal. Louis-Joseph Papineau, qui étudie le droit auprès de DBV, assiste pour la première fois de sa vie à la mort d'un parent. Il avoue en avoir été très impressionné. Ce jour-là, C.S. Cherrier n'a que 7 ans.

1806-1816. C.S. Cherrier fait ses études au petit séminaire de Montréal, chez les sulpiciens.

1807, 16 novembre. À Saint-Hilaire, Joseph-Marie Cherrier, veuf de Marie-Josephte Gaté/Bellefleur, épouse Archange Morier, veuve de Jean Poitras. Archange mourra en novembre 1814.

1816. 25 février. À Saint-Denis-sur-Richelieu, Joseph-Marie Cherrier, veuf d'Archange Morier, épouse Françoise Drolet (1765-1846), veuve de Pierre-Basile Besse.

24 août. Brevet d'apprentissage de C.S. Cherrier avec Denis-Benjamin Viger. CP, 24 août 1816. Son père, venu de Saint-Denis-sur-Richelieu, signe l'acte.

1816-1821. Côme-Séraphin fait ses études de droit auprès de Denis-Benjamin Viger (1774-1861), son cousin. D.B. Viger est beaucoup plus âgé que lui ; aussi Côme-Séraphin l'appelle-t-il son « oncle ».

1821-1822. Avant d'être admis au barreau, C.S. Cherrier fait un séjour à Middlebury (Vermont) où il suit les cours de Frederick Hall.



Denis-Benjamin Viger

1822. 23 août. C.S. Cherrier est admis au Barreau du Bas-Canada.

5 septembre. Andrew William Cochran, secrétaire provincial, déclare C.S. Cherrier apte à « pratiquer le Droit dans toutes les cours de justice de Sa Majesté dans cette province. » *Le Canadien*, 11 septembre 1822, p. 7 ; *Le Spectateur canadien*, 21 septembre 1822, p. 3.

Il s'associe d'abord, comme avocat, avec Louis-Michel Viger (1822-1831), puis avec Denis-Aristide Laberge (1832-1834) ; avec Charles-Elzéar Mondelet (1835-1841) ; enfin avec Antoine-Aimé Dorion (1842-1860).

1823. 15 janvier. Transport de brevet de John M.K. Lennox à Côme-Séraphin Cherrier. Lennox, clerc avocat, de Montréal, avait commencé ses études d'avocat avec LJP ; il devra les continuer avec C.S. Cherrier. Papineau reconnaît que Lennox a bien et dûment rempli ses engagements depuis le 6 mars 1822 qu'il était avec lui. NBD, 15 janvier 1823, minute 10334. John Manners Kerr Lennox (1802-1832), né à La Barbade, fils de John Lennox (1760-1802), major au 4^e bataillon du 60^e régiment de Sa Majesté britannique, décédé en Jamaïque en 1802, et de Marie-Marguerite St-Luc de La Corne de Chapt (qui épousera Jacques Viger en 1808), avocat, mourra le 22 février 1832 à L'Acadie, près de Saint-Jean-sur-Richelieu. Inhumation dans l'église Notre-Dame à Montréal, en présence de Charles Frémont, cousin du défunt, C.S. Cherrier, avocat, et Théophile Bruneau.

3 février. À Montréal, décès de Périne-Charles Cherrier, veuve de Denis Viger. Mère adoptive de C.S. Cherrier, son neveu. Le registre lui donne le prénom de Pierre-Charles.

1824. 25 mai. Brevet de Théophile Bruneau à C.S. Cherrier. NBD, 25 mai 1824, minute 11731. Théophile terminera, en 1828-1829, ses études de droit auprès de son frère Philippe Bruneau.

1827. James Stuart, procureur général du Bas-Canada, est défait par Wolfred Nelson aux élections. Stuart poursuit plusieurs électeurs qui n'avaient pas le droit de voter, prétend-il. Cherrier prend cette cause en main et réfute le chef d'accusation de Stuart ; il gagne sa cause.

1828. 9 février. « À louer. Deux maisons sises sur la petite rue qui conduit de la rue Saint-Vincent au nouveau Marché et avantageusement situées pour des personnes engagées dans les affaires. S'adresser à C.S. Cherrier, avocat. » *Le Spectateur canadien*, 2 avril 1828, p. 1.

5 mars. Jocelyn Waller (1773-1828), éditeur et rédacteur du *Canadian Spectator*, est accusé de libelle contre le gouvernement Dalhousie. Jocelyn Waller est défendu par Cherrier et ses confrères William Walker et Dominique Mondelet.

Octobre. Procès de Jean-Baptiste Lacombe. Les défendeurs, Viger et Cherrier, demandent de renvoyer le *writ* et la procédure en cette cause, « sur le motif que le *writ* et la déclaration sont en anglais, au lieu d'être en français, qui est la langue du défendeur. Le juge en chef délivra l'opinion de la Cour, en faveur de l'application, que la langue française doit être employée lorsqu'un sujet canadien est poursuivi. Cette opinion est fondée principalement sur la 8^e sec-

tion de l'ordonnance de 1774, d'après laquelle il jugeait que la langue des sujets canadiens de Sa Majesté faisait partie des droits civils qui leur avaient été assurés. » *Le Spectateur canadien*, 22 octobre 1828, p. 2.

1829. 25 février. « À louer. Pour en prendre possession au 1^{er} mai prochain, le premier étage d'une maison avantageusement située pour le commerce, rue Saint-Paul, près du Marché neuf. Cet étage contient d'autres appartements, deux magasins dont l'un est occupé maintenant par P.L. Letourneux ; le haut de la maison est occupé par James Lane, imprimeur. S'adresser à D.B. Viger ou à C.S. Cherrier. » *Le Spectateur canadien*, 25 février 1829, p. 2.

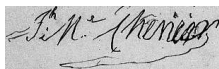
1830. 5 février. « À Louer. Deux magasins situés sur la rue St. Paul, près du nouveau Marché, dans la maison où se trouve l'imprimerie de *La Minerve*. En outre trois autres maisons, l'une située sur la rue Saint-Vincent, la seconde sur la rue Viger, et la troisième, partie sur la même rue et partie sur le nouveau Marché, cette dernière est propre à tenir une auberge ; et toutes trois offrent, à raison de leur situation, des logements commodes aux personnes engagées dans les affaires. S'adresser à C.S. Cherrier, écr, avocat. » *La Minerve*, 22 mars 1830, p. 4.

Mars. Dans le procès de Maxime Aussan, de Sorel [Voir élection Stuart-Wolfred Nelson, 1827], le rôle de Cherrier dans sa défense d'Aussan a occupé la Cour criminelle pendant toute la journée. Aussan est acquitté. Récit de ce déroulement dans *La Minerve*, 4 mars 1830, p. 2-3.

29 mars. « À louer. Le clos à bois actuellement occupé par Mr. Julien Perreault. Ce clos situé dans le faubourg St. Louis, et à la porte de la ville, peut offrir de grands avantages aux commerçants de bois. S'adresser à C.S. Cherrier, écuyer, avocat. » *La Minerve*, 6 mai 1830, p. 4.

13 juillet. Testament de Joseph-Marie Cherrier, père de C.S. Cherrier. LB, 13 juillet 1830, minute 3685.

16 août. Signature de Joseph-Marie Cherrier, trois jours avant sa mort. LB, 16 août 1830, minute 3694.



19 août. Mort de Joseph-Marie Cherrier, père de Côme-Séraphin. « À Saint-Denis, le 19 courant, âgé de 81 ans, [est décédé] Joseph-Marie Cherrier, autrefois marchand à Québec. Pendant sa longue carrière, il pratiqua toutes les vertus, et il est mort avec les secours de la religion qu'il respecta et pratiqua toute sa vie. Il était généralement estimé et il laisse une nombreuse famille. » *La Minerve*, 23 août 1830, p. 3.

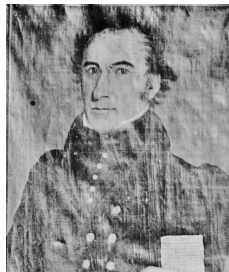


Joseph-Marie Cherrier
1749-1830

1832. 16 avril. À Montréal, une députation très respectable se rend au domicile du Dr Tracey, rue Saint-Antoine, pour lui demander de se présenter comme candidat dans le Quartier-Ouest. Tracey explique au long ses idées politiques. Les paroles de futur candidat sont traduites par Cherrier. *La Gazette de Québec*, 20 avril 1832.

21 mai. Trois Canadiens sont tués par l'armée pendant l'élection dans le Quartier-Ouest.

22 mai. Le Dr Tracey est élu. « Le parti national l'a emporté sur la faction anti-canadienne, » après une élection qui dura 23 jours, marqués par la violence. Tracey retourne chez lui, accompagné de 300 supporters silencieux. Il parle à ses partisans, et plusieurs avocats présents offrent leur aide pour démêler la trame des événements tragiques. La Fontaine et Cherrier sont du nombre. *La Gazette de Québec*, 26 mai 1832, p. 1.



Daniel Tracey
1794-1832

14 septembre. Le lieutenant-colonel Alexander Fisher MacIntosh et le capitaine Henry Temple sont arrêtés pour le meurtre de trois citoyens, le 21 mai, lors de l'élection du Dr Tracey. Cherrier et Walker sont les deux avocats qui parlent des procédures à suivre pour garder en prison ces deux militaires. Les juges Reid et Gale semblent davantage enclins à les libérer, ce qui est fait. *La Gazette de Québec*, 20 septembre 1832, p. 1.

1833. 19 août. Procès d'Adolphus Dewey, accusé du meurtre d'Euphrosine Martineau, son épouse. Cherrier et Charles Mondelet « conduisent la défense ». *La Minerve*, 19 août 1833, p. 2.

17 novembre. Contrat de mariage de C.S. Cherrier et Mélanie Quesnel, veuve de Michel Coursol. ZJT, 17 novembre 1833.

18 novembre. À Montréal, C.S. Cherrier épouse Mélanie Quesnel, veuve de Michel Coursol, trafiquant de fourrures, marchand, domicilié à Amherstburg, Haut-Canada, et fille de Joseph Quesnel, musicien et poète, et de Marie-Joseph Deslandes. Officiant, Claude Fay (1792-1850), curé de la paroisse Notre-Dame à Montréal. Présence de : Joseph Papineau, notaire, Louis-Joseph Papineau, orateur, Frédéric-Auguste Quesnel, Jules Quesnel, Jacques Viger, journaliste et collectionneur, etc. Quatre enfants naîtront de cette union : Emma (1834), Philomène (1836), Côme-Ladislas (1838) et Marie-Louise (1840). Seules Philomène et Marie-Louise vivront une vie d'adulte.

Dans la soirée du 18 novembre, Cherrier, retiré dans la maison de F.A. Quesnel, son beau-frère, subit un charivari, parce qu'il s'est « allié à une famille qui avait abandonné le parti patriote. » Pour éviter le retour des charivariistes, Cherrier accepte de « boire au patriotisme. » *L'Ami du peuple*, 20 novembre 1833, p. 3.

1834. 18 février. Brevet de cléricature de Joseph-Ubalde Beaudry avec C.S. Cherrier. ZJT, 18 février 1834.

2 avril. Grande assemblée publique de la cité et du comté de Montréal. Approbation des 92 *Résolutions* de la Chambre d'assemblée et de ses procédés relatifs à l'état de la province. Cherrier y prend longuement la parole. Le journal rapporte son discours. *La Minerve*, 3 avril 1834, p. 2.

13 avril. Dimanche à Pointe-Claire, « à la sortie de la messe, les habitants réunis, environ au nombre de 250, pour entendre ce qu'on devait leur dire relativement aux procédés de la Chambre, et aux adresses qu'on voulait leur faire signer. M. C. Mondelet, Cherrier et Perrault, se présentèrent pour les haranguer, M. [Ovide] Perrault parla le premier et répéta toutes les petites banalités qu'il sème dans *La Minerve*. Après lui M. Cherrier s'empara de la parole. Tout le monde connaît la force de poumons de M. Cherrier. On sait combien est diffuse sa triste et pénible éloquence ; on peut dire qu'en cette occasion il a déployé toutes les ressources de sa poitrine et de sa loquacité : sa voix, se modulant sur tous les tons, semblait avoir un nouvel éclat après les sons aigres et criants de la voix de fausset de M. O. Perrault. L'éloquent orateur, tantôt s'emportant, tantôt se radoucissant, tantôt feignant un touchant attendrisse-

ment pour les persécutions de son cher cousin, est parvenu à torturer pendant 2 heures au moins la patience des pauvres habitants qui de toutes parts murmuraient : "Ma foi, nous n'y comprenons rien". Pendant qu'il parlait, pas un applaudissement, pas une marque d'approbation ne l'a interrompu. On n'entendait que des bâillements prolongés et des voix qui murmuraient : "Quand finira-t-il donc ?" » *La Gazette de Québec*, 19 avril 1834, p. 2, citant *L'Ami du peuple*.

20 septembre. Naissance d'Emma Cherrier, fille de Côme-Séraphin Cherrier et de Mélanie Quesnel. Elle est née dans la maison du frère de Côme-Séraphin, rue Notre-Dame. Ce frère est en réalité un beau-frère : F.A. Quesnel. Baptisée le lendemain, dimanche après vêpres, elle eut pour parrain F.A. Quesnel ; pour marraine, Marie-Amable Foretier, épouse de Denis-Benjamin Viger.

21 octobre. Élections de députés. « Les journaux de Montréal ne mentionnent pas encore les noms de plusieurs candidats attendus. MM. [Joseph] Valois et C.S. Cherrier se portent candidats au comté de Montréal. » *La Gazette de Québec*, 21 octobre 1834.

Cherrier est élu député patriote du comté de Montréal à la Chambre d'assemblée du Bas-Canada. Il conservera son siège jusqu'à la suspension de la constitution (27 mars 1838).

1835. 26 janvier. « À louer. Une maison sise au faubourg Saint-Joseph. S'adresser à C.S. Cherrier, avocat. » *La Minerve*, 9 février 1835, p. 3.

30 janvier. « To let. The following Properties belonging to the Hon. D.B. Viger : a house situated on St. Paul Street, near the Old Market Place. Another facing the Old Market Place. Another situated in St. Paul Street, near the New Market, now occupied by Mr. Pierre Chicoine, grocer. Likewise lower part of the House occupied by Mr. Ludger Duvernay, Printer, containing two large Shops. The House on St. Vincent Street, presently occupied by L.H. La Fontaine, Esquire, Advocate, and the House situated in Notre-Dame Street, and occupied by Colonel Tidy : this House has very extensive dependences. Enquire of C.S. Cherrier, Esquire, Advocate, St. Vincent Street. » *The Vindicator*, 6 février 1835, p. 3.

Juillet. « La corporation de Montréal a destitué M. C.S. Cherrier de sa place d'avocat de la corporation ; elle lui a substitué MM. Peltier et Day. Nous présumons que cette mesure a pour motif de l'opinion donnée par M. Cherrier au sujet des pouvoirs de la corporation, et le refus qu'aura probablement fait cet avocat d'agir contre son opinion. » *La Gazette de Québec*, 25 juillet 1835, p. 1.

27 juillet. « M. Cherrer. Ci-devant l'avocat de la Corporation de Montréal, a envoyé sa résignation. » *Le Canadien*, 27 juillet 1835, p. 2.

3 septembre. Cour criminelle. Édouard Monasque et Joseph *Chapeleau* sont accusés d'avoir tué, dans la soirée du 23 avril, William Hands, soldat de la compagnie de grenadiers du 24^e régiment. C.S. Cherrier est l'avocat de la défense. *La Minerve*, 7 septembre 1835, p. 2.

28 décembre. La Chambre d'assemblée souhaite, à la demande des citoyens de Québec, que les règlements concernant les regrattiers soient amendés.

Cherrier, député, prend la parole à ce sujet. *La Gazette de Québec*, 31 décembre 1835, p. 1.

1836. 9 février. Brevet de cléricature de Joseph-Charles Coursol avec C.S. Cherrier. ZJT, 9 février 1836.

23 février. « Cherrier introduit un bill concernant les défendeurs qui n'ont pas de domicile connu, en matière de saisie-arrêt ; seconde lecture samedi prochain. » *L'Ami du peuple*, 2 mars 1836, p. 2.

31 mars. Naissance de Philomène Cherrier (1836-1924), fille de Côme-Séraphin Cherrier et de Mélanie Quesnel. Elle est née dans la maison de campagne du [beau]-frère de C.S. Cherrier, à la Côte Saint-Antoine. Baptisée le lendemain, elle eut pour parrain Denis-Benjamin Viger, avocat, conseiller législatif ; pour marraine, sa tante Adélaïde Quesnel (1783-1851). *Le Devoir*, 1^{er} mai 1924, p. 3.

1837. 13 avril. « Avertissement. Les soussignés, ayant le dix-huit février dernier dissout d'un mutuel accord la société ci-devant existant entre eux sous le nom de *Cherrier & Laberge*, donnent avis que l'un d'eux, M. Cherrier, est seul autorisé à régler les affaires et à recevoir ce qui est dû à ladite société... (signé) C.S. Cherrier, D.A. Laberge. » *La Minerve*, 20 avril 1837, p. 3.

15 mai. Cherrier est aux côtés de LJP lors du discours patriotique de ce dernier à Saint-Laurent. On relate que « lorsque M. Papineau eut épuisé son trésor d'éloquence, M. C.S. Cherrier s'avança et prit la parole. Tout le monde connaît la force des poumons de M. Cherrier. Aussi M. Cherrier ne contribua-t-il pas peu à faire diminuer l'assemblée qui menaçait de se dissoudre entièrement s'il n'avait cessé de parler. » *La Gazette de Québec*, 20 mai 1837, p. 1, citant *L'Ami du peuple*.

21 juin. « Effets des assemblées patriotiques. Les assemblées qui ont eu lieu ont créé de l'excitation dans quelques campagnes. À Saint-Benoît, la rage patriotique s'est encore portée sur les animaux. Les patriotes s'amuse à leur couper la queue. Le cheval de M. McKay a subi cette opération... » *L'Ami du peuple*, 21 juin 1837, p. 3. Cherrier prendra la défense des patriotes de Saint-Benoît accusés d'avoir coupé la crinière et la queue des chevaux qui appartiennent à des bureaucrates.

6 août. Cherrier est présent à une assemblée patriote à Saint-Constant. Il y prend la parole.

16 août. Cherrier, député, et plusieurs autres, arrivent à Québec, vêtus d'étoffe du pays.

24 septembre. À Saint-Denis-sur-Richelieu, un charivari est organisé par le *Loup rouge* (Wolfréd) Nelson devant la maison de Rosalie Cherrier, épouse de Louis Cheval-Saint-Jacques. Rosalie est sœur de Côme-Séraphin, cousine de LJP et de Mgr Lartigue. De sa fenêtre, Rosalie Cherrier tire sur les charivariistes et en blesse deux. Elle sera arrêtée et emprisonnée.

29 novembre, Affidavit d'Adolphus Henry Powell, gentleman, de Montréal, contre C.S. Cherrier et autres, dénonçant l'assemblée patriote tenue à Saint-

Constant. Il a entendu crier : « To hell with the Queen » et « Hurra for Papi-neau. »

1^{er} décembre. C.S. Cherrier, arrêté en même temps que Toussaint Peltier, est emprisonné dans la prison neuve avec les Patriotes. Il logera un certain temps dans la même cellule que Louis-Michel Viger.

4 décembre. Examen volontaire de C.S. Cherrier devant Benjamin Hart, juge de paix. Accusé de haute trahison, il déclare ne pas être « coupable du crime pour lequel il a été arrêté. »

1838. 12 février. Naissance, rue Saint-Denis, « pendant la détention de son père dans les cachots de la vieille prison de cette ville », de Côme-Ladislas Cherrier, fils de Côme-Séraphin Cherrier et de Mélanie Quesnel. Baptisé le lendemain, il eut pour parrain, Jules-Maurice Quesnel, son oncle ; pour marraine, Hermine Turgeon, épouse de Louis-Michel Viger. Denis-Benjamin Viger et la marraine ont signé l'acte.

6 mars. Lettre de C.R. Ogden traitant de l'état de la santé de Cherrier pendant son emprisonnement. BAC, MG24, B46 ; instrument de recherche N° 329.

22 mars. « Mise en liberté. Jeudi [22 mars], C.S. Cherrier, écr, avocat, a été relâché de la prison de cette ville, non d'après la demande faite en Cour, mais sur une prière adressée à Sir John [Colborne] par sa famille à cause de l'état de sa santé. M. Cherrier a donné par lui-même et deux sûretés £4 000 de caution, et s'est engagé à ne point sortir de la maison et dépendances appartenant à l'hon. D.B. Viger et situées près de l'église de l'évêché catholique. » *L'Ami du peuple*, 24 mars 1838, p. 3. [N.B. ce journal situe au 22 mars la libération de Cherrier ; la liste officielle place sa libération au vendredi 23 mars 1838.]

23 mars. « C.S. Cherrier, écuyer, a été libéré sur un cautionnement spécial [1000 £], pour cause de mauvaise santé. » *La Gazette de Québec*, 24 mars 1838.

« Il resta prisonnier dans sa maison jusqu'au mois de juillet. » (Honoré Mercier). Voir octobre 1885.

26 mars. Mort de Côme-Ladislas Cherrier à 1 an et 12 jours. « Il était tombé du *croupe* le dimanche matin, 24 mars, à 10 heures. »

21 juin. « On dit que les juges de la Cour ont décidé dernièrement en faveur de M. Cherrier, sur une motion de M. Driscoll, qui portait que M. Cherrier ne pouvait légalement signer aucun document de cour, étant *incarcéré dans sa maison*. » *La Quotidienne*, 21 juin 1838, p. 3.

Juillet. Lord Durham présente un écrit à quelques patriotes importants, emprisonnés, leur demandant de le signer. Ils refusent, consultent les avocats Walker et C.S. Cherrier, avant de décider d'écrire à Durham. Cette lettre les exilera aux Bermudes. L.O. David, dans *L'Opinion publique*, 19 avril 1877, p. 2.

30 septembre. À Montréal, C.S. Cherrier est parrain au baptême de Toussaint-Ladislas Cherrier, fils de Toussaint Cherrier, organiste, et de Luce Bru-neau, institutrice.

1839. 28 mars. Jeudi saint. Est décédée d'une fièvre scarlatine maligne, Emma Cherrier, 4½ ans, fille de Côme-Séraphin Cherrier et de Mélanie Quesnel.

27 juillet. Brevet de cléricature d'Antoine-Aimé Dorion, étudiant en droit, ci-devant de la ville de Trois-Rivières, et maintenant de Montréal, et du consentement de Pierre-Benjamin Dumoulin, avocat, de Trois-Rivières, auprès de Côte-Séraphin Cherrier. JB, 27 juillet 1839, minute 2980.

12 septembre. « À louer. Pour en prendre possession le 1^{er} novembre prochain. Une maison et verger, situés sur le Coteau Barron, appartenant à l'honorable Denis-Benjamin Viger. Cette maison possède des dépendances commodes, dans lesquelles se trouve une fontaine qui ne tarit jamais, et fournit d'excellente eau. S'adresser à C.S. Cherrier, avocat, rue Saint-Vincent. » *L'Aurore des Canadas*, 26 novembre 1839, p. 2.

1840. 13 juin. Naissance de Marie-Josephte-Louise Cherrier, fille cadette de Côte-Séraphin Cherrier et de Mélanie Quesnel. Elle est née dans la maison de Mme Viger, rue Saint-Denis. Baptisée le lendemain, elle eut Jacques Viger pour parrain ; pour marraine, Marie-Josephte Cotté, sa tante, épouse de Jules Quesnel.

Récit de la longue détention de D.B. Viger au cours de la deuxième insurrection des Patriotes. « La faculté de recevoir des visites, plus que des lettres, du dehors, ou d'écrire, avait été jusque vers la fin de décembre interdite aux détenus politiques. Ce ne fut qu'alors aussi qu'il obtint la permission de voir quelques personnes de sa famille. Avant le 28 décembre, c'était par une espèce de hasard qu'il avait pu voir un instant M. Cherrier, son parent. Le jour que M. Leclère était venu faire à M. Viger la proposition de donner le cautionnement dont il vient d'être question, ne prévoyant pas d'opposition de sa part, il avait fait prévenir de l'objet de sa visite M. Cherrier, qui l'avait accompagné dans l'intention de lui procurer les cautions requises au besoin... » *Mémoires relatifs à l'emprisonnement de l'honorable Viger*, dans *L'Aurore des Canadas*, 13 novembre 1840, p. 1-2.

1841. 20 juillet. « Étude d'avocat. Le soussigné a établi son étude en la rue St. Vincent, seconde porte plus haut que celle de MM. Cherrier et Mondelet. (Signé) J. Ubalde Beaudry. » *L'Aurore des Canadas*, 7 septembre 1841.



Bureau d'avocat de Côte-Séraphin Cherrier
Rue Saint-Vincent, angle Saint-Amable, Montréal

1842. Il est nommé conseiller de la reine. De nos jours, « le titre de conseiller de la reine [C.R.] est conféré à des avocats du secteur public fédéral qui font montre d'une grande compétence en plaidoirie orale et écrite, d'acuité et de distinction dans l'élaboration des politiques juridiques, et de sagesse dans les conseils qu'ils prodiguent à la Couronne canadienne. » Gouvernement du Canada.

Juin. Le gouverneur Bagot lui offre le poste de solliciteur général. Cherrier refuse.

1843. 21 juin. Incendie à Boucherville. L'église, l'école et plus de 60 maisons réduites en cendres. Boucherville est la ville de naissance de Mélanie Quesnel. Le lendemain de cette conflagration, L.M. Viger apporte 100E de la Banque du peuple. Les gens de Montréal s'organisent pour soutenir les sinistrés. C.S. Cherrier fait partie d'un comité de 50 personnes chargées d'apporter de l'aide aux malheureux. *L'Aurore des Canadas*, 24 juin 1843, p. 2.

13 juillet. Brevet de cléricature d'Amédée Papineau à C.S. Cherrier. DEP, 13 juillet 1843, minute 320.

21 septembre. C.S. Cherrier est présent à Boucherville au mariage de son neveu Pierre-Adolphe-Auguste Quesnel.

21 septembre. Kingston. C.S. Cherrier est nommé juge de paix par le gouverneur Metcalfe. Liste très longue de tous les juges de paix. *L'Aurore des Canadas*, 28 septembre 1843, p. 1.

Novembre. Tous les yeux sont tournés vers Cherrier pour élire le député de la Cité de Montréal. Il refuse de se présenter, pour des raisons de santé.

1844. 15 février. Cherrier publie une lettre, traitant de la démission du corps ministériel en 1843, sous le gouverneur Metcalfe, et donne ses raisons pour ne pas se présenter lui-même aux élections. *L'Aurore des Canadas*, 17 février 1844, p. 2-3.

Octobre. Une élection se prépare dans le comté de Richelieu. D.B. Viger, le député, se représente ; Wolfred Nelson se présente contre lui (et il sera élu). Cherrier ira appuyer son cousin Viger, qui lui demande à son tour de se présenter pour avoir un siège à la Chambre d'assemblée. Cherrier « a courageusement refusé de faire partie d'un ministère qui répudiait le gouvernement responsable et qui violait la constitution. » *La Minerve*, 14 octobre 1844, p. 2.

1845. 31 mai. Brevet de cléricature de Paul-Wilfrid Dorion avec Côme-Séraphin Cherrier. DEP, 31 mai 1845, minute 1506.

Août. Prospectus de la *Revue de législation et de jurisprudence*, dont les rédacteurs sont Louis O. Letourneau et Joseph U. Beaudry. Le premier numéro paraîtra le 1^{er} octobre prochain. C.S. Cherrier et un grand nombre d'avocats et de notaires signent leur abonnement. *L'Aurore des Canadas*, 25 octobre 1845, p. 4.

1846. 10 août. Grande assemblée pour un chemin de fer de Montréal à Portland (Maine). 7 000 personnes sont présentes sur le Champ-de-Mars, à Montréal.

Plusieurs y prennent la parole, dont L.H. La Fontaine, G.E. Cartier et C.S. Cherrier. *La Minerve*, 10 août 1846, p. 2.

1847. 16 mai. À une assemblée du comité de régie de l'association Saint-Jean-Baptiste, il est résolu, sur une motion de C.S. Cherrier « que cette association a appris avec un vif regret la mort de l'honorable Joseph Masson, l'un de ses membres et son dernier président. » *La Minerve*, 17 mai 1847, p. 2.

14 juin. En préparation de la fête nationale, la Saint-Jean-Baptiste, une grande soirée publique sera donnée à l'Institut canadien, dans les salles du Marché Bonsecours. Pour se procurer une carte de membre de l'Institut, on s'adresse à « V.P.W. Dorion, au bureau de MM. Cherrier & Dorion, N° 22, rue St. Vincent. *La Minerve*, 16 juin 1847, p. 3.

Décembre. Louis Delorme, étudiant en droit auprès de L.H. La Fontaine et Berthelot, est admis au barreau de Montréal. Ses examinateurs étaient C.S. Cherrier et G.E. Cartier. *L'Avenir*, 31 décembre 1847, p. 7.

1848. 5 avril. Grande assemblée au Marché Bonsecours pour la colonisation des townships. Louis-Joseph Papineau et C.S. Cherrier y prennent la parole. *L'Avenir*, 12 avril 1848, p. 2.

Avril. Assemblée du Marché Bonsecours. Discours prononcé par C.S. Cherrier, au sujet de la colonisation des townships et du possible rapatriement des Canadiens qui ont déjà émigré aux États-Unis. Le discours, souvent applaudi, est reproduit dans *L'Avenir*, 22 avril 1848, p. 1.

Juillet. C.S. Cherrier est président de l'association pour les établissements canadiens des townships. *L'Avenir*, 15 juillet 1848, p. 3-4.

1849. 9 février. Débats à la Chambre d'assemblée. Partie comique d'un discours de La Fontaine : « M. La Fontaine nous dit qu'il a beaucoup travaillé en 1841, à Montréal, pour le rappel de l'Union ; qu'il a convoqué *trois* assemblées, à la première desquelles assistaient environ 50 personnes, à la seconde, une dizaine, à la troisième, *trois* (M. La Fontaine, M. Cherrier et le maître de la maison). Le *pauvre ministre* [La Fontaine] finit par s'écrier : "J'ai payé *toutes les dépenses de ma poche* !" Fi donc, Monsieur, le compliment n'est pas très flatteur pour M. Cherrier. » *Le Canadien*, 14 février 1849, p. 2.

1850. 6 mai. À Montréal, naissance de Marie-Henriette Coursol (1850-1920), fille de Charles-Joseph Coursol, avocat, juge et maire de Montréal, et d'Hélène Taché. Baptisée le lendemain, elle eut pour parrain Frédéric-Auguste Quesnel ; pour marraine, Mélanie Quesnel, veuve Coursol et épouse de Côme-Séraphin Cherrier. *La Presse*, 27 avril 1920, p. 13.

27 juin. La Saint-Jean-Baptiste, « cette fête nationale a été chômée, hier, avec beaucoup d'enthousiasme et d'éclat. ». M. Cherrier fut appelé à dire quelques mots. Il « s'avança en déclarant qu'il n'avait pas pour habitude de parler sans préparation, mais que cependant il ne croyait pas devoir se refuser à l'invitation qui lui était faite. Il parla de l'union des Canadiens, de la fraternité mais non de cette fraternité que l'on prêchait dans certains cercles. Les bouleversements de l'Europe, l'anarchie, etc., étaient autant d'événements qui de-

vaient nous faire sentir la nécessité d'unir la religion aux fêtes nationales afin de conserver le bon ordre dans la société. » *L'Avenir*, 28 juin 1850, p. 1.

1851. 10 avril. Le bazar annuel de la Société Saint-Vincent de Paul aura lieu cette année dans le mois de septembre, dirigé par « madame la mairesse [Anne Tracey]. » Entre-temps les personnes qui veulent faire leur don doivent s'adresser aux 14 dames suivantes. Une liste de noms suit, dont celui de Mme C.S. Cherrier [Mélanie Quesnel]. *La Minerve*, 10 avril 1851, p. 2.

Cherrier milite pour qu'un cours de droit soit donné au collège Sainte-Marie à Montréal.

1852. 8 juillet. Détails sur le grand incendie de Montréal. « Le marché qui se trouvait sur le *quarré* Viger, ainsi que la maison du clerc, la maison de M. C.S. Cherrier, qui se trouvait dans un verger, une autre maison à trois ou quatre arpents plus loin dans un verger, furent consumées. Dans cette partie de la rue St. Denis, le feu s'arrêta là faute d'aliments. » *Le Pays*, 12 juillet 1852, p. 2.

6 décembre. Cherrier, qui était vice-président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal est nommé président de cette Société. *La Minerve*, 10 décembre 1852, p. 2.

17 décembre. Lecture publique de Charles Laberge devant l'Institut Canadien, intitulée « La Chambre d'assemblée du Bas-Canada. » « Les Papineau, Bédard, Bourdages, Viger, Quesnel, Neilson, Vallières, Heney, Stuart, Cuvillier, Labrie, Moria, La Fontaine, Girouard, DeWitt, O'Callaghan, Cherrier, Leslie, Rodier, et autres encore, sont plus dignes d'admiration que de pitié et auraient fait honneur à tous les pays que la Providence aurait favorisés en leur accordant cet essaim d'hommes de génie et de talent. » *Le Pays*, 27 décembre 1852, p. 1.

1853. Février. Le président de la SSJB (C.S. Cherrier), au nom de tous les membres, écrit à Gabriel Franchère. « Adresse de la Société St. Jean-Baptiste de Montréal, à Gabriel Franchère, Ecr., Président de la Société St. Jean-Baptiste de New York. » Il s'agit de remercier les gens de New York pour leur soutien financier lors de l'incendie de Montréal en juillet 1852. *Le Pays*, 28 février 1853, p. 2.

30 mars. Marché entre Augustin Laberge et Côme-Séraphin Cherrier – pour construire une maison en brique, rue Saint-Denis. Devis. JB, 30 mars 1853, minute 13417.

17 avril. Assemblée pour reconstruire l'évêché et l'église Saint-Jacques. En font partie C.S. Cherrier et un grand nombre de citoyens de Montréal, qui seront chargés de « prélever des souscriptions dans le but de rebâtir l'église Saint-Jacques et de construire une cathédrale et un évêché sur le Coteau-Barron... » *La Minerve*, 3 mai 1853, p. 2.

13 décembre. Bulletin légal du collège Sainte-Marie. « Le conseil préposé à notre chaire était représenté par mon R.P. le recteur et M. C.S. Cherrier, C.R. et président du barreau du Bas-Canada. Monseigneur de Montréal, l'honorable A.N. Morin et M. Cartier étaient absents. » *La Minerve*, 20 décembre 1853, p. 2.

1854. 24 juillet. La femme de DBV a succombé au choléra. Le corps de Marie-Amable Foretier (1778-1854), épouse de Denis-Benjamin Viger, membre du Conseil législatif, est inhumé dans l'église du monastère du Bon-Pasteur à Montréal. L'acte est signé du Dr P.E. Picault et Alexis Laframboise. La cérémonie est présidée par Mgr Joseph Larocque, évêque de Cydonia et coadjuteur.

21 août. Nécrologie de Toussaint Peltier, avocat, par T.J.J. Loranger. « Pendant toute la durée de sa carrière d'avocat, l'opinion publique rendit justice à ses hautes capacités, et plusieurs fois les autorités lui donnèrent d'éclatants témoignages de l'estime publique qu'il inspirait. La robe de soie lui fut deux fois offerte, et en 1849, il refusa avec M. Cherrier, le chapeau de juge que le gouvernement les priaient instamment d'accepter. » *La Minerve*, 22 août 1854, p. 2.

6 novembre. « M. Luc Marchesseault a été admis à la pratique du barreau ; ce monsieur a étudié sous MM. Cherrier, Dorion & Dorion. » *Le Pays*, 9 novembre 1854, p. 2.

1855. Février. Les jésuites de l'Université St. John à New York décernent à C.S. Cherrier un doctorat honorifique en droit. Sept autres Canadiens le reçoivent aussi, dont D.B. Viger. *La Minerve*, 16 février 1855, p. 2.

Mai. Construction qui traîne en longueur. C.S. Cherrier, bâtonnier, demande que le palais de justice de Montréal soit terminé avant le prochain hiver.

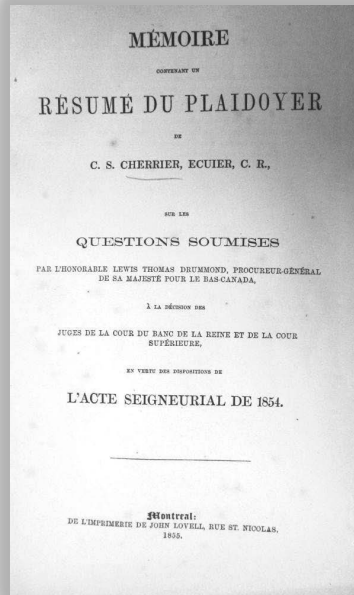
5 septembre. Cour seigneuriale. « La discussion est commencée le 5. M. Drummond s'est posé comme surveillant, ne prenant parti ni pour les seigneurs ni pour les censitaires, mais voyant à ce que justice soit faite aux deux parties... MM. C.S. Cherrier, McKay et Dunkin sont les avocats des seigneurs. » *Le Pays*, 8 septembre 1855, p. 2.

6 octobre. Seigniorial Court. « Mr. Cherrier, during the week since I last wrote, has been engaged in discussing the questions of the rights of the Seigniors in the banality and in the streams of water... » *Montreal Herald and daily commercial gazette*, 11 octobre 1855, p. 2.

Le plaidoyer de Côte-Séraphin Cherrier, publié en 1855, se mérite les remerciements de la commission seigneuriale : *Mémoire contenant un résumé du plaidoyer de C.S. Cherrier [...] en vertu des dispositions de l'acte seigneurial de 1854*, Montréal, John Lovell, 1855, 110 p.

1856. 19 novembre. Comité Lamartine. « À une assemblée des signataires de l'appel au public en faveur de M. de Lamartine, tenue dans les salles de l'Institut Canadien, ce 19 novembre 1856, furent présents : MM. C.S. Cherrier, A.A. Dorion, L.A. Dessaulles, etc. » Cherrier préside l'assemblée où Jean-Baptiste Desplace est venu de France pour trouver des souscripteurs au *Cours familier de littérature* d'Alphonse de Lamartine. *Le Pays*, 22 novembre 1856, p. 3.

30 décembre. « Don. M. C.S. Cherrier, président du comité de direction de l'asile des orphelins catholiques, remercie M. Henry Chapman des cinq dollars dont il a fait don à cette institution. » *Le Pays*, 30 décembre 1856, p. 2.



1857. 19 août. Catalogue des peintures à l'huile et de leurs propriétaires. On trouve le nom de C.S. Cherrier, qui est propriétaire de trois d'entre elles : *An Interior* (N° 212), *Market Woman* (N° 216) et *Copy Murillo par Plamondon* (N° 228). *Montreal Herald and daily commercial gazette*, 19 août 1857, p. 2.

1858. 15 juillet. Examens et distribution des prix à l'École Saint-Jacques des garçons. « Prié d'adresser quelques mots de félicitation aux instituteurs, aux élèves et aux parents, M. Cherrier a su trouver de belles paroles de reconnaissance pour tous ceux qui avaient contribué à cette petite fête de famille, pour M. le Grand Vicaire Trudeau à qui l'École St. Jacques des filles et des garçons est si redevable, et pour le séminaire de St. Sulpice qui fait tant pour l'éducation de notre population de Montréal. À plusieurs reprises, l'orateur a été applaudi avec enthousiasme. » *La Minerve*, 17 juillet 1858, p. 2.

26 octobre. Au Cabinet de lecture paroissial, inauguration des soirées de la saison d'hiver... « M. C.S. Cherrier est alors monté à la tribune ; il a été bouillant de patriotisme et d'admiration pour le caractère général de notre Histoire. Il-

lustration du barreau canadien, M. C.S. Cherrier l'est encore de toutes les assemblées où il porte la parole. » *La Minerve*, 28 octobre 1858, p. 2.

1859. Février. David Torrance, secondé par Simon Valois, propose C.S. Cherrier à la mairie de Montréal. Refus de Cherrier « pour raison de santé ». *La Minerve*, 15 février 1859, p. 3.

27 septembre. À Montréal, Marie-Louise Cherrier (1840-1917), fille de Côme-Séraphin Cherrier, avocat, C.R., et de Mélanie Quesnel, épouse Denis-Henri Senécal, avocat, fils de Denis Senécal et de Julie Viger, sœur du patriote Bonaventure Viger. Le mariage est béni par Ignace Bourget, évêque de Montréal. Présence nombreuse dont : Alexis Laframboise, Antoine-Aimé Dorion, Frédéric-Auguste Quesnel, Pierre J.O. Chauveau, Julie Bruneau-Papineau, Amédée Papineau, etc.

22 octobre. Testament de Denis-Benjamin Viger. C.S. Cherrier est le seul héritier testamentaire de son « oncle-cousin ». JB, 22 oct. 1859, minute 18198.

1860. Janvier. Cherrier prononce un discours à l'inauguration du Cabinet de lecture paroissial. *L'Écho du Cabinet de lecture paroissial de Montréal*, janvier 1860.

26 février. « Discours de C.S. Cherrier, écr. C.R., prononcé dans l'église paroissiale de Montréal, dans la grande démonstration des catholiques en faveur de Pie IX, 22 p. in-8°, Plinguet et cie. C'est à la demande de quelques amis que M. Cherrier a fait tirer un certain nombre d'exemplaires de ce discours, plein d'érudition, que l'on aimera à conserver et à relire. » *Journal de l'instruction publique*, mai 1860, p. 12.

28 février. On parle du « savant plaidoyer de C.S. Cherrier en faveur de la puissance temporelle du pape. » *L'Ordre*, 28 février 1860, p. 1.

9 juillet. C.S. Cherrier, C.R. et membre du Conseil de l'instruction publique, est présent à la distribution solennelle des prix et des diplômes de l'École normale Jacques-Cartier. *Journal de l'instruction publique*, juillet 1860, p. 15.

6 octobre. Naissance de Marie-Louise-Denise Senécal, fille de Denis-Henri Senécal, avocat, et de Marie-Louise Cherrier. Petite-fille de C.S. Cherrier. Parrain, C.S. Cherrier ; marraine, Mélanie Quesnel, épouse du parrain. Denise Senécal épousera en 1880 Frederick Debartzch Monk (1856-1914).

23 octobre. Au Cabinet de lecture paroissial, « les honorables MM. Cherrier, P.J.O. Chauveau et Loranger ont bien voulu se faire les interprètes des sentiments de l'assistance ainsi que de toute la population canadienne auprès de l'auteur estimable et distingué de *La France aux colonies* (1859) [par Edme Rameau de Saint-Père]. » *L'Écho du Cabinet de lecture paroissial*, 1^{er} novembre 1860, p. 4.

Novembre. Projet d'élever un monument à J.J. Lartigue (1777-1840), premier évêque de Montréal. On publie les noms de très nombreux souscripteurs. S'y trouvent les noms de M. et dame C.S. Cherrier. *L'Ordre*, 19 novembre 1860, p. 2.

1861. 11 janvier. Assemblée publique pour favoriser la colonisation. Cette assemblée se tient dans le Cabinet de lecture paroissial. Cherrier déclare que la

colonisation des terres incultes du Bas-Canada par nos compatriotes pourrait « empêcher leur émigration en pays étrangers » et « ramener ceux d'entre eux qui sont déjà partis. » » *L'Ordre*, 14 janvier 1861, p. 1.



Manoir de l'île Bizard
376, rue Cherrier

13 février. Mort de Denis-Benjamin Viger dans sa maison, 5, rue Notre-Dame, près du Square Dalhousie. Signatures aux funérailles : L.J. Papineau, Amédée Papineau, F.A. Quesnel, Louis-Antoine Dessaulles, Denis-Henri Senécal, Antoine-Aimé Dorion. Côme-Séraphin Cherrier hérite de plusieurs propriétés à Montréal, à l'île Bizard, et devient millionnaire. La bibliothèque de D.B. Viger (plus de 3 000 volumes) ira au séminaire de Saint-Hyacinthe.

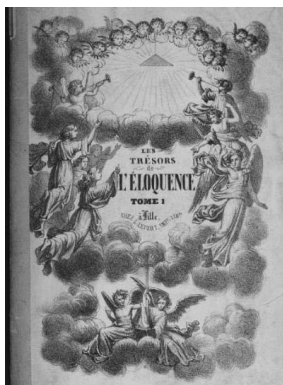
25 avril. « Reçu de D.H. Senécal, Ecr, en a/c sur le prix de la maison que je lui bâtis sur la rue La Gauchetière (par billet) la somme de cinquante louis, ct. Montréal, 25 avril 1861. Augustin Laberge. »

Novembre. « Côme-Séraphin Cherrier, Antoine-Aimé Dorion et Vincelas-Paul-Wilfrid Dorion, tous trois avocats de la Cité de Montréal, dans le District de Montréal, y faisant ci-devant affaires en Société, sous le nom et raison de *Cherrier, Dorion et Dorion*. » *Le Pays*, 9 novembre 1861, p. 3.

28 décembre. « À une assemblée des citoyens de Montréal s'intéressant à la formation d'un régiment canadien, tenue à l'hôtel Saint-Nicolas, C.S. Cherrier, secondé par Olivier Faucher, propose : Que la population canadienne, heureuse des libertés constitutionnelles dont elle jouit, sous la protection du drapeau britannique, est déterminée à défendre son pays contre toute invasion étrangère. » *L'Ordre*, 2 janvier 1862, p. 1.

1862. Juillet. Don par C.S. Cherrier des *Trésors de l'éloquence*, à la bibliothèque du Département de l'instruction publique : *Journal de l'instruction publique*, juillet 1862, p. 7.

10 septembre. F.A. Quesnel et C.S. Cherrier renoncent à l'exécution du testament du juge Jean-Roch Rolland. DEP, 10 septembre 1862, minute 4202.



Trésors de l'éloquence ou témoignages rendus à la religion et à la morale par les philosophes, les écrivains, les orateurs et les savants les plus célèbres, 2 vol., 3^e édition, Lille, 1846.

Décembre. Le surintendant de l'instruction publique accuse, avec reconnaissance, pour la bibliothèque, l'ouvrage suivant, donné par C.S. Cherrier : *The Poems and Prose writings of Sumner Lincoln Fairfield* [1803-1844]. *Journal de l'instruction publique*, décembre 1862, p. 8.

1863. 5 février. Discours de C.S. Cherrier, à la réouverture des séances du Cabinet de lecture paroissial. *L'Écho du Cabinet de lecture paroissial*, mars 1863, p. 3-5.

25 février. C.S. Cherrier est abonné au *Foyer canadien : recueil littéraire et historique*. Liste des abonnés dans *Le Foyer canadien*, 1863, p. xi.

17 juillet. Donation par C.S. Cherrier à l'Asile de la Providence. NGB, 17 juillet 1863, minute 2521.

7 août. Longue liste des juges de paix. Cherrier en fait partie. *L'Ordre*, 7 août 1863, p. 2.

6 décembre. Réunion de citoyens au collège Sainte-Marie, « pour prendre en considération le projet de construire une église pour les RR. PP. jésuites. » On recueille les souscriptions. Le maire Rodier donne 1000 \$; C.S. Cherrier donne 400 \$. *Le Pays*, 9 décembre 1863, p. 3.

1864. Cherrier refuse d'être juge en chef de la Cour du banc de la reine du Bas-Canada.

1865-1877. Administrateur de la Banque du peuple.

1865. 1^{er} février. Cherrier prononce un vibrant discours contre le projet de confédération canadienne, à Montréal, devant l'Institut canadien-français.

29 juillet. Cherrier est en vacances à Cacouna, au moins jusqu'au 8 août.



L'Ordre, 25 août 1865, p. 3

1866. Conseiller de Mgr Bourget dans sa querelle avec les sulpiciens en regard du démembrement de la paroisse Notre-Dame à Montréal.

8 janvier. À Montréal, C.S. Cherrier signe le registre de sépulture de Louis Perrault, patriote, imprimeur. Autres signatures : Louis-Joseph Papineau, Joseph-Amable Berthelot.

23 juin. « Présidence des assemblées de Fabrique de N.D. de Montréal. Opinion légale de C.S. Cherrier, écuyer, Conseil de la Reine, ou Réponse à la consultation de l'honorable procureur général Cartier, dans laquelle on prétend

que le supérieur du séminaire de Montréal a ce droit de présider les assemblées de Fabrique de la paroisse de Notre-Dame, à l'exclusion du curé de cette paroisse. » Un texte de Cherrier de 25 pages qui donne au curé seul le droit de présider les assemblées de Fabrique.

1^{er} août. Funérailles à Montréal de Frédéric-Auguste Quesnel, conseiller législatif. C.S. Cherrier, son beau-frère, signe le registre, avec L.J. Papineau, Tancrede Bouthillier, Henry Starnes, maire de Montréal, Jules Quesnel, Charles Wilson, Charles Mondelet, Olivier Robitaille, médecin, maire de Québec en 1856-1857.

1867. 16 mai. Funérailles de L.H. La Fontaine à 3 h. « Une foule considérable remplissait Notre-Dame, et nous avons remarqué parmi les citoyens, leurs Honneurs les juges Mondelet et Badgley, MM. Leblanc, Cassidy, Louis Beaudry, U. Beaudry, C.S. Cherrier. Mgr Morison, oncle du défunt, officiait. » *Le Journal des Trois-Rivières*, 17 mai 1867, p. 2.

27 juin. Le nom de C.S. Cherrier est dans la liste des membres du comité de patronage du collège Masson. *L'Ordre*, 27 juin 1867, p. 2.

4 novembre. Cherrier et Olivier Berthelet, bienfaiteurs de l'asile de la Providence. *L'Ordre*, 4 novembre 1867, p. 1.

1868. 9 juillet. Funérailles de John Donegani, suivies d'une foule de citoyens. Les porteurs du coin du drap étaient G.E. Cartier, C.S. Cherrier, Olivier Berthelet, P.L. Racine, T. Bouthillier et B.H. LeMoine, » *La Minerve*, 10 juillet 1868, p. 3.

1869. 14 janvier. C.S. Cherrier est présent, à Saint-Hyacinthe, au mariage de Fanny Leman avec Georges-Casimir Dessaulles.

26 septembre. Fête de saint Côme. Cherrier est invité chez les sœurs de la Providence, « parce que c'est le jour de la fête d'un des bienfaiteurs vénérés de cette institution. » Mgr Taché, invité à la cérémonie, lui donne le diplôme de Chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire « en reconnaissance de son dévouement au Saint-Siège et des services rendus à l'Église. » *Le Pays*, 28 septembre 1869.

Il sera aussi, la même année, chevalier de l'Ordre de Pie IX.

13 octobre. Funérailles de Denis-Henri Senécal (1838-1869), gendre de C.S. Cherrier.

4 novembre. C.S. Cherrier donne 18 volumes de sa bibliothèque à l'Union catholique de Montréal. *La Minerve*, 4 novembre 1869, p. 2.

1870. 25 juin. Lors de l'invasion des Fénians, une assemblée se tient à la salle Saint-Patrice, à Montréal. Cherrier est un des orateurs qui prend la parole à ce sujet. Le journal commente : « M. Cherrier ne possède certainement ni la véhémence de Démosthène ni l'élégance et le charme de Cicéron, mais c'est un orateur simple et correct, qui dit bien ce qu'il veut dire, et sait surtout fort bien ce qu'il dit. M. Cherrier, après avoir exposé la situation qu'il a judicieusement commentée, montré la conduite du gouvernement anglais, a rappelé les opinions des hommes d'état de la métropole, de la presse, et conclu enfin à demander l'indépendance à laquelle nous sommes destinés, si l'Angleterre ne prend pas aussitôt des mesures pour faire droit à nos réclamations. À ce mot

d'indépendance prononcé par M. Cherrier, les bravos et les hurrahs ont éclaté de toutes parts, et l'orateur involontairement ému a répété la même idée sous une autre forme, tout aussi applaudie et acclamée que la première. » *Le Pays*, 28 juin 1870, p. 2.

16 novembre. Donation par C.S. Cherrier à la Corporation des « Frères de la Charité de St Vincent de Paul de Montréal. » DEP, 16 nov. 1870, minute 4838.

1871. 22 février. On appelle à des souscriptions pour venir en aide à la France qui souffre. Cherrier déclare : « À la vue de la France qui saigne de tous ses pores, c'est bien le moins que nous saignons nos bourses. » *L'Opinion publique*, 2 mars 1871, p. 10.

15 mai. Démonstration en faveur du pape, à Montréal. Dans la salle du Cabinet de lecture, une foule considérable s'est assemblée. C.S. Cherrier « prononce un fort remarquable discours, qui a été fréquemment applaudi. Il dit que le mouvement que l'on remarque aujourd'hui parmi le monde catholique rappelle ces fameuses où, à la voix de Pierre l'Ermite ou d'un saint Bernard, toute l'Europe s'ébranlait pour voler à la défense du Saint-Sépulcre. Sans doute les circonstances sont bien différentes, mais c'est le même esprit qui agite le monde catholique, et ce mouvement aura un retentissement égal dans l'histoire. Nous protestons contre un Roi, enfant de l'Église, qui déchire le sein de sa mère, et dont l'astuce rappelle les anciens souverains de Constantinople. Nous désirons protéger l'ancien tombeau de saint Pierre. Ce n'est pas la conquête du royaume de Jérusalem que nous voulons faire, mais nous voulons contribuer au rétablissement d'un trône, dont le maintien est garanti par les traités les plus solennels, et qui repose sur des siècles d'existence, après avoir pris sa source dans le libre consentement d'un peuple... » *L'Écho du Cabinet de lecture paroissial de Montréal*, mai 1871, p. 380-381.

1872. Septembre. Les avocats de Montréal célèbrent « le 50^e anniversaire de l'entrée au Barreau de leur vénérable doyen et distingué compatriote, M. Côme-Séraphin Cherrier. » Sur plusieurs colonnes, L.O. David fait l'éloge de Cherrier. *L'Opinion publique*, 3 octobre 1872, p. 1-3. Cette biographie sera reprise dans Laurent-Olivier David, *Biographies et portraits*, Montréal, Beauchemin & Valois, 1876, 301 p.

Octobre. Au Marché Bonsecours, 800 convives assistent au jubilé sacerdotal de Mgr Bourget. Au dessert, C.S. Cherrier prend la parole et « glorifie les services de l'épiscopat et du clergé canadien. »

1873. 2 janvier. L.O. David fait paraître une biographie, sur quatre pages, de Joseph Papineau. Amédée note : « Biographie de Joseph Papineau & portrait passablement bon ». L'article de David se termine par : « P.S. – Je dois à M. C.S. Cherrier et surtout à M. Amédée Papineau, fils de l'hon. Louis-Joseph Papineau, la plupart des renseignements qui m'ont servi à faire cette biographie. »

13 juin. C.S. Cherrier est présent aux funérailles de G.E. Cartier à Montréal. *La Gazette de Joliette*, 16 juin 1873, p. 2.

Juillet. « On construit, sur la rue Ste. Catherine, près du presbytère St. Jacques, à Montréal, une chapelle dédiée à Notre-Dame de Lourdes. L'emplacement a été donné par C.S. Cherrier, écr., C.R. Les plans de la bâtisse ont été faits par l'artiste canadien Mr. Napoléon Bourassa. » *Le Foyer canadien*, 29 juillet 1873, p. 5.

5 août. Une assemblée populaire, convoquée par le maire de Montréal [Aldis Bernard], s'est tenue au Champ-de-Mars, au sujet des accusations du Pacifique. « Proposé par l'hon. M. Holton, secondé par M. C.S. Cherrier, avocat, C.R., Alfred Larocque et William Murray, et unanimement adopté : Résolu que l'honneur du pays exige impérieusement que les graves accusations de corruption portées contre les membres du gouvernement au sujet du chemin de fer du Pacifique soient immédiatement soumises à une enquête sévère, et que tout délai dans la poursuite de cette enquête compromettrait sérieusement la dignité de la couronne et les intérêts du pays. » *Le Franc-parleur*, 8 août 1873, p. 2.

18 décembre. « Nous apprenons avec plaisir que M. C.S. Cherrier est suffisamment rétabli pour pouvoir sortir depuis quelques jours. » *L'Opinion publique*, 18 décembre 1873, p. 4.

1874. 2 juillet. Distribution des prix à l'École normale Jacques-Cartier. « M. Cherrier, invité à prendre la parole par l'hon. M. Ouimet, vante le système des écoles normales. Il dit un mot de l'école commerciale de M. E.U. Archambault, à propos de l'excellent programme d'études que cette maison a lancé il y a quelque temps. » *Journal de l'instruction publique*, juillet 1874, p. 113.

1875. 15 avril. À Montréal, église Saint-Jacques, C.S. Cherrier est présent au mariage de Caroline Dessaulles, fille de Louis-Antoine Dessaulles, avec Frédéric-Liguori Béique, avocat.

1^{er} décembre. Décédée d'une maladie cardiaque : Mélanie Quesnel, épouse de C.S. Cherrier.

4 décembre. Les funérailles de Mme Cherrier, *veuve* [épouse] de C.S. Cherrier, écr., et mère de Son Honneur le juge Coursol, ont eu lieu samedi matin, le 4 courant, en présence d'une assistance considérable. Présence de Napoléon Bourassa Les porteurs du poêle étaient l'hon. juge J.A. Berthelot, L.A. Jetté, Charles Wilson, le shérif C.A. Leblanc, J.A. Gravel et Alfred Larocque. *L'Opinion publique*, 16 décembre 1875, p. 2.

1876. Mai. L'école des sourdes-muettes, dirigée par les sœurs de la Providence, est située au haut de la rue Saint-Denis, et occupe une magnifique maison en pierre à trois étages. « Le corps principal du logis a 105 pieds par 45, avec une aile de 118 par 55. Il y a eu, cette année, 167 élèves, requérant un personnel de 27 religieuses, tant pour l'enseignement que pour les autres travaux. La maison et le terrain sont évalués à \$112 000. Le terrain est dû à la générosité de M. C.S. Cherrier, C.R. » *Journal de l'instruction publique*, mai 1876, p. 70.

7 septembre. Assemblée publique au Mechanic's Hall pour venir en aide aux incendiés de Saint-Hyacinthe. « Proposé par C.S. Cherrier, secondé par Francis Hincks : Résolu que les citoyens de Montréal ont appris avec une sincère dou-

leur la triste nouvelle de la destruction par le feu de la plus grande partie de la florissante ville de Saint-Hyacinthe, le 3 septembre courant, et ils désirent offrir aux malheureuses victimes de ce désastre leur plus cordiale sympathie dans leur affliction. » *Le Franc-parleur*, 8 septembre 1876, p. 2.

10 septembre. « À vendre ou à louer, un moulin à farine situé sur les bords de l'Ottawa, dans l'île Bizard. S'adresser à C.S. Cherrier, N° 15, rue Saint-Vincent et au N° 316, rue La Gauchetière. » *La Minerve*, 29 septembre 1876, p. 3.

1877-1885. Président de la Banque du peuple.

1877. Professeur de droit à l'Université Laval à Montréal.

Février. C.S. Cherrier est membre du conseil de la rédaction de la *Revue de Montréal*, qui traite de théologie, de science et de littérature. La revue commencera à paraître le 22 février 1877 et cessera au début de 1881. *L'Événement*, 19 février 1877, p. 3.

1878. 6 janvier. Installation de la succursale de l'Université Laval à Montréal. Cérémonie dans la chapelle du grand séminaire de Saint-Sulpice, rue Sherbrooke. Cherrier est dans l'assistance ; comme premier doyen de la faculté de droit, il présentera après la messe une adresse de circonstance à Mgr George Conroy. *L'Opinion publique*, 10 janvier 1878, p. 5.

3 mai. Cherrier reçoit un diplôme de doctorat en droit de l'Université Laval. Un cachet contient la phrase *Deo favente haud pluribus impar* : « Avec la grâce de Dieu, à nul autre pareil. »

1879-1881. Correspondance entre C.S. Cherrier et P.J.O. Chauveau. BANQ-VM, Mic. 6399.

1879. Juillet. Lors d'une séance solennelle à la fin de l'année académique 1878-1879, Cherrier, doyen de la faculté de droit de l'Université Laval à Montréal, donne un prix de 30 \$ pour l'élève qui, aux examens de la licence, s'est mérité les meilleures notes. *Le Journal de Québec*, 9 juillet 1879, p. 2.

1880. 21 juin. « Discours prononcé par M. Cherrier à la séance de clôture des cours de l'Université Laval de Montréal. » *L'Opinion publique*, 14 octobre 1880, p. 2 et 4.

Décembre. À Mgr Conroy, délégué apostolique du Saint-Siège, en visite au Canada. « Mgr Conroy avait beaucoup de respect pour M. Cherrier. La veille de son départ pour Terre-Neuve, M. Cherrier lui ayant dit qu'il se ferait un devoir et un plaisir d'aller le saluer à la station du chemin de fer, il le lui défendit en lui disant que son âge ne lui permettait pas de se déranger ainsi. M. Cherrier, le lendemain, était le premier rendu à la station. Mgr Conroy alla au-devant de lui et lui dit : "Ah ! Monsieur Cherrier, vous me surprenez, est-ce ainsi que vous m'obéissez ?" "Mais, Votre Excellence, reprit en souriant M. Cherrier, est-ce que vous ne savez pas qu'on n'attend que votre départ pour vous désobéir ?" » *L'Électeur*, 22 décembre 1880, p. 2.

1881. 14 janvier. C.S. Cherrier est parrain de son arrière-petite-fille : Marie-Louise-Caroline Monk, fille de Frederick Debartzch Monk et de Marie-Louise-Denise Senécal.

9 juillet. « Reçu de l'honorable M. Cherrier, de Montréal, un chèque de cinquante dollars, montant de sa souscription, pour venir en aide aux incendiés du faubourg Saint-Jean. » *Le Courrier du Canada*, 9 juillet 1881, p. 2.

1882. 29 juillet. « M. Cherrier vient d'entrer dans sa quatre-vingt-quatrième année. Quoiqu'il ait été un peu indisposé pendant quelques jours, sa santé est aussi bonne en général qu'elle a jamais été. Personne ne démontre avec plus de force qu'une heureuse et verte vieillesse est la récompense d'une bonne vie et qu'on peut vivre longtemps avec une santé délicate. Nous nous demandions, il y a quelque temps, s'il y avait sept sages dans le pays. M. Cherrier en est certainement un. » *La Tribune*, 29 juillet 1882, p. 2.

14 octobre. « Nous venons de recevoir une petite brochure contenant le compte rendu de la séance intéressante qui eut lieu à l'Université Laval à Montréal, à l'occasion de la collation du diplôme de Docteur ès Lettres à M. l'abbé Verreau, principal de l'École normale Jacques-Cartier. On lit avec plaisir dans cette brochure le discours que M. Cherrier, doyen de la faculté de droit, prononça dans cette circonstance, pour faire connaître les titres que M. l'abbé Verreau avait au témoignage d'estime qu'on lui offrait. » Le journal contient une partie du discours de Cherrier. *La Tribune*, 14 octobre 1882, p. 1.

1883. 8 septembre. C.S. Cherrier est présent aux funérailles d'Edward Cornwallis Monk, alias Walley Monk, en l'église St. Patrick. *Montreal Herald and daily commercial gazette*, 10 septembre 1883, p. 7.

7 décembre. « Dans une brochure publiée par l'Université Laval de Montréal, on lit un excellent discours que M. Cherrier aurait prononcé à la séance du 27 juin 1882, si la maladie ne l'en eût empêché. Ce discours est réellement parfait sous le rapport du fond et de la forme et démontre que les années s'accumulent sur la tête de M. Cherrier sans altérer en aucune manière la fraîcheur de son intelligence. Le vénérable doyen de l'Université Laval commence par parler des lumières et des vertus nécessaires à l'homme d'état, fait ensuite une intéressante apologie du droit romain et termine par les compliments les plus flatteurs et les plus élégants à l'adresse des dames. » *La Tribune*, 7 décembre 1883, p. 2.

1884. 14 juillet. Don. « M. C.S. Cherrier a donné \$20 au corps de sauvetage du département du feu pour services rendus à l'incendie de la rue Gosford, » *L'Étendard*, 14 juillet 1884, p. 3.

5 décembre. Glissoire de la rue Saint-Denis. « M. Corriveau est dans l'intention d'organiser sur le haut de la rue St. Denis, sur les terrains de M. Cherrier, une magnifique glissoire d'un nouveau genre. C'est une glissoire russe ; elle se compose de deux plans inclinés, placés 700 pieds l'un de l'autre, ce qui épargne beaucoup de fatigue aux amateurs, car lorsqu'ils sont arrivés au bout de la première glissoire, ils n'ont qu'à remonter un court escalier pour se trouver sur le deuxième plan incliné et revenir ainsi au point de départ. » *Le Monde*, 5 décembre 1884, p. 1.

1885. 16 janvier. « Le Barreau ». Conférence de Joseph Doutre. Il parle de C.S. Cherrier. *La Patrie*, 16 janvier 1885, p. 1.

Avril. Dernière lettre écrite par C.S. Cherrier : à l'abbé Gustave Bourassa, à Rome.

10 avril. Décès de Côme-Séraphin Cherrier, à 86 ans, à la suite d'une « bronchite », selon Amédée Papineau. « Les funérailles auront lieu mardi, le 14 courant. Le convoi funèbre partira de sa résidence, N° 316 rue La Gauchetière, à 9 heures a.m. précises, pour se rendre à l'église Saint-Jacques et, de là, au lieu de la sépulture. » *La Minerve*, 11 avril 1885, p. 2.

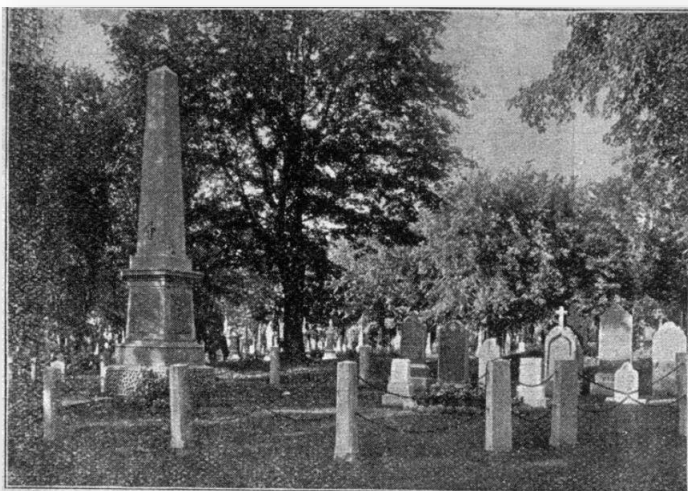
11 avril. « M. Cherrier est décédé vers 9 heures, hier matin, d'une manière presque subite, puisqu'on ne le considérait que comme simplement indisposé. À venir jusqu'à il y a environ huit jours, le vénérable vétéran put sortir régulièrement, vaquer à ses affaires et surtout faire ses visites quotidiennes à l'église. » *La Minerve*, 11 avril 1885, p. 2.

14 avril. Une foule considérable accompagne le cortège jusqu'à l'église Saint-Jacques, rue Saint-Denis. Messe chantée par Mgr Fabre. À l'orgue, « un chœur de 70 voix composé des meilleurs chanteurs de Montréal. » À l'élévation, on chante le *Pie Jesu* de Mendelssohn. « Après la messe, le convoi se met en marche vers le cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Les drapeaux sont en berne sur tous les édifices publics et sur plusieurs maisons privées. » *La Minerve*, 15 avril 1885, p. 1.

13 mai. « Lorsque nous reportons notre pensée en arrière vers les trente dernières années, nous revoyons M. Cherrier à la tête de toutes les bonnes œuvres patriotiques et animant les réunions publiques de son éloquence familière et spirituelle. Il a semé sur sa route presque autant de bons mots que de bonnes actions. » *Paris-Canada*, 13 mai 1885, p. 2.

16 octobre. Conférence d'Honoré Mercier sur « feu Côme-Séraphin Cherrier. »

« Il lisait beaucoup, même dans les dernières années de sa vie ; on trouve de nombreuses preuves des recherches continuelles et savantes qu'il faisait en feuilletant les livres dont il avait l'habitude de se servir. On connaît ses auteurs favoris par la place qu'ils occupaient dans sa bibliothèque ; et les nombreuses annotations qu'ils contiennent. C'était une intelligence d'élite et un cœur d'or ; et il savait toujours rendre service tout en vous offrant des excuses pour la liberté qu'il prenait en vous obligeant... M. Cherrier était un orateur élégant malgré un léger bégaiement qui rendait sa parole quelque peu difficile. » Honoré Mercier, dans *La Patrie*, 19 octobre 1885, p. 1 ; *Le Peuple*, 24 octobre 1885, p. 2.



Monument Quesnel, Coursol, Cherrier et Viger

TABLE

Sigles et abréviations	7
Introduction	9
Correspondance	35
Annexe	173
Chronologie C.S. Cherrier	177

Ouvrages de Georges Aubin

1992

- 1 BOUCHER-BELLEVILLE, Jean-Philippe, *Journal d'un patriote (1837 et 1838)*. Introduction et notes par Georges AUBIN. Montréal, Guérin Littérature, 1992, 174 pages. *Épuisé ; voir l'année 2019*.

1996

- 2 AUBIN, Georges et Réal AUBIN, *Les Lambert-Champagne-Aubin, 800 actes notariés, 1663 - 1799*. Joliette, Éditions Aubin-Lambert, 1996, 787 pages. (Prix Rodolphe-Fournier de la Chambre des notaires du Québec, 1997). – *Épuisé*.
- 3 BLANCHET, Augustin-Magloire, *Journal de l'évêque de Walla-Walla (1847-1851)*. Texte établi et annoté par Georges AUBIN. Dans « Les débuts de l'Église catholique en Orégon ». Rimouski (Québec), Association des familles Blanchet, 1996, p. 147-263.
- 4 LEPAILLEUR, François-Maurice, *Journal d'un patriote exilé en Australie (1839-1845)*. Texte établi, avec introduction et notes, par Georges AUBIN. Sillery, Septentrion, 1996, 411 pages.
- 5 MARCHESSEAU, Siméon, *Lettres à Judith. Correspondance d'un patriote exilé*. Introduction et notes par Georges AUBIN. Sillery, Septentrion, Les Cahiers du Septentrion n° 7, 1996, 124 pages.

1998

- 6 NELSON, Robert, *Déclaration d'indépendance et autres écrits*. Édition établie et annotée par Georges AUBIN. Montréal, Comeau & Nadeau, 1998, 90 pages.
- 7 NELSON, Wolfred, *Écrits d'un patriote (1812-1842)*. Édition préparée par Georges AUBIN. Montréal, Comeau & Nadeau, 1998, 177 pages. – *Épuisé ; voir l'année 2012*.
- 8 PAPINEAU, Amédée, *Journal d'un Fils de la Liberté, 1838-1855*. Texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN. Sillery, Septentrion, 1998, 957 pages. – *Épuisé ; voir l'année 2010*.
- 9 PAPINEAU, Amédée, *Souvenirs de jeunesse, 1822-1837*. Texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN. Sillery, Septentrion, Les Cahiers du Septentrion n° 10, 1998, 134 pages.

1999

- 10 AUBIN, Georges, *La rivière Bayonne et ses moulins*. En collaboration avec Denyse COUTU et Louis TRUDEAU. Saint-Cléophas-de-Brandon, Les Éditions de la Bayonne, 1999, 24 pages.
- 11 LA FONTAINE, Louis-Hippolyte, *Journal de voyage en Europe, 1837-1838*. Texte présenté et annoté par Georges AUBIN. Sillery, Septentrion, Les Cahiers du Septentrion n° 14, 1999, 153 pages.
- 12 PERRAULT, Louis, *Lettres d'un patriote réfugié au Vermont (1837-1839)*. Textes présentés et annotés par Georges AUBIN. Montréal, Éditions du Méridien, collection « Mémoire québécoise », n° 3, 1999, 198 pages.

2000

13 AUBIN, Georges, *Au Pied-du-Courant. Lettres des prisonniers politiques de 1837-1839*. Montréal, Marseille, Agone et Comeau & Nadeau, 2000, 457 pages.

14 DESRIVIÈRES, Adélard-Isidore et Charles RAPIN, *Mémoires de 1837-1838, suivis de La Quête de l'or en Californie*. Présentés et annotés par Georges AUBIN. Montréal, Éditions du Méridien, collection « Mémoire québécoise », n° 7, 2000, 195 pages.

15 PAPINEAU, Louis-Joseph, *Lettres à Julie*. Texte établi et annoté par Georges AUBIN et Renée BLANCHET ; introduction par Yvan LAMONDE. Sillery, Septentrion et Québec, ANQ, 2000, 812 pages. (En format numérique au Septentrion).

2001

16 PAPINEAU, Louis-Joseph, *Histoire de la résistance du Canada au gouvernement anglais*. Présentation, notes et chronologie par Georges AUBIN. Montréal, Comeau & Nadeau, collection « Mémoire des Amériques », 2001, 82 pages.

17 PAPINEAU-DESSAULLES, Rosalie, *Correspondance 1805-1854*. Texte établi, présenté et annoté par Georges AUBIN et Renée BLANCHET. Montréal, Les Éditions Varia, collection « Documents et Biographies », 2001, 305 pages.

2002

18 FRANCHÈRE, Gabriel, *Voyage à la Côte du Nord-Ouest de l'Amérique et fondation d'Astoria, 1810-1814*. Introduction, notes et chronologie par Georges AUBIN. Montréal, Lux Éditeur, collection « Mémoire des Amériques », 2002, 205 pages.

19 LA FONTAINE, Louis-Hippolyte et Robert BALDWIN, *Les Ficelles du pouvoir. Correspondance entre Louis-Hippolyte LA FONTAINE et Robert BALDWIN, 1840-1854*. Tome I de l'édition critique intégrale de la Correspondance de Louis-Hippolyte LA FONTAINE. Traduite de l'anglais par Nicole PANET-RAYMOND ROY et Suzanne MANSEAU DE GRANDMONT ; révisée et annotée par Georges AUBIN ; présentation d'Éric BÉDARD. Montréal, Les Éditions Varia, collection « Documents et Biographies », 2002, 227 pages.

20 PAPINEAU, Amédée, *Lettres d'un voyageur. D'Édimbourg à Naples en 1870-1871*. Texte établi, annoté et présenté par Georges AUBIN. Québec, Éditions Nota bene, 2002, 416 pages.

2003

21 CHAUCHEAU, Pierre-Joseph-Olivier, *De Québec à Montréal. Journal de la seconde session, 1846, suivi de Sept jours aux États-Unis, 1850*. Introduction et notes par Georges AUBIN. Québec, Éditions Nota bene, 2003, 148 pages.

22 LA FONTAINE, Louis-Hippolyte, *Au nom de la loi. Lettres de Louis-Hippolyte LA FONTAINE à divers correspondants (1829-1847)*. Tome II, correspondance générale. Avant-propos et annotation de Georges AUBIN et Renée BLANCHET ; traduction des lettres écrites en anglais par Michel DE LORIMIER. Montréal, Les Éditions Varia, collection « Documents et Biographies », 2003, 466 pages.

23 PAPINEAU, Lactance, *Journal d'un étudiant en médecine à Paris*. Texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN et Renée BLANCHET. Montréal, Les Éditions Varia, collection « Documents et Biographies », 2003, 609 pages.

24 PAPINEAU, Louis-Joseph, *Cette fatale Union. Adresses, discours et manifestes (1847-1848)*. Introduction et notes de Georges AUBIN. Montréal, Lux Éditeur, collection « Mémoire des Amériques », 2003, 223 pages.

2004

- 25 AUBIN, Georges et Nicole MARTIN-VERENKA, *Insurrection. Examens volontaires. Tome I : 1837-1838*. Montréal, Lux Éditeur, collection « Mémoire des Amériques », 2004, 318 pages.
- 26 DESSAULLES, Louis-Antoine, *Petit bréviaire des vices de notre clergé*, suivi de *Le Clergé français au bordel, par un auteur anonyme*. Texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN. Trois-Pistoles, Éditions Trois-Pistoles, 2004, 169 pages.
- 27 FAUCHER DE SAINT-MAURICE, Narcisse-Henri-Édouard, *De Québec à México (1866-1867)*. Édition préparée par Mario BRASSARD et Marilène GILL, avec la collaboration de Georges AUBIN. Trois-Pistoles, Éditions Trois-Pistoles, collection La Saberdache, n° 5, 2004, 489 pages.
- 28 PAPINEAU, Louis-Joseph, *Lettres à ses enfants, 1825-1871*, Tome I : 1825-1854. Texte établi et annoté par Georges AUBIN et Renée BLANCHET ; introduction par Yvan LAMONDE. Montréal, Les Éditions Varia, collection « Documents et Biographies », 2004, 655 pages. (En format numérique au Septentrion).
- 29 PAPINEAU, Louis-Joseph, *Lettres à ses enfants, 1825-1871*, Tome II : 1855-1871. Texte établi et annoté par Georges AUBIN et Renée BLANCHET. Montréal, Les Éditions Varia, collection « Documents et Biographies », 2004, 753 pages. (En format numérique au Septentrion).

2005

- 30 AUBIN, Georges, *Les Blanchet de la vallée du Richelieu*, suivi de *Lettre d'A.-M. Blanchet à Lord Gosford*. Préface de Louis BLANCHETTE. Publié par l'Association des familles Blanchet et Blanchette d'Amérique. Québec, 2005, 48 pages.
- 31 LA FONTAINE, Louis-Hippolyte, *Mon cher Amable. Lettres de Louis-Hippolyte LA FONTAINE à divers correspondants (1848-1864)*. Tome III, correspondance générale. Annotations de Georges AUBIN et Renée BLANCHET ; traduction des lettres écrites en anglais par Michel DE LORIMIER ; postface d'Éric BÉDARD. Montréal, Les Éditions Varia, collection « Documents et Biographies », 2005, 490 pages.

2006

- 32 OUIMET, André, *Journal de prison d'un Fils de la Liberté, 1837-1838*. Texte établi, présenté et annoté par Georges AUBIN. Montréal, Typo, 2006, 155 pages.
- 33 PAPINEAU, Louis-Joseph, *Lettres à divers correspondants, 1810-1871*. Tome I : 1810-1845. Texte établi et annoté par Georges AUBIN et Renée BLANCHET ; avec la collaboration de Marla ARBACH ; introduction par Yvan LAMONDE. Montréal, Les Éditions Varia, collection « Documents et Biographies », 2006, 588 pages. (En format numérique au Septentrion).
- 34 PAPINEAU, Louis-Joseph, *Lettres à divers correspondants, 1810-1871*. Tome II : 1846-1871. Texte établi et annoté par Georges AUBIN et Renée BLANCHET ; avec la collaboration de Marla ARBACH ; Montréal, Les Éditions Varia, collection « Documents et Biographies », 2006, 425 pages. (En format numérique au Septentrion).
- 35 RHEAULT, Marcel et Georges AUBIN, *Médecins et patriotes, 1837-1838*. Québec, Septentrion, 2006, 350 pages. (Prix Percy-W.-Foy de la Société historique de Montréal, 2007).
- 36 SÉGUIN, Robert-Lionel, *Le Dernier des Capots-Gris* (roman) suivi de *Souviens-toi, Méditations sur 1837*. Introduction et notes par Georges AUBIN. Trois-Pistoles, Éditions Trois-Pistoles, 2006, 211 pages.

2007

- 37 AUBIN, Georges, *Papineau en exil à Paris* ; tome I, *Dictionnaire*. Trois-Pistoles, Éditions Trois-Pistoles, 2007, 304 pages.
- 38 AUBIN, Georges, *Papineau en exil à Paris* ; tome II, *Lettres reçues, 1839-1845*, texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN. Trois-Pistoles, Éditions Trois-Pistoles, 2007, 599 pages.
- 39 AUBIN, Georges, *Papineau en exil à Paris* ; tome III, *Drame rue de Provence*, suivi de *Correspondance de Mme Dowling*, traduite en français par Corinne DURIN, annotée par Georges AUBIN. Trois-Pistoles, Éditions Trois-Pistoles, 2007, 218 pages.
- 40 AUBIN, Georges et Nicole MARTIN-VERENKA, *Insurrection. Examens volontaires. Tome II : 1838-1839*. Montréal, Lux Éditeur, collection « Mémoire des Amériques », 2007, 550 pages.

2009

- 41 AUBIN, Georges et Renée BLANCHET, *Amédée Papineau, correspondance 1831-1841*, tome I. Montréal, Éditions Michel Brûlé, 2009, 543 pages.
- 42 BLANCHET, Renée et Georges AUBIN, *Lettres de femmes au XIX^e siècle*. Québec, Septentrion, 2009, 286 pages.

2010

- 43 AUBIN, Georges et Renée BLANCHET, *Amédée Papineau, correspondance 1842-1846*, tome II. Montréal, Éditions Michel Brûlé, 2010, 471 pages.
- 44 PAPINEAU, Amédée, *Journal d'un Fils de la Liberté, 1838-1855*. Texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN. Nouvelle édition, revue et considérablement augmentée, avec index. Québec, Septentrion, 2010, 1050 pages.

2011

- 45 JOLY, Pierre-Gustave, *Voyage en Orient (1839-1840), Journal d'un voyageur curieux du monde et d'un pionnier de la daguerréotypie*, présentation et mise en contexte par Jacques DESAUTELS ; texte du journal établi par Georges AUBIN et Renée BLANCHET, avec la collaboration de Jacques DESAUTELS. Québec, Les Presses de l'Université Laval, collection Cultures québécoises, 2011, 427 pages.
- 46 PAPINEAU, Louis-Joseph, *Lettres à sa famille, 1803-1871*. Texte établi et annoté par Georges AUBIN et Renée BLANCHET, introduction par Yvan LAMONDE. Québec, Septentrion, 2011, 846 pages. (En format numérique au Septentrion).

2012

- 47 NELSON, Wolfred, *Écrits d'un patriote (1812-1842)*, nouvelle édition revue et corrigée. Texte établi et présenté par Georges AUBIN. Montréal, Lux Éditeur, 2012, 192 pages.

2013

- 48 MERCIER, Honoré, *Dis-moi que tu m'aimes. Lettres d'amour à Léopoldine, 1863-1867*. Texte établi et annoté par Georges AUBIN et Renée BLANCHET. Trois-Pistoles, Éditions Trois-Pistoles, 2013, 302 pages.

2014

- 49 AUBIN, Georges et Yvan LAMONDE, *Gustave Papineau, Une tête forte méconnue*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, collection Cultures québécoises, 2014, 297 pages.
- 50 JOYER, prêtre, *Lettres d'amour à Mademoiselle de Lavaltrie, 1809-1822*. Texte établi avec présentation et notes par Georges AUBIN. L'Assomption, Éditions Point du Jour, 2014, 235 pages.

2015

- 51 AUBIN, Georges et Jonathan LEMIRE, *Ludger Duvernay, Lettres d'exil, 1837-1842*. Montréal, vlb éditeur, 2015, 302 pages.
- 52 AUBIN, Georges et Raymond OSTIGUY, *Louis-Joseph Papineau Les Débuts 1808-1815*, Les Éditions Histoire Québec, Collection Société d'histoire de la seigneurie de Chambly, 2015, 251 pages.
- 53 AUBIN, Georges, *Joseph Papineau à travers les actes notariés*. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2015, 237 pages.

2016

- 54 AUBIN, Georges, *Courir le monde, voyages, premiers départs*. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2016, 322 pages.
- 55 PAPINEAU, Denis-Benjamin, *De l'île à Roussin à Papineauville, Correspondance 1809-1853*, texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN et Renée BLANCHET. L'Assomption, Éditions Point du jour, 2016, 657 pages.
- 56 BLANCHET, François-Norbert, *De Richibouctou à La Willamette, Lettres et journal (1821-1839)*, texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2016, 271 pages.
- 57 PAPINEAU, Honorine et Aurélie PAPINEAU, *Mille amitiés. Correspondance 1837-1914*. Texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN et Renée BLANCHET. L'Assomption, Éditions Point du Jour, 2016, 303 pages.
- 58 TRUDEAU, Romuald, *Mes Tablettes, Journal d'un apothicaire montréalais, 1820-1850*. Texte établi et annoté par Fernande ROY et Georges AUBIN, Introduction de Fernande ROY. Montréal, Leméac, 2016, 772 pages.

2017

- 59 PAPINEAU, Joseph, *De Montréal à la Petite-Nation, Correspondance (1789-1840)*, texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN. L'Assomption, Éditions Point du jour, 2017, 569 pages.
- 60 LE NORMAND, Michelle, *À toi, de tout cœur, Lettres d'amour à Léo-Paul Desrosiers, 1920-1922*, texte transcrit et annoté par Georges AUBIN ; introduction par Adrien RANNAUD. L'Assomption, Éditions Point du jour, 2017, 403 pages.
- 61 LE NORMAND, Michelle, *Premières amours, Journal 1909-1921*, présenté par Georges AUBIN. L'Assomption, Éditions Point du jour, 2017, 271 pages.

2018

- 62 AUBIN, Georges, *Rhapsodies, Écrits 1988-2018*. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2018, 193 pages.

- 63 BLANCHET, François-Norbert, *Missions d'Oregon, 1839-1844*, avant-propos, notes et post-face par Georges AUBIN. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2018, 556 pages.
- 64 BLANCHET, François-Norbert, *À bord de L'Étoile du Matin, De Brest à l'Oregon en 1847*, transcription et notes par Georges AUBIN. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2018, 99 pages.
- 65 PAPINEAU, Amédée, *Correspondance, 1847-1856*, texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN. L'Assomption, Éditions Point du jour, 2018, 627 pages.
- 66 PAPINEAU, Amédée, *Correspondance, 1857-1903*, texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN. L'Assomption, Éditions Point du jour, 2018, 701 pages.
- 67 PAPINEAU, Azélie, *Vertiges, Journal 1867-1868*. Introduction et notes de Georges AUBIN ; avant-propos de Micheline LACHANCE. Montréal, VLB éditeur, 2018, 138 pages.
- 68 BLANCHET, François-Norbert, *Lettres de voyages, 1845-1870*. Texte établi avec présentation et notes par Georges AUBIN. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2018, 328 pages.

2019

- 69 BLANCHET, Augustin-Magloire, *De Saint-Pierre du Sud à l'évêché, Correspondance 1823-1846*, texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2019, 151 pages.
- 70 AUBIN, Georges, *Beaudriau, patriote, médecin errant*. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2019, 121 pages.
- 71 AUBIN, Georges, *Amédée, écrivain patriote*. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2019, 240 pages.
- 72 BOUCHER-BELLEVILLE, Jean-Philippe, *Journal d'un patriote, 1837-1838*, 2^e édition, texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2019, 131 pages.
- 73 BLANCHET, Augustin-Magloire-Alexandre, *Voyage au Mexique suivi de Voyage en Europe*, texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2019, 132 pages.
- 74 PELTIER, Louis, *Voyage en Afrique du Sud*, 2^e édition, texte établi avec présentation et notes par Georges AUBIN. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2019, 105 pages.
- 75 PAPINEAU, Louis-Joseph, *Lettres inédites*, texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN. L'Assomption, Éditions Point du jour, 2019, 121 pages.
- 76 DESSAULLES, Louis-Antoine, *Paris illuminé : le sombre exil. Lettres 1878-1895*, texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN et Yvan LAMONDE. Québec, Les Presses de l'Université Laval, collection Cultures québécoises, 2019, 251 pages.

2020

- 77 AUBIN, Georges, *Partir en janvier, Lettres à un cousin*. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2020, 105 pages.
- 78 DESSAULLES-LAFRAMBOISE, Rosalie, *Mes Bavardages, Lettres à mon fils Louis, 1876-1905*, texte établi avec introduction et notes par Anne-Marie CHARUEST et Georges AUBIN. L'Assomption, Éditions Point du Jour, 2020, 221 pages.

- 79 AUBIN, Georges, *Hors du temps*. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2020, 181 pages.
- 80 AUBIN, Georges, *Au temps des Patriotes*, Tome I : 1830-1837. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2020, 401 pages.
- 81 AUBIN, Georges, *Au temps des Patriotes*, Tome II : 1838. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2020, 475 pages.
- 82 AUBIN, Georges, *Au temps des Patriotes*, Tome III : 1839-1840. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2020, 447 pages.
- 83 ROY, Basile, *Un Patriote en Australie, 1839-1844*, texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2020, 225 pages.
- 84 PAPINEAU, Amédée, *D'un pays à l'autre, Journal de voyages, 1876-1880*, texte établi avec présentation et notes par Georges AUBIN. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2020, 373 pages.
- 85 PAPINEAU, Amédée, *Journal 1881-1902*, texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2020, 443 pages.

2021

- 86 CORNUD, Angelle, *Rien de nouveau ici, Correspondance 1823-1867*, texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2021, 137 pages.
- 87 PAPINEAU, Amédée, *Mémoires d'un Patriote*, texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2021, 461 pages.
- 88 PAPINEAU, Denis-Émery, *Correspondance, 1834-1877*, texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2021, 311 pages.
- 89 AUBIN, Georges, *Glanures*, Tome I, 1720-1839. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2021, 499 pages.
- 90 AUBIN, Georges, *Glanures*, Tome II, 1840-2020. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2021, 396 pages.
- 91 BRUNEAU, Théophile, *Croyez-moi pour la vie, Correspondance 1830-1854*, texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2021, 307 pages.
- 92 AUBIN, Georges, Robert DAIGLE, *Filles-mères à Montréal, 1845-1866*, notices biographiques, histoires secrètes. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2021, 597 pages.
- 93 BLANCHET, Renée, Georges AUBIN, *Barney et les autres*, récits biographiques. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2021, 121 pages.
- 94 LEMAN, Fanny, *Correspondance 1856-1870*, texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2021, 225 pages.

2022

- 95 AUBIN, Georges, *Les Québécois et la soif de l'or en Californie, 1848-1859*. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2022, 355 pages.
- 96 PAPINEAU, Joseph-Benjamin-Nicolas, *Par le temps qui court, Correspondance 1842-1893*, texte établi avec présentation et notes par Georges AUBIN. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2022, 199 pages.

- 97** AUBIN, Georges, *Radical jusqu'aux dents, Toussaint-Victor Papineau, éléments biographiques*. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2022, 251 pages.
- 98** PAPINEAU, Casimir-Fidèle, *Correspondance 1837-1885*, texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2022, 195 pages.
- 99** PAPINEAU, Augustin-Cyrille, *Correspondance 1845-1912*, transcrite et annotée par Georges AUBIN. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2022, 649 pages.

2023

- 100** AUBIN, Georges, *Malo et Lepailleur, deux frères*. Essai biographique. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2023, 193 pages.
- 101** AUBIN, Georges, *La Nuit des temps, Voyages avec les Lecours, les Gauthier, les Boucher et les Aubin*. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2023, 187 pages.
- 102** TRUDEAU, Louisa, *Correspondance 1854-1901*, transcrite et annotée par Georges AUBIN. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2023, 609 pages.

2024

- 103** BLANCHET, Augustin-Magloire-Alexandre, *Lettres de l'évêque de Walla Walla, 1846-1850*. Texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2024, 447 pages.
- 104** TRUDEAU, Émilie-Anne, *Lettres à Louisa 1867-1904*, suivies de Louisa TRUDEAU, *Lettres à Aurélie Papineau*. Transcrites et annotées par Georges AUBIN. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2024, 186 pages.
- 105** DESSAULLES, Louis-Antoine, *Lettres inédites 1834-1875*. Texte établi et annoté par Georges AUBIN. Introduction par Yvan LAMONDE. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2024, 427 pages.
- 106** AUBIN, Georges, *Les Papineau s'écrivent 1814-1878*. Texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2024, 249 pages.
- 107** DESSAULLES, Louis-Antoine, *Lettres de Belgique 1875-1878*. Texte établi et annoté par Georges AUBIN. Introduction par Yvan LAMONDE. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2024, 547 pages.
- 108** VIGER, Louis-Michel, *Correspondance 1809-1849*. Texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2024, 151 pages.

2025

- 109** CHERRIER, Côme-Séraphin, *Correspondance 1826-1882*. Texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN. L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2025, 203 pages.

Imprimé au Québec
En février 2025